

ROGER LAMBELIN

L'ÉGYPTE

ET

L'ANGLETERRE

VERS L'INDÉPENDANCE

DE MOHAMMED ALI AU ROI FOUAD



PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

61, RUE DES SAINTS-PÈRES, 61

1922

L'EGYPTE

ET

L'ANGLETERRE

DU MÊME AUTEUR

LA SICILE, notes et souvenirs. Gr. in-8° illustré (Desclée et de Brouwer, éditeurs) *épuisé*.

NOTRE MARINE MARCHANDE, in-8° (Augustin Challamel, éditeur) *épuisé*.

FILS DE CHOUAN, *roman contemporain*, in-16° (Plon, éditeur).

SOUS LE SOLEIL D'EGYPTE: Un cœur d'homme, *roman*, in-16°. (Nouvelle librairie nationale, édit.)

LE PÉRIL JUIF: LE RÈGNE D'ISRAËL CHEZ LES ANGLO-SAXONS, in-16 (Bernard Grasset, éditeur).

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Copyright by Bernard Grasset 1922.

AVANT-PROPOS

« Qui a bu de l'eau du Nil en reboira », dit un vieux proverbe arabe. J'aurais mauvaise grâce à en contester la valeur, car, ayant aperçu les côtes de l'Égypte et passé quelques heures à Port-Saïd et à Alexandrie, à l'aller et au retour d'une campagne de guerre au Tonkin, j'ai revisté bien souvent, depuis lors, le pays des Pharaons.

J'aime cette terre d'Égypte, si fertile et si douce, le grand fleuve sacré auquel elle doit la vie, et dont la vallée, que j'ai remontée jusqu'à Khartoum, garde les magnifiques empreintes des plus anciennes civilisations. J'aime sa population si diverse, ses laborieux fellahs qui, sans dédaigner les progrès agricoles, les pompes et les charries mues par la vapeur ou l'électricité, continuent à puiser l'eau fécondante comme le firent leurs plus vieux ancêtres à l'aide des shadoufs et des sakjehs.

Pourrait-on se lasser de contempler un beau coucher de soleil par delà les Pyramides ou les collines de sable rouge du désert de Nubie? Et les digues du Delta n'offrent-elles pas de délicieux paysages bibliques, évoquant l'époque de la Fuite de la Sainte-Famille?

Il m'a été donné d'étudier l'Égypte dans les manifestations variées de son intelligence, de son imagination, de sa volonté. J'ai assisté en témoin sympathique aux crises

qui depuis une trentaine d'années l'ont successivement agitée, instruite, élevée : crise financière, crise économique, crise de croissance, crise d'émancipation et il m'a paru qu'un récit évoquant des souvenirs, des impressions, résumant des témoignages, présenterait quelque intérêt.

C'est pourquoi j'ai voulu : esquisser à grands traits l'histoire de l'Égypte depuis l'époque où Mohammed Ali la libéra de la tyrannie des Mamelouks et la lança dans des aventures de conquêtes et de gloire qui inquiétèrent l'Europe; montrer les étapes parcourues dans la voie de la civilisation et de l'indépendance; évoquer les luttes soutenues au cours de cette marche souvent douloureuse...

Il semble que l'Égypte se rapproche du but convoité et cependant le problème qui la concerne, les aspirations qu'elle synthétise, sont si complexes qu'on n'ose encore saluer l'aurore d'une victoire intégrale.

La France a suivi sympathiquement ses efforts. Si elle ne les a pas secondés plus efficacement, c'est à ses gouvernants et à son régime politique qu'en incombe la responsabilité.

Les intérêts moraux et matériels que nous avons sur les rives du Nil témoignent de l'ancienneté et de la continuité de nos amicales relations avec l'Égypte.

Vers ce pays du soleil, où la nation franque fut toujours traitée en amie, parfois en bienfaitrice, s'en vont nos vœux de prospérité et de bonheur.

R. L.

PRINCIPAUX OUVRAGES

◦ ◦ ◦ ◦ ◦ ◦ ET ◦ ◦ ◦ ◦ ◦ ◦ ◦

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Egypte* par A. P. DE SANDO E CASTRO, juge aux tribunaux internationaux de l'Égypte. Paris-Lille, 1901.
- L'Égypte de 1798 à 1900* par Louis BRÉHIER. Paris.
- The Modern Egyptians* by EDWARD W. LANE. London.
- Manuel historique de politique étrangère* par Emile BOURGEOIS. Paris, 1905.
- La France et l'Angleterre en Égypte* par Alfred BOURGUET. Paris, 1897.
- England in Egypt* by lord MILNER. London, 1892.
- The Making of Modern Egypt* by sir AUCKLAND COLVIN. London, 1906.
- Egypt in the Nineteenth Century* by D. A. CAMERON. London, 1898.
- Egypt and the Sudan*. London, 1907.
- Lord Cromer* by H. D. TRAILL. London, 1897.
- L'Europe et la Politique britannique* par Ernest LÉMONON. Paris, 1910.
- Tableaux statistiques (1881-1897)* publiés par sir ELWIN PALMER. Le Caire, 1898.
- La situation économique et financière de l'Égypte* par P. ARMINJON. Paris.
- The Future of Egypt* by W. BASIL WORSFOLD. London.

Procès-verbaux des séances de l'Assemblée législative.
Le Caire, 1916.

L'Emancipation de l'Egypte par A. Z. (traduit de l'anglais). Paris.

L'Egypte d'aujourd'hui par le comte CRESSATY. Paris, 1912.

Report of the Special Mission presented to Parliament by command of His Majesty. London, 1921.

Reports by His Majesty's HIGH COMMISSIONER on the finances, administration and condition of Egypt and Sudan for the year 1920. London, 1921.

The Egyptian Problem by sir VALENTINE CHIROL. London 1921.

Loi organique et Loi électorale. Le Caire, 1913.

A travers l'Afrique par le lieutenant-colonel BARATIER. Paris.

Une année de politique extérieure, par René MOULIN. Paris, 1905.

L'Angleterre et nous par le colonel Ch. GAUTIER. Paris, 1921.

La Revue Egyptienne. Le Caire, 1922.

Collections des journaux publiés au Caire et à Alexandrie

CHAPITRE PREMIER

L'Égypte au début du XIX^e siècle.— Le Pionnier du Nationalisme égyptien: Mohammed Ali.

I

Géographiquement, l'Égypte appartient au continent noir, mais quand le khédive Ismail Pacha prononça sa fameuse déclaration: « Mon pays n'est plus en Afrique, nous faisons partie de l'Europe », on eût pu lui répondre que, par ses races, originaires de l'Asie centrale, par ses stades de civilisation, l'Égypte s'était toujours rattachée au bassin nord de la Méditerranée, c'est-à-dire aux peuples les plus cultivés de l'Europe et du monde. Elle subit pendant deux siècles, il est vrai, le joug de la Perse, mais les victoires d'Alexandre la ramenèrent dans l'orbite européenne. On sait avec quel éclat le grand port baptisé par le conquérant fut le centre de la culture hellénique, avant que le Delta ne devînt une des plus riches provinces de l'empire

romain, rattachée d'abord à Rome, puis à Constantinople.

Un cataclysme survint : la conquête musulmane. Les colonnades grecques et romaines s'effondrèrent et disparurent tandis que s'élevaient les dômes et les minarets. Après avoir appartenu pendant près de dix siècles au monde gréco-romain, l'Égypte fut submergée par les troupes victorieuses du khalife Omar. Une religion nouvelle, des mœurs tout orientales lui furent imposées.

Les Coptes seuls virent passer la tempête sans abandonner leur foi, leurs rites et relièrent de la sorte le présent au plus vieux passé. Mais le Caire devint une cité de l'Orient et prit l'aspect architectural de Bagdad et de Damas, avant même de devenir un pachalik des Turcs ottomans.

La croisade de Louis IX, au milieu du XIII^e siècle, l'expédition de Napoléon Bonaparte, à la fin du XVIII^e, furent entreprises dans des buts bien différents. Le saint roi, en s'emparant de Damiette, en attaquant Mansourah, voulait protéger Jérusalem et mettre le tombeau du Christ à l'abri des invasions des infidèles venant du Sud ; Bonaparte se proposait de couper aux Anglais la route des Indes et d'acquérir une gloire militaire, génératrice

de légendes, dont son ambition bénéficierait. Les deux expéditions, malgré leur insuccès final, laissèrent dans les plaines fertiles de l'Égypte de nouveaux germes de civilisation occidentale qui poussèrent, grandirent, fructifièrent et portèrent très haut dans l'esprit et l'imagination des populations indigènes le prestige de la France.

La domination des Mamelouks se confond avec l'histoire de l'Égypte dans les temps modernes. Ces cavaliers magnifiques, recrutés sur les marchés d'esclaves de Circassie et de Mingrèlie pour former la garde des sultans, avaient été primitivement envoyés dans la vallée du Nil dans le but d'asseoir l'autorité du souverain, d'assurer l'ordre, de faire rentrer les impôts, sous le contrôle du pacha, représentant le sultan. Peu à peu, ils avaient constitué une aristocratie militaire et civile gouvernant le pays, l'administrant fort mal, et se moquant du pacha. A Constantinople, l'Égypte fut « considérée comme une ferme, mais pourvu que le fermier lui payât régulièrement ses fermages, le sultan n'avait nul souci du reste » (1).

Les chefs des Mamelouks avaient, à diverses reprises, tenté de s'affranchir de la suzeraineté

(1) *L'Égypte de 1798 à 1900*, p. 196.

turque. Ali bey profita de la guerre que la Porte soutenait contre la Russie pour se proclamer sultan d'Égypte en 1771. Il conquiert la Syrie et l'Arabie, mais à son retour au Caire, son beau-fils Abu Dabad le fit emprisonner, empoisonner et gouverna à sa place. Toutefois il demanda l'investiture du sultan. Après sa mort, les beys Murad et Ibrahim se partagèrent le pouvoir.

Les exactions et les brigandages des Mamelouks ne les avaient pas rendus sympathiques aux fellahs. Aussi trouvèrent-ils fort peu de concours dans la population quand ils voulurent s'opposer à la marche conquérante de Bonaparte. Les dix mille cavaliers des Mamelouks, qu'aucune infanterie n'appuyait, se battirent héroïquement, mais ne purent rompre les carrés formés par des soldats éprouvés, ni défendre le Caire.

Les ardentes proclamations de Bonaparte, annonçant que les Français étaient les amis des Egyptiens, les amis des Musulmans et qu'ils venaient les délivrer de la tyrannie des Mamelouks, facilitèrent une conquête que la défaite navale d'Aboukir, laissant l'Angleterre maîtresse de la mer et l'échec subi à Saint-Jean-d'Acre rendirent éphémère.

II

Mohammed Ali est incontestablement le fondateur de l'Égypte actuelle.

Après le départ des Français, le Capitan-pacha avait bien rétabli, en principe, l'autorité du Sultan, mais les Anglais occupaient Alexandrie et les survivants des Mamelouks étaient revenus au Caire en même temps que quelques détachements turcs. Les fellahs restaient inertes, s'attendant à être pressurés et maltraités comme toujours sous un régime où, si les maîtres changeaient, la tyrannie et l'arbitraire demeuraient.

Un homme se révéla. Soldat de fortune, originaire de Macédoine, Mohammed Ali commandait en 1803, comme *bimbashi* (colonel), un corps d'Albanais. Le consul de France, Mathieu de Lesseps, qui connaissait son énergie et comptait sur lui pour s'opposer aux projets de conquête des Anglais, le recommanda chaleureusement au Sultan qui le nomma pacha d'Égypte. Mohammed Ali possédait toutes les qualités qu'on peut demander à un général et à un homme d'État, sans les scrupules qui peuvent limiter les ambitions ou mettre obstacle à une carrière. En 1807, il infligea une humiliante et sanglante défaite à

un corps de débarquement britannique; et, pour en informer la populace du Caire, fit exposer à l'Esbekieh quatre cent cinquante têtes de soldats anglais. Quatre ans plus tard, il fit assassiner les Mamelouks, attirés dans un guet-apens à la citadelle, débarrassant définitivement l'Égypte d'une caste militaire et pillarde qui l'avait trop longtemps exploitée.

Une rébellion des Wahabites, secte religieuse et politique, avait fait perdre au sultan Medina, la Mecque et une partie de l'Arabie. Mohammed Ali s'offrit à la réprimer et confia le commandement de l'expédition à son fils Toussoun. Après une rude campagne, les rebelles furent battus et le pacha d'Égypte eut la gloire d'envoyer au sultan Mahmoud les clefs des villes saintes reconquises.

Cet acte de loyalisme accompli, il réussit à s'affranchir progressivement de la suzeraineté de Constantinople et gouverna à son gré l'Égypte. Les habitants n'eurent pas à s'en plaindre. Ils n'avaient qu'un maître au lieu d'en avoir un grand nombre comme au temps des Mamelouks, et si ce maître était parfois exigeant et autoritaire, il travaillait à la prospérité du pays et particulièrement à son développement agricole. Le canal Mahmudieh et sa route latérale allaient mettre Alexandrie en communication avec le

Caire; un système d'irrigations perfectionné allait assurer la fertilité de la majeure partie du delta, et, pour la première fois, la culture du coton, source d'incomparable richesse, était introduite dans le pays. En même temps, Mohammed Ali fait venir d'Europe des professeurs, des ingénieurs pour diriger les principaux services techniques, tandis qu'il envoie à Paris, pour y achever leurs études, de jeunes Egyptiens destinés à tenir des emplois dans les administrations publiques.

Au cours de la guerre de l'Indépendance hellénique, le Sultan fit appel à son puissant vassal et cet appel fut entendu. En 1821, un corps expéditionnaire égyptien débarqua en Crète et conserva à la Turquie l'île dont Mohammed Ali devint pacha. Celui-ci avait été bien inspiré en organisant une armée solide et en créant une flotte de guerre capable de se mesurer avec les escadres des puissances européennes.

En 1824, le Sultan le nomma pacha de Morée, mais à la condition de conquérir la péninsule. Mohammed Ali confia ses troupes à son fils Ibrahim qui avait achevé quelques années auparavant la défaite des Mohabites. Sous son énergique commandement, la victoire revint sous les drapeaux de la Turquie et de l'Egypte. La Mo-

rée fut entièrement conquise et, après une longue résistance, Missolonghi succomba.

Mais l'Europe s'était émue des infortunes de la Grèce. La France, l'Angleterre et la Russie, liées par la convention conclue à Londres en 1826, prirent prétexte des cruautés commises par Ibrahim et de l'envoi en esclavage de femmes et d'enfants pour intervenir. Le commandant d'une frégate britannique tenta vainement d'incendier les navires égyptiens en rade d'Alexandrie. Mohammed Ali l'attaqua et le poursuivit en personne jusque dans les parages de l'île de Rhodes. Mais la flotte des puissances alliées surprit celle des Turcs et des Egyptiens dans la baie de Navarin (20 octobre 1827) et détruisit la plupart de ses unités.

Privés de leurs communications maritimes, les Egyptiens ne pouvaient se maintenir longtemps en Morée. Ibrahim déploya des prodiges d'habileté et d'énergie, mais, après le débarquement du corps expéditionnaire du général Maison, la lutte n'était plus possible. Une convention conclue avec les amiraux européens décida et régla l'évacuation de la Morée

III

Sans doute le pacha d'Égypte sortait vaincu de cette longue guerre soutenue contre les Grecs, mais sa défaite, due à l'intervention armée des grandes puissances, était glorieuse et pouvait devenir féconde.

Mohammed Ali avait étudié les méthodes de guerre de l'Europe, constaté les vices d'organisation et de commandement des troupes ottomanes; et l'ambition de devenir le souverain d'un Etat complètement indépendant hanta de plus en plus son cerveau.

Mahmoud fit à nouveau appel à son grand vassal lorsque les Russes lui déclarèrent la guerre, franchirent le Danube et menacèrent les provinces d'Asie. Au début de 1829, Mohammed Ali reçut l'ordre d'envoyer une escadre à Constantinople et un corps de 24.000 hommes en Syrie.

Il ne refusa pas d'obéir, mais ses préparatifs furent si longs, la mise en mouvement de ses troupes si lente que le conflit était terminé et la paix d'Andrinople signée quand son armée fut prête à intervenir.

Le Sultan, qui avait été jaloux des succès militaires de son vassal, ne lui pardonna pas la mau-

vaise volonté dont il avait fait preuve. Pour le froisser, il avait nommé son fils Ibrahim émir de la Mecque, gratifiant celui-ci d'une dignité supérieure au pachalik d'Égypte. Enfin, averti par les Anglais que M. de Polignac avait eu la pensée de contracter une alliance avec Mohammed Ali en vue de la conquête de l'Algérie, il adressa à celui-ci de sévères remontrances et manifesta l'intention de proclamer à bref délai sa déchéance.

Mohammed Ali ne lui en laissa pas le temps. Il demanda au Sultan le pachalik de Saint-Jean-d'Acre en échange du gouvernement de la Morée devenu sans objet et, en réponse à la lettre injurieuse du grand vizir Khousrev, à qui il avait autrefois sauvé la vie au Caire, ses troupes franchirent la frontière de Palestine, opérèrent leur jonction avec la flotte égyptienne à Jaffa et mirent le siège devant Saint-Jean-d'Acre. Le siège fut long et sa garnison opposa une résistance acharnée, mais la place fut finalement emportée d'assaut.

C'est vainement qu'un firman du 2 mai 1832 avait déclaré Mohammed Ali hors la loi; ses troupes lui demeuraient fidèles et, poursuivant sa marche victorieuse, il s'empara successivement de Homs, de Hamah et d'Alep.

Mahmoud fit opérer des levées en Albanie,

en Bosnie et confia à Réchid pacha, nommé grand vizir et gratifié de tous les biens possédés par Mohammed Ali, la mission d'arrêter l'offensive égyptienne. C'est à la fin de décembre qu'une grande bataille s'engagea aux environs de Koniéh.

L'armée turque commit de graves erreurs de tactique que sa supériorité numérique ne suffit pas à compenser. Ses éléments déployés agirent sans liaison. Ibrahim lança dans une large trouée toutes ses forces de cavalerie, commandées par le colonel Sèves, officier français qui avait été le meilleur instructeur de l'armée égyptienne. Débordée, prise de flanc, l'infanterie ottomane fut rompue; Réchid lui-même tomba aux mains des vainqueurs et son armée démoralisée s'enfuit en désordre.

L'entrée à Koniéh, l'ancienne capitale des sultans, dépositaire du glaive remis lors de leur investiture aux successeurs d'Othman, rendait Mohammed Ali maître de l'Asie-Mineure. Au reste, les populations accueillaient favorablement sa venue et il avait suffi d'un aga et de quatre soldats pour prendre possession de Smyrne en son nom.

L'avant-garde de l'armée égyptienne n'était plus qu'à huit jours de Constantinople quand fut mise en action la diplomatie de l'Occident,

pour maintenir l'intégrité de l'empire ottoman — dogme sacro-saint à cette époque — et empêcher la Russie, qui déjà mobilisait des forces importantes, d'entrer en campagne pour défendre le Commandeur des croyants et de retirer de son intervention des avantages territoriaux.

Déjà une escadre russe mouillait dans le Bosphore et débarquait des troupes. Les premières tentatives de conciliation furent faites par le chargé d'affaires de France à Constantinople, M. de Varenne, et reprises par l'amiral Roussin, envoyé comme ambassadeur extraordinaire.

Les prétentions de Mohammed Ali paraissaient exorbitantes. Il réclamait la Syrie et la majeure partie de la Mésopotamie. Lord Palmerston intervint à son tour et décida le Sultan à traiter avec son vassal révolté. A tout prix il fallait éviter que l'Empire ottoman dût au Czar seul son salut. La convention de Kutahié suspendit les hostilités.

Finalement, un firman impérial en date du 6 mai 1833 annula celui qui avait proclamé la déchéance et la mise hors la loi du pacha d'Égypte. Mohammed Ali fut rétabli dans ses honneurs et dignités et la Sublime Porte lui abandonna la Syrie et le district d'Adana. Quant à la Russie, elle avait profité des circonstances et de la situation désespérée de la Turquie pour

signer avec elle, à l'insu de la France et de l'Angleterre, le traité d'Unkiar-Skelessi, gros de menaces pour l'avenir. En vertu de ses clauses, le Sultan se plaçait pendant huit ans sous la protection du Czar et un article stipulait que, sous aucun prétexte, aucun bâtiment de guerre étranger ne serait autorisé à franchir le détroit des Dardanelles (1).

La puissance et la gloire de Mohammed Ali attinrent bientôt leur apogée. Par Souakim, Massaouah et Djeddah le grand pacha tenait la mer Rouge, devenue lac égyptien. Il avait conquis une partie du Soudan et le pays noir lui donnait une pépinière de soldats. Des reconnaissances avaient été poussées jusqu'au golfe Persique. Une flottille pénétrait dans les bouches du Chatt-el-Arab. La voie de Bagdad était ouverte et les principales routes de l'Inde allaient être commandées par ce nouvel empire, dont l'essor avait été si rapide et si formidable, et qui réalisait les ambitieux projets conçus autrefois par Bonaparte.

L'Angleterre se sentait trop directement menacée pour ne pas chercher à abattre cette puissance ennemie. De son côté, Mahmoud voulait

(1) *Manuel historique de politique étrangère*, par E. BOURGEOIS, tome III, p. 107.

prendre une revanche et abroger les humiliantes conventions qu'il avait dû accepter à la suite des défaites de ses armées. Des soulèvements avaient eu lieu dans le Liban et l'Anti-Liban, où chrétiens et musulmans vivaient toujours en mauvaise intelligence. Le Sultan en prit prétexte pour lever une armée nombreuse et déclarer la guerre à son vassal.

L'armée ottomane, sous les ordres de Hafiz pacha, qui comptait dans son état-major un jeune officier prussien, von Moltke, le futur vainqueur de Sadowa et de la guerre de 1870, fut encore battue par Ibrahim à Nezit, mais derrière elle se dressaient l'Angleterre et les États qui venaient de s'allier à elle, le 15 juillet 1840 : la Prusse, l'Autriche et la Russie.

La mort du sultan Mahmoud, la défection du capitain-pacha Achmed, la crainte de voir la Russie mettre sous sa tutelle le jeune sultan Abdal-Medjid, précipitèrent les événements. Lord Palmerston avait manœuvré assez habilement pour négocier la quadruple alliance à l'insu de la France, où la cause de Mohammed Ali était populaire. Un ultimatum fut envoyé au pacha d'Égypte, lui ordonnant de se soumettre au Sultan, d'abandonner la Syrie, tandis que l'escadre de l'amiral Napier bloquait les côtes,

bombardait Beyrouth avant d'aller s'emboîser devant Alexandrie.

On crut qu'une guerre européenne allait éclater à propos de l'Orient. Le 8 octobre, M. Thiers, apprenant que les démarches conciliantes faites à Constantinople n'avaient abouti qu'à faire déclarer Mohammed Ali déchu de ses droits sur l'Égypte, fit publier une note disant « que la France considérerait comme un motif de guerre toute tentative faite pour déposséder Mohammed Ali de l'Égypte » (1). Mais le roi Louis-Philippe voulait éviter tout conflit avec l'Angleterre et son premier ministre démissionna. La prise de Saint-Jean-d'Acre décida le pacha à céder devant la force des armes. Cependant, le triomphe de Palmerston ne fut pas complet. Sentant qu'un revirement s'opérait dans les chancelleries de l'Europe, Guizot fit connaître qu'il maintenait la note diplomatique rédigée par son prédécesseur; et l'Autriche, soutenue par la Prusse, demanda à la Porte de révoquer le firman de déchéance et d'accorder à Mohammed Ali le gouvernement héréditaire du territoire égyptien.

Palmerston ne pouvait se considérer comme battu, puisque, dans un message adressé à Bul-

(1) *L'Égypte de 1798 à 1900*, par L. BRÉNIER, pp. 145-146.

wer, l'ambassadeur britannique à Paris, il écrivait : « Plus je réfléchis, plus je suis convaincu qu'il n'y aura aucun règlement définitif de la question tant que Mohammed Ali ne sera pas rentré dans sa coquille originelle d'Égypte. » Mais il eût désiré le voir écarté à jamais de l'échiquier politique.

Les négociations ouvertes à Londres eurent pour corollaires les hattî-cherifs du 13 février et du 19 avril 1841 qui constituèrent en quelque sorte la charte diplomatique de l'Égypte contemporaine.

Le pacha d'Égypte aurait une charge héréditaire avec le droit de succession conforme à la loi turque. Il paierait au Sultan un tribut annuel, entretiendrait une armée dont l'effectif ne devrait pas dépasser 18.000 hommes et dont les généraux et colonels seraient nommés par le Sultan (1).

A son avènement, chaque pacha devrait se rendre à Constantinople pour y recevoir l'investiture du souverain.

Le traité de Londres, du 13 juillet 1841, consacra sur ces différents points l'accord des gran-

(1) La dernière de ces clauses tomba peu à peu en désuétude.

des puissances ; l'harmonie parut pour un temps rétablie en Europe et dans le proche Orient.

Les dernières années de la vie de Mohammed Ali furent assombries par la disgrâce qui avait marqué la fin de ses rêves d'ambition et de gloire et, depuis dix-huit mois déjà, il ne jouissait plus de la plénitude de ses facultés quand il s'éteignit au palais de Choubra, le 2 août 1849.

Le grand mérite de Mohammed Ali avait été de comprendre qu'une pénétration de la civilisation européenne était indispensable à la régénération et au développement moral et économique de l'Égypte. Cet Oriental, qui n'apprit à lire qu'à quarante ans, se rendit compte des besoins intellectuels et scientifiques d'un pays en voie d'élévation et d'expansion. Fidèle croyant du prophète, il ne montra jamais de fanatisme et respecta les croyances d'autrui. Il autorisa la fondation de couvents, attira sur les rives du Nil nombre d'Européens et surtout des Français. L'agriculture prit un essor extraordinaire grâce à un monopole et à une réglementation, assurément abusifs, mais qui brisèrent toutes les habitudes de routine des fellahs, imposèrent des modes perfectionnés d'exploitation et des cultures nouvelles. C'est un Français qui planta dans le Delta les premiers cotonniers ; c'est un autre Français qui apprit aux Égyptiens à pré-

parer le chanvre pour en faire des cordages. C'est un ingénieur français qui conçut le projet d'opérer la jonction entre les navigations maritime et fluviale, en creusant un canal reliant Alexandrie au Caire.

L'ingénieur Fournel et un groupe de Saint-Simoniens reprirent l'idée du canal unissant la Méditerranée à la mer Rouge, déjà étudiée lors de l'expédition de Bonaparte, et c'est l'ingénieur Mougel, un Français aussi, qui entreprit les travaux du grand barrage destiné à donner à la Basse-Egypte les bénéfices de l'irrigation pérenne.

A côté des écoles musulmanes, dirigées par les ulémas, Mohammed Ali voulut instituer : des écoles à la française, dispensant l'instruction primaire et secondaire ; des écoles spéciales, destinées à former officiers, médecins, professeurs, ingénieurs. La mission instituée à Paris en 1826 devait faciliter le recrutement des cadres de ces écoles.

Champollion vint en Egypte après avoir découvert l'alphabet hiéroglyphique et, bien qu'à cette époque les soldats français se battissent en Morée contre les troupes égyptiennes, le savant reçut le meilleur accueil et obtint du pacha, qui prit un grand intérêt aux progrès de l'égyptologie, toutes les autorisations et facilités né-

cessaires à l'exécution de sa mission dans la vallée du haut Nil.

Le rôle rempli par la France dans les arts de la paix fut donc considérable, mais il ne fut pas moins important dans les sciences de la guerre.

Le colonel Sèves fut un des meilleurs instructeurs d'une armée qui, lors de la guerre de l'indépendance hellénique, compta jusqu'à 90.000 soldats. C'est un fonctionnaire du port de Rochefort, Besson, qui dirigea la construction d'une flotte de trente navires pour réparer les pertes subies à Navarin et c'est le colonel Rey, envoyé par Charles X, qui dota l'armée des derniers modèles de canon en usage en Europe.

L'Angleterre n'avait pas été sans prendre ombrage de l'influence acquise en Egypte par les Français qui s'y étaient établis et avaient concouru largement au développement progressif de tous ses organes.

Un écrivain de talent, qui a résidé au Caire et étudié sous ses divers aspects l'Egypte d'aujourd'hui, sir Valentine Chirol, s'est demandé si lord Palmerston n'aurait pas été mieux inspiré à l'époque du conflit avec la Turquie, en prenant fait et cause pour Mohammed Ali. Il est certain qu'en exerçant un contrôle, un protectorat sur l'Egypte et la Syrie, unies sous le même

sceptre, en organisant une pénétration méthodique des éléments anglais dans ces pays d'Orient qui tiennent les clés des diverses portes de l'Inde, l'Empire britannique eût pu asseoir solidement sur les deux rives du futur canal de Suez une domination qui semble lui échapper partiellement aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, la figure de Mohammed Ali se détache avec un profond relief sur l'histoire de son temps. On ne peut contester que le pacha d'Égypte fut un grand homme de guerre et un génial souverain. Il aima profondément sa patrie d'élection et la modela de ses mains puissantes : « Je l'aime avec l'ardeur d'un amant — dit-il un jour à Burckhardt — et si j'avais dix mille vies, je les sacrifierais toutes pour la posséder. » (1)

Il eut la satisfaction de l'arracher aux Mamelouks, de l'émanciper presque entièrement du joug turc, de l'embellir, de l'élever dans des régions plus hautes ; et, à ces divers titres, on peut vraiment dire qu'il lui donna conscience de sa force, fierté de son passé, foi dans son avenir et fut le premier initiateur du nationalisme égyptien.

(1) *The Egyptian Problem*, by S. r V. Chirol, London 1921.

CHAPITRE II

Les règnes d'Abbas I et de Saïd. — Le canal de Suez. — Le règne d'Ismaïl. — L'effondrement financier. — L'intervention de l'Europe.

I

Ibrahim pacha, fils adoptif de Mohammed Ali, avait pris les rênes du gouvernement pendant la maladie de son père, en janvier 1848, mais il le précéda dans la tombe, et c'est Abbas, fils de Toussoun, qui succéda l'année suivante à son illustre grand-père.

Esprit borné, musulman fanatique, il semble que le nouveau pacha d'Égypte ait voulu prendre le contre-pied de l'œuvre de Mohammed Ali. Il congédia beaucoup de fonctionnaires européens, supprima des écoles, des hôpitaux, affecta la plus grande déférence pour son suzerain de Constantinople. Quiconque ne portait pas le tarbouch était exposé à être injurié ou molesté sur les voies publiques. Les grandes puissances

firent à cet égard une réclamation collective et exigèrent la révocation du chef de la police.

Le Sultan ayant invité Abbas I à supprimer le régime des corvées et la courbache, celui-ci fit la sourde oreille et n'obéit que lorsque Fouad Effendi, envoyé extraordinaire, vint faire auprès de lui une pressante démarche. Il reçut alors la dignité de vice-roi et, à titre personnel, le droit de faire grâce.

Pendant la guerre de Crimée, il se montra fidèle vassal en dirigeant sur le Bosphore une escadre et 15.000 hommes de troupe.

Mais son règne finit d'une manière tragique. Il s'était entouré d'une garde prétorienne d'Albanais et de Circassiens. En juillet 1854, il fut trouvé mort dans son lit et les médecins attribuèrent son décès à une apoplexie foudroyante. On découvrit plus tard qu'il avait été assassiné par deux soldats circassiens.

Saïd, troisième fils de Mohammed Ali, lui succéda. Elevé en France, tolérant, d'un caractère aimable, il reprit les traditions de son père. Il abolit définitivement les peines corporelles, interdit l'entrée des esclaves en Egypte et déclara affranchis ceux qui s'y trouvaient.

Il facilita les travaux de Mariette, qui avait exploré la nécropole de Memphis et découvert le Sérapéum, lui donna le titre de bey et créa le

célèbre musée de Boulak où furent exposés de si précieux vestiges, statues, momies, sarcophages, bijoux, des plus anciennes dynasties.

Saïd développa le réseau ferré de l'Égypte, qui ne comprenait encore que la ligne Alexandrie-Le Caire, réalisa une importante réforme agraire en répartissant les terrains agricoles entre les fellahs auxquels fut accordé le droit d'acheter et de vendre des champs; il supprima les douanes intérieures et fit remise aux villages des impôts arriérés. L'ensemble de ces mesures amena l'extension des terres cultivées, le développement du commerce extérieur; mais, pour faire face à ces dépenses extraordinaires, le vice-roi contracta les premiers emprunts d'Etat. A sa mort l'Égypte avait une dette, modique sans doute, de 250 millions de francs.

Les Anglais surent gré à Saïd de l'autorisation donnée à leurs troupes de traverser son territoire, pendant la grande mutinerie de l'Inde, et de la concession accordée à la compagnie de l'Eastern Telegraph. Ils apprécièrent moins le firman en vertu duquel M. de Lesseps constitua une société financière pour le percement de l'isthme de Suez.

L'octroi de ce firman (30 novembre 1854) marque une date dans l'histoire de l'Égypte contemporaine.

Alors qu'il était élève consul à Alexandrie, en 1830, Ferdinand de Lesseps avait pris connaissance du mémoire rédigé par Lepère sur la question du canal de Suez et résolu de poursuivre ce projet jusqu'à sa réalisation.

Malgré les objections techniques formulées et les difficultés diplomatiques qui parurent parfois insurmontables, de Lesseps ne se laissa jamais décourager et eut foi dans l'avenir.

L'avènement de Saïd lui parut un événement providentiel. Il avait connu le prince enfant, l'avait retrouvé à Paris, dans un hôtel modeste où il résidait pendant ses dernières années d'études, lui avait rendu certains services et s'était lié d'amitié avec le futur souverain.

Quand, trois mois après son accession au trône, alors que Saïd campait au milieu de ses troupes en manœuvres dans le désert de Libye, un cavalier poussiéreux se présenta devant sa tente et fit annoncer sa venue; Saïd le reçut à bras ouverts et la légende veut que ce soit sous la tente vice-royale que Ferdinand de Lesseps ait rédigé le rapport qu'approuva le firman signé séance tenante.

De nouvelles opérations de nivellement furent immédiatement entreprises sous la direction de Linant et de Mougel; elles démontrèrent qu'il était possible d'établir le canal sans écluses et

sans apport d'eau du Nil, la Méditerranée et la mer Rouge étant au même niveau — ce qui avait été primitivement contesté.

De Lesseps se rendit alors à Constantinople où, malgré l'opposition de l'ambassadeur d'Angleterre, il obtint du Sultan la ratification du firman khédivial.

C'est du côté britannique qu'allaient s'élever les plus grandes oppositions. Palmerston fit à plusieurs reprises, au Parlement, allusion au projet de canal maritime. Tantôt il essayait de le ridiculiser comme « un de ces nombreux pièges tendus de temps en temps par des imposteurs à la crédulité des capitalistes gobe-mouches » ; tantôt il dévoilait ses arrière-pensées et déclarait l'entreprise « contraire à la politique suivie de tout temps par l'Angleterre dans ses relations avec l'Égypte et la Turquie ». En effet, il était vraisemblable que le succès de cette œuvre colossale serait profitable à la France et lui donnerait en Égypte un prestige et une influence accrus.

Ferdinand de Lesseps se rendit à trois reprises à Londres, multiplia démarches et conférences, conduisit à Port-Saïd et à Suez une délégation de savants de divers pays, s'efforça de montrer le caractère international que conserverait fatalement le canal. Dans le parti libéral il réus-

sit à désarmer l'hostilité de quelques personnalités de premier plan telles que Gladstone et Russel et, finalement, lord Derby fut amené à déclarer à Westminster qu'il ne s'opposerait pas à l'entreprise (1).

Il importait, tout d'abord, de réaliser le programme financier.

La création d'une société d'études au capital de 500.000 francs avait permis de procéder à quelques sondages préliminaires et à couvrir les premiers frais généraux. Mais le coût des travaux de percement de l'isthme était évalué à 200 millions. Un emprunt de pareille somme (400.000 actions de 500 fr.) fut lancé dans le public en novembre 1858. Il fut entièrement souscrit. La France prenait plus de la moitié des titres (207.111), l'Empire ottoman et le Khédive se partageaient à peu près le reste. Aucune souscription ne fut recueillie en Angleterre, ni en Autriche, ni en Russie.

Avec l'autorisation de Saïd, le premier coup de pioche fut donné le 25 avril 1859 dans la section allant du lac Menzaleh à la Méditerranée.

Il est assez curieux de constater que les prévisions de trafic exposées par de Lesseps lors de ses voyages en Angleterre furent complètement démenties par les faits.

(1) *L'Égypte de 1798 à 1900*, p. 163.

« Ce ne sont pas vos bâtiments à vapeur dont j'aurai la clientèle — disait le promoteur du canal aux capitalistes dont il sollicitait le concours — car le prix du charbon pour un voyage aux Indes serait effrayant, mais votre flotte de voiliers, en employant cette route au lieu de celle du cap de Bonne-Espérance, économisera une traversée de près de 4.000 milles marins » (1).

Le pronostic n'était pas justifié. Les voiliers, profitant des vents régnant dans le Sud Atlantique et l'océan Indien ont toujours continué à doubler la pointe de l'Afrique pour se rendre aux Indes ou en Australie et ce sont les steamers, dont on perfectionna les machines et les chaudières pour rendre leur exploitation plus économique, qui se multiplièrent dans des proportions imprévues et firent la fortune de la compagnie du canal de Suez.

Quant aux travaux, ils furent plus compliqués, plus longs, plus onéreux qu'on ne l'avait pensé. Il fallut commencer par amener une dérivation d'eau douce du Caire à Suez et le long du canal pour alimenter les travailleurs des divers chantiers.

Quand Saïd mourut, en janvier 1863, un chenal était bien creusé d'une mer à l'autre, mais il n'avait encore que deux mètres de profondeur.

(1) *The Future of Egypt*, by BASIL WORSFOLD, p. 41.

II

En vertu de la loi musulmane, le trône d'Égypte était échu à Ismaïl, second fils d'Ibrahim pacha. Né en 1830, il avait suivi les cours de l'École de Saint-Cyr, aimait la France et ne demandait qu'à guider son pays dans les voies du progrès et de la civilisation. Mais sa mégalomanie, son amour du faste, les flatteries et flagorneries dont il fut entouré le firent glisser sur une pente dangereuse qui le conduisit à des abîmes. Il y perdit sa fortune et son trône; et l'Égypte, à peine émancipée du joug de la Turquie, tomba sous la dépendance de l'Europe et finalement de l'Angleterre.

Aimable, sympathique, d'une générosité allant jusqu'à l'extravagance, Ismaïl gagna d'abord tous les cœurs. Il tenait de son père une immense fortune qu'il augmenta encore en interprétant à son profit la loi musulmane sur les biens religieux. En doublant le prix du tribut annuel payé à la Porte; il obtint le titre de « khédivé », appellation persane correspondant à une quasi-divinité, et une nouvelle loi de succession, instituant en Égypte l'hérédité directe de père en fils.

Il avait le sentiment de la grandeur de son

pays, tel que l'avait conçue Mohammed Ali, et il fut bien inspiré quand il envoya sir Samuel Baker rétablir son influence au Soudan et le général Gordon — pour qui il professait une vive admiration — gouverner la nouvelle province équatoriale. Au point de vue urbain, des travaux utiles furent entrepris. Un Français, Cordier, dota Le Caire d'un service des eaux perfectionné; un autre Français, Lebon, installa l'éclairage au gaz au Caire et à Alexandrie : Port-Saïd fut créé de toutes pièces; et, la guerre de Sécession aidant, la culture du coton devint très rémunératrice.

Mais Ismaïl commit de tels abus, dilapida si follement les finances publiques, pressura tellement ses sujets qu'on ne saurait l'absoudre de ses méfaits.

Il ne fit pas édifier moins d'une quinzaine de palais qu'il cessait d'entretenir quand ils étaient achevés; il construisait des usines dont l'outillage n'était jamais mis en marche. C'était un maniaque de la construction.

Un jour, il jaloussa l'un de ses ministres, Ismaïl Sadik Muffetish, qui passait pour son frère de lait et semblait exercer une grande influence à la Cour. Muffetish s'était rapidement enrichi, possédait plusieurs résidences et de grands domaines. A l'instar de son maître,

il avait un train de maison somptueux, de nombreux clients et courtisans. Il disparut d'une façon fort soudaine et l'on apprit que ses biens étaient confisqués. Il ne laissa pas de regrets, car il se montrait aussi exigeant que cruel à l'égard de ses fellahs. A l'issue d'un grand dîner chez le khédive, il avait été conduit en voiture jusqu'au yacht à vapeur ancré sur le Nil et personne n'eut plus jamais de ses nouvelles.

S'il n'était pas très populaire en Egypte, Ismaïl jouissait d'un vrai prestige en Europe. Il pratiquait l'hospitalité en grand seigneur, attirait à sa Cour hommes d'Etat, journalistes, savants, les entourait de prévenances, mettait à leur disposition trains, dahabiehs, domestiques. Dans son *Fellah*, Edmond About a conté les charmes d'un voyage en Haute-Egypte accompli dans ces conditions.

Aussi quand le Khédive vint à Paris, en 1867, toute la presse chanta ses louanges sur un mode lyrique. Il unissait en sa personne la poésie de l'Orient à la prose solide de l'Occident. Son intelligence pratique s'harmonisait avec une imagination radieuse, don des pays où le soleil est toujours chaud et le ciel toujours bleu... Et les pavillons égyptiens, avec leurs décorations arabes, leurs temples en raccourci, leurs vitri-

nes d'antiquités furent un des clous de la grande Exposition.

Ce succès eut un corollaire : un emprunt égyptien de 296 millions, souscrit avec faveur à Paris, mais qui ne suffit pas à rétablir l'équilibre du budget.

*
**

Ferdinand de Lesseps, qui activait de son mieux les travaux du canal maritime, rencontra aussi des obstacles qu'il n'avait pas prévus. L'hostilité persistante du gouvernement britannique se manifesta de la façon suivante. La Sublime Porte, inspirée par l'ambassadeur d'Angleterre, adressa des remontrances au Khédive. Elle n'admettait pas le recrutement par la corvée des indigènes travaillant au canal. Elle n'avait cependant pas protesté quand la voie ferrée du Caire à Suez fut construite dans les mêmes conditions ! Le ministre d'Ismaïl, Nubar pacha, fut gagné à la thèse anglo-turque et, pour l'appuyer, n'hésita pas à se rendre à Constantinople et à Paris. Il fut de bon ton dans la presse française de plaindre les fellahs qui, contraints et forcés, sous les yeux de féroces surveillants, piochaient et béchaient en plein soleil le sable du désert.

Un ultimatum fut adressé à la compagnie, exigeant l'abandon de la corvée, la rétrocession au gouvernement khédivial des terres concédées par Saïd et la revision des dimensions convenues du canal.

Ferdinand de Lesseps protesta contre une pareille mise en demeure, qui pouvait être mortelle à l'entreprise. Le conflit fut soumis à l'arbitrage de Napoléon III.

La sentence, rendue en juillet 1866, était favorable au gouvernement égyptien, en ce qui avait trait à l'abolition de la corvée; elle admettait l'abandon des terrains concédés, mais contre paiement d'une indemnité fixée à 84 millions.

En Angleterre, on crut à la ruine de l'entreprise. Les ressources de la compagnie s'épuisaient; il lui serait impossible de recruter par des enrôlements libres les millions de travailleurs nécessaires à l'achèvement du canal. Il en fut autrement. Des excavateurs et des dragues d'un nouveau modèle furent mis en action, économisant la main-d'œuvre. De France, de Turquie, d'Italie vinrent des terrassiers. Le seuil d'El Guisr fut ouvert et l'œuvre grandiose s'acheva.

Ismail en fut fier, comme s'il y avait lui-même contribué, et voulut donner à l'inauguration du

canal un caractère de grandeur, de magnificence orientale, de luxe effréné. Toutes les têtes couronnées d'Europe avaient été conviées. L'impératrice Eugénie, l'empereur d'Autriche, le prince héritier de Prusse se rendirent en Egypte et y reçurent la plus somptueuse des hospitalités. Un palais fut édifié en quelques semaines à Ghezireh, sur la rive gauche du Nil. Sa décoration, son mobilier attestèrent, sinon le goût artistique, du moins la richesse et le souci de plaire du Khédive (1).

Ismaïl voulait frapper les esprits, placer ses hôtes dans le cadre d'un conte des Mille et une nuits, donner au monde l'impression de sa fortune et de sa puissance. Il y réussit.

C'est le 17 novembre 1869 qu'eut lieu la cérémonie officielle. Le clergé des différents cultes, ayant à sa tête Mgr Ciuccia, archevêque d'Alexandrie, défila processionnellement à Port-Saïd et procéda à la bénédiction du canal, tandis que les salves des navires de guerre accompagnaient les psaumes et les paroles rituelles.

La flotte des souverains s'engagea dans le canal béni et mouilla le lendemain devant Ismaïlia où commencèrent les réjouissances. Pour abri-

(1) Après avoir longtemps servi d'hôtel, le palais de Ghezireh est devenu la résidence d'un riche Syrien.

ter les invités, un millier de tentes avaient été dressées autour de la ville naissante. Une immense salle contenait trois tables de mille couverts (1). Banquets, fantasias arabes, danses, feux d'artifice, tout avait été combiné comme par un magicien pour rendre ces fêtes inoubliables.

Des cadeaux de prix furent remis à tous les convives. Les réjouissances se prolongèrent au Caire où Ismaïl, qui avait fait construire un grand théâtre à l'Esbekieh, voulut attirer des artistes parisiens. Il demanda à Mariette d'écrire le livret d'un opéra égyptien dont Verdi accepta de composer la musique. C'est ainsi qu'*Aïda* fut pour la première fois représenté au théâtre khédivial. La tradition s'est maintenue de donner presque chaque année quelques représentations de cette œuvre du maestro italien et l'on conserve encore dans les magasins de l'Opéra des décors et des costumes datant de la création.

III

Après s'être élevée au zénith et avoir brillé d'un éblouissant éclat, l'étoile d'Ismaïl pâlit vite et ne tarda pas à disparaître de l'horizon.

(1) *L'Égypte de 1798 à 1900*, p. 176.

Les besoins d'argent du gouvernement égyptien devenaient de plus en plus pressants et les dispendieuses folies qui avaient marqué l'inauguration du canal les avaient sensiblement accrus. Il ne restait plus grand'chose de l'emprunt souscrit à Paris.

Le Khédive en réalisa un nouveau de 176 millions, gagé sur ses domaines personnels, sa *Daira*, en avril 1870, qui fut aussi couvert en France.

Mais la guerre franco-allemande ne fut pas propice au crédit de l'Égypte et l'on dut recourir à des bons à court terme, émis dans des conditions très onéreuses.

Le déficit des budgets se creusait chaque année davantage. En 1873, Ismaïl résolut de contracter un grand emprunt de liquidation de 800 millions. Cet emprunt à 7 % en rentes consolidées, amortissable en trente ans, offrait comme garanties les revenus des chemins de fer et ceux d'une opération ingénieuse : la *Moukabalah*, qui permettrait aux fellahs d'acquérir la propriété du sol qu'ils cultivaient à titre précaire, moyennant le paiement d'avance de six années d'impôt foncier.

L'expédient semblait dangereux puisque l'avenir de l'impôt foncier était sacrifié au présent, mais il eût pu former pour un temps un palier

sur la pente conduisant à la taillite. Depuis 1869, le prestige de l'Égypte avait bien baissé. L'émission de ce nouvel emprunt dont le capital paraissait excessif n'obtint pas le succès espéré et, en peu de temps, les obligations, au nominal de 500 francs, tombèrent en Bourse au-dessous de 350 francs.

Pour alimenter la trésorerie, on dut recourir à un emprunt intérieur et à des souscriptions forcées qui nécessitèrent des mesures de contrainte et de violence rappelant celles autrefois employées par les Mamelouks.

Cela ne suffit pas encore et, après avoir émis à nouveau des bons du Trésor, à gros intérêt, Ismaïl se décida à aliéner les actions de la Compagnie de Suez qui avaient été réservées à son gouvernement.

Le ministère français était en principe favorable à l'acquisition de ces titres, mais il prit des délais pour examiner la proposition qui lui était transmise et étudier les moyens de la faire accepter par le Parlement.

Le cabinet britannique, mis au courant des intentions du Khédive, saisit la balle au bond. Disraeli se porta fort pour le gouvernement de la Reine, acheta le lot d'actions pour cent millions et, comme le Parlement ne siégeait pas, les

Rothschild de Londres avancèrent les fonds requis pour la livraison immédiate des titres.

Financièrement, l'Angleterre réalisa un excellent placement, puisqu'elle paya au taux de 568 francs des actions qui valent aujourd'hui environ 5.600 francs, et au point de vue politique elle fit un coup de maître. Ses actions lui permirent d'avoir trois représentants au sein du Conseil d'administration d'une entreprise qu'elle avait combattue, mais qui devait offrir à sa marine marchande des avantages inappréciables; et, d'autre part, elle prenait position sur le Nil, rendait un signalé service au Khédive et manifestait sa volonté de s'intéresser à tout ce qui se passerait désormais en Egypte.

Les cent millions versés par l'Angleterre prolongèrent de quelques mois l'agonie financière du pays des Pharaons. Le coupon de la dette échu le 1^{er} avril 1876 put encore être payé, mais le Conseil des ministres fit savoir que l'intérêt des bons payables en mai ne serait touché que trois mois plus tard. C'était l'annonce de la faillite.

Ismail, poussé dans ses derniers retranchements par ses créanciers, avait dû consentir, quelques semaines avant cette déclaration, à la création d'une Caisse internationale de la Dette publique, institution qui, après avoir subi cer-

taines modifications, subsiste encore aujourd'hui.

Si l'Égypte avait été un royaume tout à fait indépendant, elle aurait pu se borner, après avoir confessé son insolvabilité, à proposer des arrangements à ses créanciers européens. Mais elle n'avait pas les coudées franches au même titre que son Empire suzerain, la Turquie; elle subissait une sorte d'hypothèque prise par les puissances étrangères en vertu du régime des Capitulations.

Cette institution remontait au XVI^e siècle, à l'époque où la France avait porté secours à la Turquie en guerre avec l'empereur d'Allemagne. Des relations amicales de François I avec Soliman I était sorti un pacte, en vertu duquel la France était chargée de la protection des intérêts chrétiens en pays ottoman et des intérêts des musulmans dans leurs rapports avec la France.

Désigné sous le vocable « Capitulations », ce pacte fut ultérieurement appliqué à d'autres pays et des conventions conclues en 1673 et 1740 modifièrent et complétèrent ses clauses.

Dans leurs grandes lignes, les Capitulations assuraient l'inviolabilité du domicile, l'exemption des impôts et rendaient les étrangers justiciables des juridictions consulaires.

Le nombre des étrangers était tel en Egypte que les consuls ne pouvaient suffire à leur tâche, et d'autre part les litiges entre étrangers et Egyptiens ou entre étrangers de nations différentes demeuraient souvent sans issue.

Après d'assez longues négociations avec les seize puissances intéressées, un accord venait d'être conclu avec le gouvernement égyptien (1), en vertu duquel une nouvelle autorité, les Tribunaux mixtes, était substituée à la juridiction des consuls en matière civile. D'elle relevaient désormais les procès entre étrangers ou entre étrangers et Egyptiens. Les tribunaux consulaires n'étaient plus compétents qu'en matière criminelle. Cette réforme législative, élaborée à Constantinople, allait donner un pouvoir redoutable aux Etats de l'Europe, créanciers de l'Egypte. Les embarras financiers, dont le souverain portait la lourde responsabilité, allaient rendre son gouvernement justiciable d'un tribunal international. Libérée, dans une large mesure, de la suzeraineté turque, l'Egypte tombait sous la dépendance de maîtres nouveaux.

Ismail défendit ardemment ses prérogatives souveraines, mais par des procédés maladroits,

(1) Décret khédivial du 1^{er} janvier 1876.

contestant des faits patents, essayant de cacher des choses visibles, acceptant des contrôles mais rusant avec les contrôleurs et leur mentant effrontément.

Une loi de liquidation avait conféré aux commissaires de la Dette, représentant la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et l'Italie des pouvoirs très étendus. Sans leur autorisation, le gouvernement renonçait à contracter de nouveaux emprunts, à percevoir des impôts supplémentaires; et c'est à eux que les percepteurs devaient remettre les recettes destinées au service de la Dette. Les obligataires de la Daïra, qui possédaient un gage spécial: les sucreries et certains domaines du Khédive, estimaient qu'ils échapperaient à la faillite égyptienne. Un décret d'Ismail survint qui confondait, sous prétexte d'unification, les dettes du Khédive avec celles de l'Etat. Les obligataires intentèrent immédiatement une action devant cette juridiction des tribunaux mixtes nouvellement instituée et eurent gain de cause. Deux représentants des créanciers, Joubert pour la France, Goschen pour l'Angleterre, reçurent mandat de prendre hypothèque sur les biens du Khédive.

C'est à cette époque que fut attaché à la commission de contrôle financier un jeune officier

de l'artillerie britannique, le major Evelyn Baring — le futur lord Cromer — qui devait jouer un rôle de premier plan dans la mainmise de l'Angleterre sur l'Égypte.

L'Europe se décidait à intervenir d'une manière officielle. Une commission internationale fit une enquête approfondie sur le gouvernement du Khédive et son rapport, publié en août 1878, révéla les abus constatés dans tous les organes administratifs. Le budget était de pure fantaisie, la comptabilité n'existait pas; des ordres verbaux actionnaient la perception des impôts, la corvée subsistait toujours. Partout régnaient l'arbitraire, la corruption, le bakchich (1).

Ismail comprit qu'un tel réquisitoire ébranlait son trône et qu'il importait de lâcher beaucoup de lest. Il chargea Nubar pacha de former un ministère et, dans un rescrit, formula la charte du régime nouveau qu'il prétendait établir :

« Au lieu d'un pouvoir personnel, principe actuel du gouvernement de l'Égypte, je veux un pouvoir qui imprime, il est vrai, une direction générale aux affaires, mais qui trouve son équilibre dans un Conseil des ministres. En un mot,

(1) *L'Égypte de 1798 à 1900*, p. 195.

je veux dorénavant gouverner avec et par mon Conseil des ministres. » (1)

Pour faire preuve de bonne volonté, le Khédivé fit entrer dans le ministère deux des membres de la Commission d'enquête : M. de Blignières, qui reçut le portefeuille des Travaux publics et M. Rivers Wilson, auquel on confia celui des Finances.

Ce Cabinet prit son rôle au sérieux, exigea le paiement des fonctionnaires, essaya de réaliser certaines économies et négocia avec les Rothschild un emprunt de 8 millions de livres sterling, gagé sur les domaines des princes et princesses de la famille khédiviale.

Cependant la tutelle de ce ministère parut lourde à ce potentat d'Orient, dont le rôle semblait réduit à signer les pièces que lui soumettaient les secrétaires d'Etat des divers départements.

Le licenciement des officiers arabes, auxquels était dû un arriéré de solde considérable, provoqua au Caire une sérieuse émeute dont Ismaïl voulut profiter pour se débarrasser de conseillers gênants.

Nubar démissionna et fut remplacé comme président du Conseil par le prince Tewfik, héritier de la couronne. Les puissances ne ratifiè-

(1) *La France et l'Angleterre en Egypte*, par Alfred BOURGUET, p. 11. ,

rent ce changement que sous une condition : les ministres européens auraient un droit absolu de veto sur les délibérations du Conseil.

Le Khédive essaya encore de résister en s'appuyant sur une caricature de Parlement, une Chambre des notables à sa dévotion. Le premier avril, il déclara fièrement à Rivers Wilson, qui lui proposait de retarder de quelques jours le paiement d'un coupon, par suite de l'état de la trésorerie : « Jamais l'Égypte ne se laissera mettre en déconfiture » et il lui montra une adresse des notables, affirmant qu'ils n'avaient qu'un maître, le Vice-Roi et que « sous ses pieds » ils plaçaient leurs biens, leurs familles, leur honneur et leur vie !

En conséquence, Cherif pacha était chargé de former un nouveau ministère.

L'heure des grandes décisions approchait. La France et l'Angleterre ayant vainement demandé à Ismaïl d'abdiquer, la Porte fut invitée à intervenir. L'Allemagne prit l'initiative de cette proposition qu'appuyèrent également l'Angleterre et la France. Le Sultan saisit avec empressement l'occasion d'affirmer ses droits de suzeraineté sur l'Égypte. Un iradé, en date du 26 juin 1879, destitua Ismaïl de ses fonctions vice-royales.

Son fils Tewfik fut proclamé Khédive.

CHAPITRE III

Le contrôle franco-britannique. — La rébellion d'Arabi. — Les « Évènements » de 1882. — La révolte du Soudan. — Les débuts de l'occupation britannique.

I

L'avènement de Tewfik ne suffisait pas à résoudre le problème financier, mais le fonctionnement du contrôle franco-anglais, solidement établi, garantissait une meilleure administration des deniers publics et la réalisation d'économies.

Ce contrôle fut d'abord exercé par M. de Bli-gnières, pour la France; par sir Evelyn Baring, pour l'Angleterre. Mais ce dernier, appelé à servir dans l'Inde auprès de son cousin lord Northbrook, nommé Vice-Roi, fut bientôt remplacé par sir Auckland Colvin.

Une loi de liquidation, approuvée par les grandes puissances et promulguée en juillet

1880, avait fait ressortir le total des divers emprunts et dettes qu'on classa dans les quatre catégories suivantes : Dette privilégiée, Dette unifiée, Emprunt sur les domaines de la famille khédiviale, Dette de la Daïra, et qui s'élevaient au chiffre global d'environ 2 milliards 500 millions de francs.

Pour faire face aux intérêts et à l'amortissement de cette dette, les contrôleurs disposaient des revenus des domaines pris en gage, des impôts des provinces de la Garbieh, de Menufieh, de Behera, de Siout et des bénéfices de l'exploitation des chemins de fer, des télégraphes et du port d'Alexandrie.

L'application de la loi de liquidation et certaines réductions de dépenses permirent, en peu de temps, de pratiquer un premier amortissement de 25 millions.

Le nouveau Khédivé, de caractère timide et de mœurs simples, ne cherchait pas à s'opposer aux réformes. Son harem ne comptait qu'une seule épouse.

Le double contrôle semblait donc destiné à une existence tranquille, féconde et durable. La question d'Égypte n'intéressait pas d'autres puissances que l'Angleterre et la France et l'importance de nos colonies du Caire et d'Alexandrie, le chiffre des capitaux que nous avons en-

gagés dans le pays, l'état florissant de nos écoles et établissements, qui avaient partout répandu l'usage de notre langue, nous donnaient une influence très supérieure à celle acquise par nos voisins d'Outre-Manche. A la veille du Congrès de Berlin, notre ministre des Affaires étrangères n'avait-il pas déclaré à la Chambre que la question d'Egypte n'y serait point soulevée, « la France entendant y conserver, à l'exclusion du reste de l'Europe, une influence privilégiée et prépondérante » ?

Il existait cependant sur les rives du Nil des éléments d'agitation qui allaient provoquer des complications imprévues et entraîner de graves conséquences.

Le licenciement ou la mise en demi-solde des officiers turcs et arabes décidé par Ismaïl, avait mécontenté l'armée. Un officier supérieur, le colonel Arabi, exploita cet état d'esprit pour se créer une popularité personnelle. Orateur éloquent, il réunit les cadres des régiments, critiqua sévèrement les actes du ministère, affirma que Français et Anglais ne s'entendraient jamais assez étroitement pour entreprendre une action militaire commune. Donc l'armée égyptienne pouvait se rendre maîtresse du gouvernement et débarrasser le pays des étrangers.

La renommée d'Arabi s'étendit jusqu'à Cons-

tantinople et le sultan Abd-ul-Hamid, se demandant si cet officier égyptien ne deviendrait pas un champion du panislamisme, lui dépêcha des émissaires. Il se trouva même un Anglais, excentrique et arabisant, pour lui envoyer des armes comme tribut d'admiration.

Se sentant redouté, Arabi voulut mesurer sa force et se rendit avec quelques officiers auprès de Riaz pacha, président du Conseil, pour le sommer de renvoyer le ministre de la Guerre Osman Refki.

Les factieux ayant été traduits en Conseil de guerre, le 1^{er} février 1881, le premier régiment de la Garde sortit de sa caserne et vint les délivrer. Puis Arabi et deux colonels firent une démarche comminatoire au palais d'Abdin, et pour éviter une sanglante bagarre, sur le conseil des consuls généraux de France et d'Angleterre, Tewfik accepta la démission du ministre de la Guerre.

Fier de ce premier succès, Arabi continua sa propagande et, au mois de septembre, suivi de plusieurs régiments qui défilèrent musique en tête, il revint devant le palais, réclama cette fois la démission du ministère Riaz et remit au Khédive un ultimatum exigeant la réintégration dans les cadres des officiers licenciés, la convocation d'une assemblée de notables et la promulgation d'une Constitution.

Tewfik ayant tout accepté, les colonels se prosternèrent devant lui. Ils triomphaient.

Les notables, élus à la mode orientale, furent tous des partisans d'Arabi. Cherif pacha accepta de présider un nouveau ministère.

Le premier acte du Parlement fut le vote d'un crédit de 12 millions pour le département de la Guerre.

Les contrôleurs protestèrent immédiatement et leur protestation fut bientôt suivie d'une note énergique émanant des gouvernements français et anglais.

Chérif pacha n'osa enregistrer le vote de la Chambre et préféra démissionner. Le Khédive, impressionné par une sommation des notables, nomma Arabi ministre de la Guerre.

C'était la lutte engagée contre les puissances chargées de contrôler les finances et de guider l'Égypte sur la voie d'une sage administration.

L'agitation fut grande au Caire. Des musulmans exaltés demandaient l'expulsion des Européens. Des rixes éclataient entre officiers turcs et égyptiens qui provoquèrent des protestations du Sultan; des ordres étaient donnés au sujet de la fortification des côtes; on organisait des fabriques d'armes et de munitions.

L'agitation n'était pas moins grande dans les chancelleries de Paris et de Londres.

De sa propre autorité, Arabi avait nommé cinq généraux, vingt-neuf colonels et annoncé qu'il allait augmenter de 4.000 hommes l'effectif de l'armée égyptienne.

Soutenu par ses collègues du ministère et par l'assemblée, il bravait le Khédive, menaçait de le déposer et de mettre à la tête de l'Etat un gouverneur élu par le Parlement.

Une démonstration des escadres franco-anglaises dans la rade d'Alexandrie calma un instant les cerveaux. Mais la trêve fut de courte durée. La menace avait été trop platonique.

II

L'instabilité ministérielle, l'indifférence de l'opinion qui pesait sur l'esprit des députés, l'absence de directives dans la politique extérieure mettaient la France dans un état d'infériorité complète à l'égard du *Foreign Office*, quand il s'agissait de prendre des attitudes nettes et d'intervenir énergiquement en Egypte.

Gambetta, pendant son court passage à la présidence du Conseil, avait préconisé une action commune de la France et de l'Angleterre, idée que lord Granville accueillit assez froide-

ment. Cependant, le 8 janvier 1882, une note élaborée par les deux gouvernements informa le Khédive de leur intention d'assurer son maintien sur le trône et « de parer par leurs communs efforts à toutes les causes intérieures ou extérieures qui menaceraient la tranquillité de l'Égypte ».

La chute du ministère Gambetta changea l'orientation de notre politique. Au lieu d'une entente avec l'Angleterre, M. de Freycinet rechercha des accords européens et c'était un premier pas vers l'abdication de nos droits.

Sans doute, notre ministre des Affaires étrangères, le 12 mai, proposa bien à l'Angleterre de faire une commue démonstration navale, mais il voulait que cette menace fut simplement « morale » et qu'on fit appel à la Turquie s'il était reconnu nécessaire de recourir à la force.

La démonstration pacifique des flottes parut un aveu d'impuissance et consolida la fortune d'Arabi, en même temps qu'elle tendait à exciter les passions et ranimer le fanatisme. Le dimanche 11 juin, à la suite d'une rixe survenue entre un Maltais et un Arabe sur les quais d'Alexandrie, des bandes, armées de couteaux et de matraques, parcoururent les rues, donnant la chasse aux Européens, brisant les devantures des magasins, pillant les marchandises.

Une centaine d'Européens furent massacrés, sous l'œil placide de la police, avant que les troupes n'intervinssent pour disperser les émeutiers.

La conférence réunie à Constantinople continuait à délibérer...

En Angleterre, l'opinion publique, le Parlement, la presse réclamaient une action immédiate. Sir Garnet Wolseley concentra des troupes de l'Inde sur le canal. Lord Granville fit savoir que l'amiral Seymour avait reçu l'ordre d'attaquer Alexandrie et demanda au gouvernement français si des ordres semblables allaient être envoyés à l'amiral Conrad. M. de Freycinet se retrancha derrière les décisions de la conférence qui ne lui permettaient pas d'engager une action offensive, d'autant que les Chambres étaient en vacances.

Il télégraphiait fort naïvement le 4 juillet, au consul de France au Caire: « Je ne serais pas surpris que l'exécution des nouveaux travaux de défense d'Alexandrie ne déterminât l'Angleterre à opérer un bombardement. » Et il ajoutait ces instructions, d'essence bien ironique, adressées à un diplomate, M. de Vorges, qui venait à peine de prendre possession de son poste: « Dans l'intérêt de nos nationaux, et afin de ne pas détruire toute chance de solution pacifique,

usez de votre influence sur les autorités égyptiennes pour qu'elles s'abstiennent soigneusement de tout ce qui pourrait amener une collision. » (1)

Le 10 juillet, tandis que les bâtiments de l'amiral Conrad gagnaient le large, l'amiral Seymour faisait tenir au commandant des troupes d'Alexandrie un ultimatum lui enjoignant de faire cesser immédiatement les travaux de défense et aménagements de batteries.

Le lendemain matin commençait un terrible bombardement, opération d'autant plus facile que les navires pouvaient s'embosser à leur gré dans la rade sans être exposés à une canonnade sérieuse de la part des forts.

Les ouvrages égyptiens furent rapidement détruits, les canons brisés par les gros obus des pièces de marine; nombre de maisons s'effondrèrent et le chiffre des morts fut très élevé. C'est seulement le 15, que les compagnies de débarquement furent mises à terre. Les troupes d'Arabi s'étaient retirées après avoir délivré les forçats.

Des Bédouins, venus du désert, et la populace eurent tout loisir, pendant quarante-huit heu-

(1) *La France et l'Angleterre en Égypte*, p. 200.

res, pour massacrer les Européens, piller et incendier. Lorsque les Anglais rétablirent l'ordre et chassèrent les pillards, une partie de la ville était transformée en décombres fumants.

Les Alexandrins ont gardé de ces journées tragiques un douloureux et très vivant souvenir et, quand ils font allusion à ce qu'ils appellent sans épithète « les évènements », on sait qu'il s'agit du bombardement du 11 juillet 1882 et de ses suites.

Un des meilleurs biographes de lord Cromer (1) a caractérisé d'un mot les conséquences politiques des « évènements » : « Le condominium anglo-français s'évapora et disparut dans la fumée des canons de la flotte britannique. »

Et cependant, le gouvernement français conserve quelque temps des illusions.

L'amiral Seymour n'avait-il pas déclaré au Khédive en l'informant du bombardement d'Alexandrie :

« Le gouvernement de la Grande-Bretagne n'a nullement l'intention de faire la conquête de l'Égypte, non plus que de porter atteinte en aucune façon à la religion ou aux libertés des

(1) M. H. D. Traill.

Egyptiens. Il a pour unique objectif de protéger Votre Altesse et le peuple égyptien contre les rebelles. »

D'autre part, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople s'associait à la même date à des résolutions prises par les représentants des grandes puissances et aux promesses de ne rechercher dans le règlement des affaires d'Égypte « aucun avantage territorial, ni la concession d'aucun privilège exclusif, ni aucun avantage commercial... »

A Londres, lord Granville donnait des assurances analogues; mais notre chargé d'affaires, le comte d'Aunay, se rendait exactement compte de la situation politique, comme en témoigne la dépêche qu'il adressait, le 31 juillet, au Quai d'Orsay: « Il y a au sein du Cabinet un élément jeune, actif, ambitieux même, qui est parvenu à constituer la majorité dans le Conseil et à faire triompher ses vues jusqu'à présent. Or, le parti de l'action ne se bornerait pas à désirer le rétablissement de l'ordre en Égypte, mais voudrait *y instituer le protectorat anglais*. M. Goschen, qui a plus d'une attache avec cette fraction du Cabinet, a également laissé entendre que tel était le but auquel on devait viser. » Et le comte d'Aunay terminait sa dépêche en répétant son avertissement: « En présence de ces influences,

qui semblent prépondérantes, pour le moment, il est peut-être permis de douter que M. Gladstone et lord Granville puissent poursuivre jusqu'au bout la politique dont ils se sont faits les interprètes devant le pays. »

Le gouvernement français, suffisamment informé, allait-il prendre une attitude énergique et tâcher de réparer les graves fautes commises? M. de Freycinet, qui avait envoyé à Port-Saïd l'escadre de l'amiral Conrad, proposa à la Chambre de faire participer la France à la protection du canal de Suez et d'organiser à cet effet un corps de débarquement de 8.000 hommes.

Combattu par Clémenceau, le projet tendant à ouvrir un modeste crédit de 9 millions fut rejeté par la Chambre à une énorme majorité, tandis qu'aux Communes le crédit de cinquante-sept millions, demandé par M. Gladstone, était voté sans débat.

L'Angleterre demeurait donc entièrement libre de ses mouvements et les vagues déclarations de la Conférence de Constantinople n'étaient pas de nature à influencer ses décisions.

On sait ce qu'il advint de la rébellion militaire. Arabi avait nommé un Conseil de gouvernement et déposé le Khédivé; puis, avec ses

régiments, renforcés de fellahs recrutés par contrainte et sans aucune expérience du métier des armes, il avait organisé une position pour défendre la route du Caire.

Cette position, sir Garnet Wolseley la tourna en transportant ses troupes sur le canal et en attaquant par la voie d'Ismaïlia. La bataille de Tel-el-Kebir, où il est admis que la cavalerie de Saint-Georges joua un rôle appréciable, ne dura que quelques instants. Les troupes égyptiennes se débandèrent au premier contact avec les Anglais. Le 15 septembre, le général Wolseley, après une bien facile victoire, prenait possession du Caire, et rendait son trône khédivial à Tewfik.

Arabi, prisonnier, fut traduit devant une Cour martiale qui le condamna à mort. Mais les Anglais avaient contracté une dette de reconnaissance à l'égard de ce colonel dont les agissements et la rébellion avaient si heureusement servi leurs desseins. Ils exigèrent la commutation de la peine et déportèrent Arabi dans l'île merveilleuse de Ceylan, la perle des Indes, où son exil fut entouré d'égards et de prévenances.

Cependant, quelques historiens britanniques ont prétendu que c'est contraints et forcés que les Anglais se résignèrent à occuper l'Égypte. Il fallait sauver les Coptes, les autres chrétiens,

les propriétés des communautés européennes, le canal de Suez, en un mot tout ce qui représentait la civilisation et le progrès. Et, au dire de M. Worsfold, « cette initiative ne fut prise qu'à contre-cœur, avec la plus grande répugnance » (1) !

Arabi a été considéré comme le fondateur d'un parti nationaliste, puisant sa force au sein du pays, conscient de ses aspirations vers une indépendance intégrale. Cette opinion m'a toujours paru erronée. Le chef des officiers révoltés avait une ambition démesurée et ses premiers succès lui donnèrent un orgueil confinant à la folie. Il exploita avec succès le mécontentement des troupes et des fonctionnaires persuadés que leur situation était inférieure à leur mérite ; il trouva quelques concours dans la population des villes, toujours prête à profiter des troubles et des émeutes, mais il n'atteignit jamais les couches profondes du pays et ne trouva que de très rares partisans dans les classes moyennes, chez les ouvriers et les fellahs. Le mouvement politique dont il fut l'initiateur était dirigé contre le gouvernement fonctionnant sous le contrôle anglo-français, mais Arabi se souciait si peu

(1) *The step was taken with the utmost reluctance.*

de l'indépendance de l'Égypte qu'il était entré en rapport avec les représentants du Sultan et qu'il eût volontiers accepté l'appui d'une puissance européenne pour s'assurer le pouvoir. C'est une révolte prétorienne qu'il déchaîna par ambition personnelle et non pas une révolution nationaliste, et c'est pourquoi les Anglais en vinrent si aisément à bout.



Pendant que les agissements d'Arabi tenaient en échec le gouvernement du Khédive et immobilisaient son armée, une révolte d'un autre genre éclatait au Soudan et dans les provinces du Haut-Nil conquises sous Ismaïl.

Un cheik, Mohammed Ahmed, originaire de Dongola, connu pour son ascétisme et sa sainteté, se proclama successeur du Prophète et réformateur de l'Islam, dont le Sultan de Constantinople avait faussé les doctrines et terni la pureté. Une tribu soudanaise, les Baggaras, forma le premier noyau de l'armée du Mahdi. Le gouverneur du Soudan, Raouf pacha, tenta vainement de s'emparer de sa personne. Réfugié dans le Kordofan, il revint avec des troupes plus nombreuses et dont le fanatisme religieux décuplait la valeur. Successivement, Fachoda,

El Birket, El Obeïd tombent en son pouvoir ; un corps de 6.000 Egyptiens, lancé contre lui, est entièrement défait. Ses victoires lui ont fourni des armes, des canons, des munitions. Il organise un gouvernement politico-religieux qui proscriit le vin, le tabac, les amusements introduits dans les mœurs par la corruption des Turcs. Son prestige s'élève, s'étend et l'on prévoit déjà que la puissance ascendante du Mahdi constituera bientôt un danger sérieux pour l'Égypte devenue vassale de l'empire britannique.

III

La Sublime Porte n'avait pas voulu se désintéresser des affaires d'Égypte et prétendait coopérer militairement au rétablissement de l'ordre. Mais elle mit du temps à mobiliser quelques troupes, temps qui ne fut pas perdu par le corps du général Wolseley, et lorsque les Turcs manifestèrent l'intention de débarquer un contingent dans la baie d'Aboukir, ils furent invités à choisir de préférence la pointe de Damiette. Quand les Anglais eurent occupé Le Caire, le 15 septembre, l'ambassadeur britannique à Constanti-

nople demanda une audience au Sultan et lui fit savoir que la coopération militaire de la Turquie n'était plus nécessaire. Abd-ul-Hamid n'insista pas; mais, un peu plus tard, il demanda à quelle époque les troupes anglaises seraient retirées du territoire égyptien.

A cette indiscrete question il ne fut point donné de réponse précise.

L'institution du contrôle anglo-français était virtuellement condamnée. La convention de 1876 donnait aux contrôleurs le droit d'assister aux réunions du Conseil des ministres. En défendant au contrôleur anglais de s'y rendre désormais, le gouvernement égyptien voulut supprimer la prérogative de son collègue français. C'est vainement que le Quai d'Orsay, alors représenté par M. Duclerc, protesta contre cette mesure auprès de lord Granville. Les pourparlers engagés à ce sujet n'aboutirent pas et une déclaration de notre ministre des Affaires étrangères, faite le 4 janvier 1884, rendit officielle la renonciation de la France au condominium.

Depuis le mois de novembre, lord Dufferin se trouvait au Caire, en mission spéciale, pour y étudier la situation politique et administrative et arrêter les grandes lignes du statut nouveau de l'Égypte sous l'unique contrôle de l'Angleterre.

Lord Granville, dans une communication adressée aux puissances ayant des intérêts en Egypte, faisait ainsi connaître, en des termes volontairement très vagues, les intentions du gouvernement britannique au début de 1883 :

« Une force militaire restera en Egypte pour y protéger l'ordre public, mais le gouvernement de Sa Majesté est désireux de la rappeler aussitôt que l'état du pays et l'organisation des moyens d'assurer le maintien de l'autorité du Khédivé rendront la chose possible. D'autre part, la position du gouvernement de Sa Majesté par rapport à celui de Son Altesse impose à l'Angleterre l'obligation de donner ses conseils pour obtenir que l'ordre de choses établi ait un caractère satisfaisant, possède les éléments nécessaires de stabilité et de progrès. »

En réalité, c'est lord Dufferin, qui prépara le nouveau statut de l'Égypte, promulgué comme loi organique par le décret khédivial du premier mai 1883.

Les pouvoirs législatifs et administratifs restaient confiés au Khédivé et à ses ministres responsables. Toutefois, l'exercice de ces droits était limité par les prérogatives du Sultan (purement nominales à l'exception du tribut), par les obligations financières de la loi de liquidation, par les pouvoirs des Tribunaux et des Con-

seils internationaux, et finalement par l'obligation de se conformer aux avis donnés par l'Angleterre, puissance occupant militairement le pays.

On voit que si le pouvoir du Souverain était bridé dans certaines directions par une suzeraineté et des traités anciens, il était, par ailleurs, complètement annihilé par la volonté des vainqueurs d'Arabi.

Des institutions représentatives furent créées par la loi organique : Assemblée générale, Conseil législatif, Conseils provinciaux, mais ces corps n'avaient que des attributions consultatives.

Des conseillers anglais (*advisers*) furent placés auprès des ministres égyptiens ; un général anglais commanda l'armée avec le titre de *Sirdar* ; un Anglais fut nommé inspecteur général de la police.

Quant au véritable souverain de l'Égypte, il conserva le titre modeste de Consul général et agent diplomatique, que portaient les représentants des Puissances au Caire.

Sir Edward Malet, accrédité auprès du Khédivé à l'époque des « événements de 1882 » ayant été nommé ministre à Bruxelles, sir Evelyn Baring, le futur lord Cromer, lui succéda. Il devait exercer ses fonctions pendant vingt-

quatre ans, à l'entière satisfaction du gouvernement britannique.

Dans son ouvrage: *Modern Egypt*, lord Cromer a exposé, non sans humour, comment il comprenait son rôle de souverain :

« Je n'ai jamais reçu d'instructions générales pour me guider pendant le temps où j'ai tenu le poste d'agent britannique en Egypte et je n'ai jamais sollicité de pareilles instructions, sachant qu'il serait inutile d'en demander. Mes méthodes de gouvernement s'inspirèrent de l'examen de chaque cas particulier. Tantôt j'éperonnais les Egyptiens récalcitrants pour les pousser sur les sentiers du progrès; tantôt je modérais les impatiences d'un réformateur anglais. Parfois j'avais à expliquer à un Musulman, dont la mentalité était préhistorique, les différences existant entre les principes de gouvernement en usage au septième siècle et ceux du dix-neuvième. En d'autres circonstances, il me fallait faire entendre à un jeune Egyptien gallicisé que les doctrines d'un régime ultra-républicain n'étaient pas applicables à la société égyptienne de notre temps... J'avais à reconnaître publiquement la suprématie du Sultan et à m'opposer à l'infiltration d'aucun élément turc dans l'administration; car cela eût signifié une tendance de retour à la barbarie.

« Souvent, retiré dans ma coquille diplomatique, je paraissais simplement l'égal des consuls généraux des autres puissances. Mais, quelquefois aussi, je passais avant tout le monde, comme le représentant du Souverain dont les soldats tenaient l'Égypte dans leurs serres (*in their grip*) ...

« En résumé, je n'avais pas à gouverner l'Égypte, mais à seconder, sans en avoir l'air, le gouvernement de ce pays, et je gouvernais sans avoir aucune autorité légitime sur les agents et les personnes avec qui j'étais en rapport. » (1)

Cette méthode de gouvernement n'allait pas sans rencontrer des difficultés et provoqua des critiques. Elle exigeait à la fois de l'énergie et de la souplesse, de la force et de la dissimulation. Il importait surtout aux représentants de l'Angleterre d'être assurés qu'ils seraient, dans toutes leurs initiatives, appuyés et couverts par le gouvernement métropolitain. Cet appui ne leur fit pas fréquemment défaut.

(1) *Modern Egypt*. Ed. 1911, p. 712.

CHAPITRE IV

Le gouvernement de lord Cromer. — L'avènement d'Abbas Hilmi II. — Les conférences de Constantinople. — L'expédition du Soudan.

La conclusion de l'accord anglo-français de 1904 divise assez logiquement en deux phases la période de l'occupation britannique comprise entre l'entrée en fonctions de sir Evelyn Baring et la conflagration mondiale de 1914.

Pendant la première, la domination anglaise sur les rives du Nil peut encore être considérée comme provisoire et précaire. La France n'a pas renoncé au maintien de l'influence qu'elle doit à ses traditions, à ses écoles, à ses savants, à ses ingénieurs, à sa langue. Les juridictions consulaires, le Conseil de la Dette, les tribunaux mixtes lui fournissent des armes. Sans doute elle ne peut pas agir et réaliser, mais elle peut, sur certaines questions, contrecarrer les projets du

gouvernement et empêcher l'aboutissement de ses projets.

Après l'accord de 1904, l'antagonisme de la France disparaît, mais les organes internationaux gênent encore les Anglais au point de vue financier et judiciaire et l'on voit poindre, dans certains milieux indigènes, des mécontentements qui ne tarderont pas à se cristalliser sous la forme d'un noyau d'opposition nationaliste.

I

Trois principales tâches incombèrent d'abord aux dirigeants de l'Égypte : obtenir des modifications à la loi de liquidation afin de pouvoir disposer dans une plus large mesure des recettes budgétaires ; développer le système des irrigations pour augmenter la superficie des terrains cultivables ; protéger les frontières du Sud contre l'invasion mahdiste.

La situation financière, malgré les réformes opérées, était singulièrement difficile. Lord Cromer, utilement secondé par sir Edgar Vincent, s'efforça constamment de l'améliorer. Une conférence européenne se réunit à Londres, en avril 1884, à la demande de l'Angleterre, pour révi-

ser la loi de liquidation. Les négociations furent laborieuses. Pour obtenir une réduction de l'intérêt dû aux créanciers et une plus large attribution des revenus dont la commission de la Dette avait le contrôle, lord Granville alla jusqu'à promettre le retrait des troupes anglaises d'Égypte, « si toutes les puissances étaient de cet avis ». La France étant seule en cause, la condition indiquée ôtait toute valeur à la promesse.

Une conférence au sujet de la neutralisation du canal de Suez, tenue à Paris, tourna à l'avantage des Anglais. Gros actionnaires de la Compagnie, ses principaux clients, puisque leur marine marchande représentait les sept dixièmes du trafic, ils obtinrent d'avoir dans le Conseil dix administrateurs, dont trois nommés par le gouvernement, et firent adopter un projet réduisant les tarifs de passage. Les actionnaires ne ratifièrent pas ces mesures sans certaines résistances. Finalement, un accord s'établit entre les puissances pour proclamer la neutralité du canal et décider qu'en cas de guerre la navigation resterait libre pour toutes les nations.

A la question financière était liée celle des irrigations, d'une importance capitale. Lord Cromer voulut consacrer un million de livres au développement des canalisations et aux répara-

tions du barrage du Caire. Cette somme fut prélevée sur l'emprunt de 9 millions de livres, autorisé par la convention de Londres, et qui permit de parer aux insuffisances budgétaires en même temps que d'indemniser les victimes du bombardement d'Alexandrie. Un peu plus tard, la conversion de la Dette privilégiée, dont le taux d'intérêt fut réduit de 5 à 3 1/2, permit de consacrer aux irrigations une somme complémentaire de 800.000 livres.

Les travaux entrepris sous la direction d'ingénieurs éminents, parmi lesquels il faut citer le Français Barois, les Anglais sir C. Scott-Moncrieff, sir W. Willcoks, furent singulièrement productifs.

Ils eurent plus tard une triste conséquence dont les archéologues, les artistes, ne se consolèrent pas : la disparition du merveilleux temple dont l'île de Philæ formait si harmonieusement la base ; mais ils donnèrent à la culture des milliers d'hectares gagnés sur le désert, dans la vallée du fleuve, tout en assurant au Delta les avantages de l'irrigation pérenne.

*
**

La révolte du Soudan n'avait pas manqué de causer à l'Angleterre de graves soucis. La puis-

sance du Mahdi s'était grandement accrue pendant les trois premières années de l'occupation et toutes les tentatives faites pour arrêter sa marche victorieuse avaient échoué. Le corps du général Hicks, en marche vers le Kordofan, avait été anéanti; l'héroïque Gordon était assiégé dans Khartoum. Osman Digna, lieutenant du Mahdi, avait infligé une sanglante défaite à Valentin Baker, envoyé de Souakim au secours de Tokar. L'armée commandée par Wolseley, qui tenta de débloquer Khartoum, remonta le Nil avec une sage lenteur; quand son avant-garde arriva, le 28 janvier 1895, devant Omdurnam, il était trop tard. Depuis deux jours, Khartoum était au pouvoir du Mahdi et Gordon avait été massacré.

La mort de Gordon produisit une profonde émotion en Angleterre. Sa vie aventureuse, ses victoires sur les Taïpings, son mysticisme guerrier lui avaient valu une grande popularité: l'opinion publique et la presse ne pardonnèrent pas au ministre Gladstone d'avoir laissé si longtemps sans réponse les appels désespérés lancés par Gordon, et la trop tardive tentative faite pour sauver Khartoum.

Absorbé par les questions de politique intérieure et d'administration, lord Cromer renonça à lutter contre le Mahdi. L'Empire soudanais

conquis sous Ismaïl fut provisoirement abandonné par l'Égypte, dont la frontière méridionale ne dépassa plus Wadi-Halfa, c'est-à-dire la deuxième cataracte.

*
**

Au cours des années 1885, 1886 et 1887, la question de l'occupation avait été remise sur le tapis des conférences européennes. Lord Salisbury, qui avait remplacé M. Gladstone au pouvoir, crut habile d'ouvrir de nouvelles négociations destinées à préciser le caractère de l'occupation britannique, à apaiser les susceptibilités jalouses de la Turquie et à diminuer l'hostilité de la France.

Dans ce but, sir H. Drummond Wolff fut accrédité à Constantinople comme Envoyé extraordinaire « en mission spéciale ayant trait aux affaires d'Égypte ». Au mois d'octobre 1885, une convention préliminaire fut conclue avec le ministre ottoman des Affaires étrangères, que les puissances ratifièrent le mois suivant. Elle stipulait qu'un haut commissaire anglais et un haut commissaire turc se rendraient en Égypte. De concert avec le Khédive, ils étudieraient les modes de réorganisation de l'armée, les modi-

fications susceptibles d'être apportées à l'administration civile et l'ensemble des réformes à préconiser (1).

Cette enquête, qui dura plus d'un an, fut une pénible épreuve pour lord Cromer. Il n'en continua pas moins son œuvre de créateur d'empire, tout en craignant de la voir compromise par de fâcheuses initiatives du *Foreign Office*.

Les conférences de Constantinople aboutirent enfin à un accord qui semblait définitif. La convention du 22 mai 1887, signée par sir H. Drummond Wolff et les représentants de la Turquie, contenait les stipulations suivantes :

Les troupes anglaises seraient retirées d'Égypte au bout de trois ans.

Les droits d'inspecter et d'instruire l'armée égyptienne, accordés aux officiers de l'armée britannique, cesseraient deux ans après l'évacuation des troupes.

Le Gouvernement ottoman userait de ses droits d'occuper militairement l'Égypte si celle-ci était menacée d'une invasion, ou si le Khédive manquait à ses engagements vis-à-vis de son suzerain ou à ses obligations internationales.

Un dernier article spécifiait que la Grande-

(1) *Lord Cromer* by H. D. Traill, p. 249.

Bretagne et la Turquie inviteraient les grandes puissances et particulièrement celles ayant signé des traités avec l'Égypte à ratifier la convention.

Il semble que la France et la Russie, jugeant sans doute les délais d'évacuation trop longs, ne se montrèrent pas favorables à l'approbation de cet engagement diplomatique.

Le Sultan en prit prétexte pour désavouer ses ministres et rejeter la convention.

Le résultat fut de donner pleine liberté à lord Cromer pour poursuivre sa tâche, telle qu'il la comprenait. La domination anglaise s'affirmait de plus en plus; les progrès de l'agriculture avaient pour corollaire l'amélioration de la situation financière. Le nombre des fonctionnaires britanniques s'élevait, au détriment des autres Européens, et des officiers anglais occupaient tous les cadres supérieurs de l'armée.

Du côté du Khédive, aucune opposition ne venait contrarier l'action gouvernementale. Persuadé qu'il devait son trône aux maîtres de l'Égypte, Tewfik acceptait le rôle effacé et purement représentatif qui lui était assigné.

Son fils, qui lui succéda en 1892, Abbas Hilmi II, montra, dans les premières années de son règne plus d'indépendance et de volonté. Jeune, actif, intelligent, il prétendit participer au gou-

vernement dans la mesure modeste permise par la Constitution et, de ce fait, des conflits ne tardèrent pas à surgir.

La Constitution donnait au Khédive le droit de choisir ses ministres. En janvier 1893, Abbas Hilmi, qui avait eu quelques démêlés avec le premier ministre Mustapha Fehmy, décida brusquement de se passer de ses services et nomma à sa place Fakhri pacha.

Grand émoi à la Résidence, où Mustapha Fehmy était apprécié et considéré comme un collaborateur soumis et dévoué. Lord Cromer protesta contre la nomination de son remplaçant et le Khédive ne voulant pas en démordre, il en fut référé au *Foreign Office*.

Ce n'était plus lord Granville, mais lord Rosebery qui dirigeait la politique extérieure britannique. Sa réponse fut catégorique : « Le Gouvernement de Sa Majesté doit être consulté en des cas aussi sérieux qu'un changement de ministres. Aucune modification dans la composition du Cabinet ne paraissant utile ou urgente, nous ne pouvons sanctionner la nomination proposée de Fakhri pacha. »

Le Khédive ayant froidement accueilli la démarche faite par lord Cromer pour lui communiquer cette réponse, le Gouvernement en fut avisé et le représentant de la Grande-Bretagne

fut invité à faire savoir au Khédive, que, s'il refusait de se conformer à ses avis, « il devrait envisager les graves conséquences de son acte ». Le Gouvernement de Sa Majesté enverrait des instructions à cet effet.

C'était une menace brutale de déposition, adressée à un souverain sans défense.

La France, qui ne s'était pas encore désintéressée des affaires égyptiennes, demanda quelques explications à Londres. M. Waddington fit auprès de lord Rosebery une démarche inutile à laquelle le chef du *Foreign Office* fit allusion, assez dédaigneusement, dans une dépêche envoyée à lord Dufferin, à Constantinople, et qui se terminait ainsi : « Tant que le drapeau anglais sera arboré au Caire et que les troupes britanniques occuperont l'Égypte, nous ne pourrions tolérer que la fantaisie du Khédive puisse mettre en échec et bouleverser l'administration. » (1)

Abbas Hilmi dut se soumettre. Il obtint non sans peine qu'on ne lui imposât pas l'humiliation de reprendre le premier ministre congédié. Le vrai souverain voulut bien agréer la nomination de Riaz pacha.

(1) *Lord Cromer*, p. 287.

Sur ces entrefaites, le Khédive, accompagné de tout un état-major, remonta le Nil jusqu'à la frontière du Soudan. On lui reprocha de n'avoir pas, en cours de route, montré assez d'égards aux officiers anglais et l'indignation fut grande quand, après une revue passée à Wadi-Halfa, il osa formuler à haute voix quelques critiques sur les manœuvres et le défilé des troupes. Le général Kitchener, Sirdar de l'armée égyptienne, froissé, déclara que ces observations portaient atteinte à son autorité et offrit sa démission.

Le Khédive s'empressa de lui demander de la retirer, mais la satisfaction parut insuffisante. Sur des ordres venus de Londres, lord Cromer exigea qu'Abbas II fît un ordre exprimant sa gratitude et son admiration aux officiers anglais commandant son armée pour les résultats obtenus et pour la discipline et le bel entraînement des troupes.

Cette proclamation avait été rédigée en français, comme tous les actes officiels. Pour n'épargner aucune humiliation à son signataire, on exigea qu'elle fût également publiée en arabe.

En 1895, le Khédive se rendit auprès du Sultan pour lui faire une visite officielle. Il espérait trouver à Constantinople quelque réconfort. On le reçut sans apparat, sans cordialité et, con-

vaincu que du côté de son Suzerain il ne pourrait trouver le moindre appui, il reprit tristement la route du Caire et se soumit à ce qui lui parut être l'inévitable.

Quelques mois après cette décourageante visite, j'eus l'honneur d'être reçu au palais d'Abdin en même temps qu'un avocat parisien bien connu : M^e Cléry. Le Khédive se montra fort aimable, nous parla littérature, art, théâtre, puis la conversation s'orienta vers la politique. M^e Cléry, qui était très anglophobe, donna libre cours à ses pensées et dauba violemment contre les maîtres de l'Égypte.

J'observai le Prince. Il écoutait sans interrompre, sans laisser voir s'il approuvait ou désapprouvait l'éloquente philippique. Comme conclusion, l'avocat s'écria : « Ah ! si Votre Altesse s'insurgeait contre ses tyrans, partout des sympathies actives s'emploieraient à délivrer l'Égypte. » Alors le Khédive nous regardant tous deux longuement dit : « Pourriez-vous m'affirmer que, si pareille hypothèse se réalisait, le gouvernement français enverrait à mon aide un seul régiment ? » M^e Cléry resta coi, moi aussi. Le prince sourit, nous serra la main et l'audience prit fin.

Aigri, découragé, tenu à l'écart du gouvernement de son pays, Abbas orienta son activité

vers les affaires et l'agriculture. Il perfectionna l'exploitation de ses domaines, s'intéressa aux orangers des jardins de Koubbeh, spécula sur le coton comme tant de bons Egyptiens, fournit le capital d'une société immobilière qui construisit d'horribles blocs de maisons à six étages à l'ouest de l'Esbekieh.

Dans son livre *England in Egypt*, lord Milner avait loyalement formulé cette opinion : « Je ne suis pas de ceux qui pensent que tout ce qui s'est fait en Egypte depuis 1882 est dû aux Anglais. Je suis le premier à reconnaître le rôle très important joué dans la renaissance du pays par des indigènes et d'autres Européens. » (1)

Il serait fort injuste de diminuer l'importance des travaux entrepris et des réformes accomplies par les Anglais depuis l'occupation, notamment en matière d'irrigation et de développement des voies ferrées.

Toutefois, il est indéniable que le chemin de fer du Soudan eut surtout un intérêt stratégique et qu'un certain nombre de mesures prises furent plus avantageuses aux industries métropolitaines qu'à l'Egypte.

Une compagnie de navigation, la *Khedivieh*, desservait les côtes d'Asie-Mineure et Constan-

(1) *England in Egypt*, p. 167.

tinople. Des armateurs anglais acquirent sa flotte en 1897 pour la très modique somme de 150.000 livres et cette flotte, qui arbora le pavillon britannique, est aujourd'hui placée sous le contrôle de la grande compagnie *Peninsular and Oriental*.

Des industriels ayant voulu installer dans le Delta une filature et un tissage de coton, le résident britannique y mit opposition — ce dont le *Times* le félicita en ces termes : « On ne saurait admettre que le représentant de la Reine soutienne un projet dont le succès profiterait au consommateur égyptien, mais nuirait aux manufacturiers anglais. » (1)

Autant dire qu'on ne favorisera l'enrichissement du pays occupé et son développement économique que dans la mesure où la Métropole y trouvera intérêt.

Et le fait, pour les fonctionnaires britanniques, de continuer à vivre entre eux, sans entretenir de relations avec leurs collègues indigènes ; le parti pris de ne pas initier la jeunesse égyptienne aux mœurs, à l'enseignement, à l'éducation anglais vient à l'appui de l'opinion que les impérialistes de Londres considéraient la terre

(1) *L'Angleterre en Egypte*, p. 271.

des Pharaons comme une ferme d'une exploitation facile, merveilleusement rémunératrice et pouvant procurer un nombre infini de situations à des gens sans emploi.

C'est seulement en 1897, quinze ans après l'occupation, que le gouvernement égyptien songea à s'occuper des questions d'enseignement, à utiliser comme cellule d'instruction primaire les écoles des mosquées et c'est en 1911 que fut instituée une commission chargée de poursuivre des réformes. Auparavant, on n'enseignait, ni à El-Azhar ni ailleurs dans les écoles indigènes, le dessin, la géométrie, l'histoire naturelle, l'hygiène. Heureusement des établissements congréganistes, collèges de Jésuites, au Caire et à Alexandrie, collèges et écoles des Frères de la doctrine chrétienne, couvents des Dames du Sacré-Cœur, des Dames de Sion, etc., ainsi que deux lycées avec des professeurs de l'Université, dispensaient l'enseignement secondaire et primaire à des élèves de toutes races et de toutes religions, selon les méthodes et les programmes français, et c'est là que se recrutait la majeure partie du personnel des administrations, des ministères et du commerce.

Pour l'enseignement supérieur, une école française de Droit avait été fondée au Caire; elle conférait des diplômes. Parallèlement au

Service des antiquité, chargé du musée et de la direction des fouilles, le gouvernement français créa, en 1880, un Institut d'archéologie orientale, dont Maspero fut le premier directeur et qui continue à maintenir très haut la renommée scientifique de notre pays (1) .

II

Le développement agricole du pays, le fonctionnement d'une administration qui, tout en prêtant à certaines critiques, avait supprimé de nombreux abus et mis de l'ordre dans la perception des impôts, eurent d'heureux effets sur la situation économique de l'Égypte. La population s'accrut dans de fortes proportions. En quinze ans, elle fut presque doublée et les revenus du gouvernement atteignirent plus d'un million de livres.

Mais l'Angleterre avait à prendre une revanche au Soudan et à reconquérir les territoires abandonnés lors de l'invasion mahdiste. Elle

(1) L'Institut français d'archéologie, actuellement dirigé par M. Foucart, publie un *Bulletin* périodique, les travaux de ses membres; il possède une bibliothèque d'études, une bibliothèque des Arabisants et une imprimerie fort importante, dotée de caractères arabes et hiéroglyphiques.

voult faire supporter à l'Égypte les frais de l'expédition et demanda à la Caisse de la Dette de prélever à cet effet une somme de 500.000 livres, ce qui amena une énergique protestation des représentants de la France et de la Russie.

Dans sa politique coloniale, le Royaume-Uni eut toujours des vues à longue portée. Depuis que la Grande-Bretagne possédait le Sud africain, une zone importante de l'Afrique orientale et l'Égypte, l'idée de posséder une ligne de communications ininterrompue du Cap au Caire avait germé dans les cerveaux impérialistes. Du côté des Allemands et des Belges, dont les domaines coloniaux longeaient ou traversaient cette ligne, il fallait prévoir certaines difficultés, mais la reprise du Soudan égyptien était le premier objectif à atteindre.

Le Mahdi était mort; le Khalife Abdullah l'avait remplacé comme Commandeur des croyants et héritier de sa puissance. Il avait perfectionné l'organisation militaire de son armée et institué des organes administratifs pour le gouvernement de la vaste région sur laquelle s'étendait son autorité absolue.

Jusqu'en 1896, les Anglais s'étaient bornés à garder la défensive. Dans la vallée du Nil, ils protégeaient par des postes fortifiés les abords de Wadi-Halfa. Sur la mer Rouge, ils ne déclen-

chèrent quelques attaques que pour dégager Souakim constamment assiégé ou menacé par les troupes d'Osman Digna. De ce côté, les derviches avaient d'ailleurs maille à partir avec les Abyssins et les Italiens.

C'est à Sirdar Herbert Kitchener que fut confiée la mission de reconquérir le Soudan. Il avait gagné tous ses grades dans les combats livrés aux mahdistes, s'était distingué à Souakim et à Toski par d'audacieuses initiatives. Il allait se révéler stratège prudent et avisé au cours d'une longue campagne, méthodiquement préparée. C'est par la vallée du Nil que chemina le corps expéditionnaire. La marche fut lente parce qu'il importait d'assurer ses communications et son ravitaillement. Au sud de Wadi-Halfa une voie ferrée fut mise en construction dans la direction de Abou-Hamed pour suivre la corde de la grande courbe que fait le fleuve dans le désert nubien. Dongola fut enlevé sans résistance et une colonne volante chassa, en août 1897, le détachement des derviches qui tenait Abou-Hamed. Arrêtée pendant quelques mois pour attendre des renforts et l'avancement des voies de communication, la marche en avant fut reprise. La première bataille sérieuse eut lieu à Hilgi, sur la rive droite de l'Atbara où, le 8 avril 1898, les derviches, commandés par

l'émir Mahmoud et Osman Digna furent complètement défaits.

Le Sirdar Kitchener marqua encore un temps d'arrêt avant de marcher sur Khartoum, car il voulait établir à Atbara une nouvelle base d'opérations. C'est seulement le 2 septembre que, sur le plateau dominant Omdurnam, fut livrée la bataille décisive. La bravoure des derviches, les charges héroïques de leurs cavaliers ne suffirent pas à compenser l'infériorité de leur tactique et de leur armement. Les forces anglo-égyptiennes firent de leurs ennemis un terrible massacre. Le Khalife s'enfuit à grand'peine, et, pour frapper l'imagination, Kitchener crut utile de violer la tombe du Mahdi, de faire décapiter son cadavre et jeter dans le fleuve les restes du prophète.

Quinze jours après l'entrée à Khartoum, le Sirdar, remontant le Nil en canonnière, arrivait à l'ancien poste de Fachoda. Il fut quelque peu surpris d'y apercevoir des tirailleurs sénégalais et de voir que le drapeau français y était arboré.

CHAPITRE V

La mission Marchand. — La convention franco-anglaise de 1904. — Les successeurs de lord Cromer : sir Eldon Gorst et lord Kitchener. — L'organisation du parti nationaliste. — Une nouvelle Assemblée législative.

I

L'émotion fut vive à Londres et au Caire lorsqu'y parvinrent les premières dépêches annonçant qu'un poste du Nil blanc était occupé par un détachement de troupes françaises.

La mission Marchand, partie de Brazzaville le 1^{er} mai 1897 pour traverser dans sa largeur le continent africain, avait-elle reçu des instructions de nature à porter ombrage au gouvernement anglais? Une entente avait-elle été conclue avec l'Abyssinie pour que le Congo français

élargi fût relié à la côte des Somalis comme conséquence d'une alliance avec le Négus.

M. Ritchie, ministre de l'Intérieur du cabinet britannique, le déclara dans un discours qui révélait toutes les ambitions du royaume d'Outre-Manche: « Nous ne voulons pas humilier la France, mais nous ne voulons pas nous laisser humilier par elle. Nous ne pouvons pas permettre qu'elle contrecarre nos projets de réunir le Cap au Caire. L'exécution de ce projet rendra en effet de grands services à l'Égypte et à la civilisation. » (1)

On sait comment la France, pour éviter un conflit qui eût conduit à la guerre, capitula.

Bien que les instructions données à la mission Marchand, d'un caractère confidentiel, n'aient jamais été publiées, il est certain que l'itinéraire à suivre aboutissait à la vallée du Nil et qu'un accord préliminaire avec l'Abyssinie était nécessaire pour le prolonger jusqu'à Djibouti. Si Marchand était arrivé à Fachoda quelques mois plus tôt, les Anglais se trouvant encore loin de Khartoum ne se seraient pas opposés à son passage, mais qu'eût été l'attitude des derviches? Il eût fallu lui envoyer au préalable des émissai-

(1) Discours prononcé à Thornton Heat, le 25 octobre 1898.

res. Un détachement de 150 Sénégalais, quelle que fût la valeur des officiers qui le commandaient, en aurait-il imposé suffisamment au Khalife pour qu'il laissât à la Mission toute liberté de continuer sa route?

C'est surtout en matière d'entreprises coloniales ou extérieures qu'un gouvernement doit suivre une politique correspondant à sa puissance et à ses moyens d'action. Il semble que ceux qui présidaient alors aux destinées de la France n'eurent pas conscience de cet axiome élémentaire. A aucun prix, ils ne voulaient d'un conflit avec l'Angleterre et ils auraient dû prévoir que la Mission armée traversant l'Afrique pourrait provoquer la guerre.

Et c'est pourquoi l'admirable effort accompli par Marchand et ses compagnons aboutit à une pénible humiliation. L'auteur de *L'Emancipation de l'Égypte* a très nettement indiqué que la France ne faisait alors en Afrique qu'une « politique de dilettante » (1). On n'eût pas compris dans les milieux parlementaires et électoraux qu'une guerre fût déchaînée pour une question d'impérialisme dans le Centre africain. Et cependant notre amour-propre fut singulièrement

(1) *L'Emancipation de l'Égypte*, par A. Z., p. 110.

excité à cette époque. Mais on sentait bien que rien n'était préparé pour une pareille lutte, et puis l'affaire Dreyfus battait son plein et une grave crise ministérielle était en gestation.



L'idée de la possibilité d'un conflit franco-anglais avait singulièrement fait travailler les imaginations égyptiennes.

Lorsque le capitaine Baratier, envoyé d'urgence à Paris par Marchand, arriva au Caire, il y reçut un accueil enthousiaste. Il semblait que cet officier, venu des hautes régions du fleuve sacré, apportait à la terre d'Égypte le salut amical et protecteur de la France lointaine.

Baratier avait été profondément impressionné par la chaleur de la réception qui lui fut faite. Il en garda pieusement le souvenir. Dans *A travers l'Afrique*, ce captivant récit où se révèlent à la fois le cœur du soldat et la poésie de l'écrivain, il y fait allusion, et voici l'apostrophe aux soldats français qui termine le monologue du Sphinx, « chien de garde colossal, indestructible, éternel » :

Un peuple peut laisser tomber son énergie pour un temps, il ne modifie pas sa destinée ; il ne change pas son âme. Français, fils de Prométhée, qui toujours essayez de dérober le feu du ciel, vous ne sauriez descendre!

N'oublie pas que sur les bords de ce fleuve, on ne vous connaît que sous le nom de « Francs ». Francs, maîtres des imaginations, maîtres des cœurs! Francs, soleils du monde, justice des peuples!

Et l'Égypte vous a reconnus : c'était la liberté que vous veniez défendre à travers les marais.

Tu te plains? Ne reste-t-il rien de votre effort?

L'Égypte s'était assoupie dans l'esclavage; vous avez réveillé son âme. N'as-tu pas entendu le long de la route? Devant toi, il n'y a qu'un instant, les femmes du grand harem, en passant, n'ont-elles pas soulevé leur voile, te rendant l'hommage suprême de la reconnaissance de leur peuple?

Va! ne regrette rien. Ne regrette pas l'effort. N'offense pas le soleil! Chaque vie est le résultat des vies précédentes; la tienne sert à la formation des vies futures. L'acte se prolonge dans le temps; toutes les heures ne s'engouffrent pas en tourbillon dans le passé (1).

Peut-être le Khédive conçut-il de son côté l'espoir que les incidents de Fachoda donneraient à la France l'occasion d'intervenir dans la politique intérieure de l'Égypte. Ses illusions furent de courte durée.

(1) *A travers l'Afrique*, par le lieutenant-colonel BARATIER, pp. 205, 206.

Tandis que l'Angleterre préparait la mobilisation de sa flotte, des pourparlers s'engageaient à Paris entre M. Delcassé et sir Ed. Monson, à Londres entre lord Salisbury et notre ambassadeur M. de Courcel.

Le gouvernement français céda sur toute la ligne. La mission Marchand reçut au mois de décembre l'ordre d'évacuer Fachoda et de rentrer en Europe par l'Abyssinie et Djibouti.

La convention franco-anglaise du 21 mars 1899 fixa, sauf entre le Ouadaï et le Darfour, les limites des possessions françaises, du Congo belge à la Tripolitaine, et nous rejeta bien loin de la vallée du Nil.

Le nom de Fachoda avait pris pour les patriotes une signification douloureuse. Les Anglais crurent cicatriser une cuisante blessure et faire oublier notre humiliation en débaptisant le village que les cartes appellent maintenant Kodok.

*
**

Lord Cromer n'avait pas attendu la conclusion de l'accord franco-anglais pour régler le statut du Soudan reconquis.

Le gouvernement de Sa Majesté britannique et celui de S. A. le Khédive s'étaient aisément

entendus ; ils avaient arrêté une convention définissant l'expression géographique : Soudan, et fixant les dispositions essentielles suivantes :

Les drapeaux anglais et égyptien flotteront simultanément sur tous les postes et points occupés.

Le commandement suprême sera exercé par un gouverneur, nommé par le Khédive sur la recommandation du gouvernement britannique.

La juridiction des tribunaux mixtes ne sera jamais étendue au Soudan.

Aucun consul ou agent consulaire d'un pays étranger ne pourra être accrédité ou autorisé à résider au Soudan sans le consentement préalable du gouvernement britannique.

Ces dispositions montraient bien le caractère du régime dont le Soudan était doté. C'était une occupation militaire sans contrôle, n'offrant aux étrangers aucune garantie. L'Angleterre y exercerait une autorité absolue et n'aurait à compter avec aucun organe international du genre de ceux qui, sur certains points et à diverses époques, avaient, en Egypte, contrarié ou fait ajourner ses projets.

La tension des rapports diplomatiques occasionnée par les affaires de Fachoda se relâcha peu à peu, grâce à l'action personnelle du roi Edouard VII, et un accord, en date du 8 avril

1904, concernant l'Égypte fit partie de conventions signées par lord Lansdowne, chef du *Foreign Office* et par notre ambassadeur à Londres, M. Cambon, réglant une série de difficultés et litiges ayant trait à Terre-Neuve, à la Nigeria, au Siam, à Madagascar, aux Nouvelles-Hébrides et particulièrement au Maroc, où l'Angleterre s'engageait à soutenir les revendications de la France.

En ce qui touche l'Égypte, le gouvernement britannique affirmait qu'il n'avait pas l'intention de changer l'état politique du pays.

De son côté, le gouvernement français s'engageait à ne pas entraver l'action de l'Angleterre « en demandant qu'un terme fût fixé à l'occupation britannique ou de tout autre manière » et il donnait son adhésion à un projet de décret khédivial indiquant les garanties jugées nécessaires pour la sauvegarde des intérêts des porteurs de la dette égyptienne, sous la réserve qu'aucune modification n'y serait apportée sans l'assentiment des puissances signataires de la convention de Londres de 1885

Sous une forme assez alambiquée la France abdiquait la majeure partie de ses droits. Son représentant continuait à siéger au conseil de la Dette, mais il était implicitement entendu qu'il n'y ferait rien qui pût être jugé préjudi-

ciable aux intérêts de l'Angleterre. Cette abdication complétait celle qui avait suivi les « événements » de 1882.

Après avoir surmonté les obstacles, éliminé les difficultés qu'auraient pu susciter les puissances étrangères et la France, il semblait que l'Angleterre n'avait plus qu'à réaliser la suppression des juridictions mixtes et consulaires pour être intégralement maîtresse de l'Égypte. Elle n'avait pas prévu un réveil du sentiment nationaliste, dont les manifestations parurent d'abord négligeables, mais qui s'affirma progressivement et prit après la guerre mondiale une force et un développement tels que sa domination en fut profondément ébranlée.

Nationalisme égyptien ! Comment expliquer le nationalisme d'un peuple constitué de races si diverses ?

On évalue à 13 ou 14 millions d'habitants la population actuelle de l'Égypte. Les fellahs musulmans figurent dans ce total pour environ 8 millions, les Coptes pour 800.000 ; le reste comprend des Bédouins, des Turcs, des Syriens, des Arméniens, des Grecs, des Italiens, des Juifs, des Français, des Belges, des Anglais, des Hindous... Toutes ces races et nationalités peuvent-elles s'amalgamer, s'unir pour constituer une âme commune ? Les circonstances aidant, une union

s'est peu à peu établie entre presque tous ces éléments et l'objectif final est le rejet de la domination britannique.

L'affaire de Denshawai, survenue en mai 1906, fut une étincelle qui mit le feu aux premiers foyers d'incendie. Les officiers anglais avaient pris l'habitude, lorsqu'ils allaient chasser, de tirer sur les pigeons des villages. Cinq d'entre eux s'étant amusés à fusiller ceux de Denshawai eurent une rixe avec les paysans et l'un des officiers fut frappé si durement qu'il en mourut. L'autorité militaire voulut que la répression fût exemplaire. Une instruction fut ouverte contre les fellahs du village et le tribunal prononça quatre condamnations à mort, une quantité de peines d'emprisonnement et de coups de courbache. Les exécutions eurent lieu sur l'endroit même de la rixe en présence de tous les habitants des villages voisins.

Cette cruelle répression suscita une indignation qui trouva des échos jusque dans la presse anglaise et à Westminster. Les journaux arabes le *Muayyed* et le *Lewa* en prirent texte pour mener une campagne très vive contre l'occupation britannique. Lord Cromer trouva la situation assez grave pour réclamer le renforcement des troupes; puis, sa santé n'étant plus satisfaisante, il demanda à être relevé de ses fonctions.

Sir Eldon Gorst, désigné pour le remplacer, était un diplomate de valeur, qui connaissait l'Égypte, car il y avait exercé pendant six ans la charge de conseiller financier. En passant ses services à son successeur, lord Cromer lui avait recommandé en ces termes son ministre des Finances : « Saad Zaghloul fournira, si je ne m'abuse, une belle carrière politique. Il possède toutes les qualités requises pour bien servir son pays. Il est honnête, il est instruit ; il a le courage de ses convictions... Il ira loin. » (1)

Zaghloul pacha devait aller loin, en effet, mais dans une voie différente de celle suivie par lord Cromer ; la domination britannique allait trouver en lui son plus redoutable adversaire.

Sir Eldon Gorst gouverna l'Égypte pendant quatre ans. Il se montra bienveillant pour les populations indigènes, mais sa bienveillance fut souvent taxée de faiblesse dans les sphères officielles. Il témoignait au Khédive des égards auxquels celui-ci n'était plus habitué et, dans sa manière de traiter les affaires publiques, il cherchait à agir par persuasion et conciliation au lieu d'imposer sa volonté.

Malheureusement il manquait un peu de ce

(1) *The Egyptian Problem* by sir V. Chirol, p. 98.

prestige personnel, si nécessaire aux meneurs de peuples en pays d'Orient.

Le mouvement nationaliste, encouragé par la Révolution des Jeunes Turcs à Constantinople, se développa parmi les étudiants, et les incidents de Denshawai, grossis par la rumeur publique, jetaient dans la masse paisible des populations rurales du Delta des ferments de haine contre les Anglais

L'assassinat du premier ministre Boutros Ghali pacha attesta ce double état d'esprit.

Boutros était un Copte et l'attentat dont il fut victime ne pouvait être inspiré que par des motifs d'ordre politique. Wardani, l'assassin, avait simplement voulu frapper un Egyptien, principal collaborateur du gouvernement anglais et les excitations des journaux arabes pouvaient lui avoir inspiré l'idée du crime.

Au reste, le parti nationaliste prit à sa charge les frais du procès, s'efforça de rendre l'assassin sympathique, de le représenter comme le martyr d'une cause patriotique et religieuse.

Sir Eldon Gorst, tout en organisant une censure et un contrôle de la presse, était persuadé que le meilleur moyen de lutter contre la propagande nationaliste consistait à rendre la domination britannique aussi discrète que possible. A ses yeux, au lieu de se montrer au pre-

mier plan, elle devait rester dans la coulisse, et il importait de constituer réellement une organisation représentative assumant toutes les apparences du pouvoir.

Une mort prématurée empêcha sir E. Gorst de poursuivre cette politique. Lord Kitchener, son successeur, prit possession de la Résidence britannique avec l'apparat d'un grand chef militaire et se montra soucieux de continuer les traditions de lord Cromer. Sa nomination fut partout considérée comme l'indice que l'Angleterre n'abandonnerait jamais la situation qu'elle tenait en Egypte et n'hésiterait pas à employer pour la maintenir les forces militaires de son empire.

Le parti nationaliste était divisé en deux fractions, le parti « populaire » (*hasb-el-oumn*) comprenant les éléments modérés et le parti « patriotique » (*hasb-el-watan*) ralliant les extrémistes. Ce dernier se déclarait ouvertement anti-anglais, recherchait des concours en Turquie et même ailleurs et avait certaines tendances panislamiques. Son premier chef, Moustapha Kamel, lui imprima une vigoureuse impulsion grâce au journal le *Lewa* qu'il dirigeait avec talent.

Zagloul avait appartenu au parti « populaire » que lord Cromer et, après lui, sir Eldon

Gorst, s'étaient efforcés de gagner à la politique gouvernementale. Mais le parti « populaire » ne tarda pas à s'effriter tandis que les extrémistes groupaient tous les éléments d'opposition nationaliste; et le Khédivé, dans la mesure où il pouvait sans trop se compromettre, encourageait ses efforts et sa propagande.

Lord Kitchener, qui détestait Abbas II, n'avait avec lui que les rapports indispensables et ne prenait jamais son avis sur aucune affaire. Le Khédivé s'était résigné à demeurer en dehors des choses politiques et administratives et c'est sur des questions de préséance et d'étiquette que se portèrent ses derniers essais de résistance.

Une réception officielle devait avoir lieu au palais d'Abdin. Lord Kitchener émet la prétention d'être reçu solennellement seul avec les hauts fonctionnaires de la Résidence. Le Khédivé invoque les traditions, le protocole et propose au représentant de l'Angleterre de défiler le premier en tête des membres du corps diplomatique. Lord Kitchener refuse, affecte de passer le dernier, après les consuls des petites puissances, et, avant de saluer Abbas II, il dit à haute voix à la cantonade: « Je pense que c'est à présent mon tour. »

Et le soir même, partant en tournée d'inspection, il se fit ouvrir, à la gare du Caire, à titre

de revanche, la grande porte réservée aux souverains.

Il est juste cependant de reconnaître que si lord Kitchener se montra autoritaire et personnel, il travailla consciencieusement au développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Il paya largement de sa personne, faisant lui-même sur place des enquêtes quand des réclamations ou des abus lui étaient signalés. Parlant arabe, il se passait d'interprète et cela lui valut une certaine popularité chez les fellahs.

La création de l'Agricultural Bank fut favorablement accueillie; grâce à elle, les petits propriétaires purent emprunter à des taux non usuraire les capitaux dont ils avaient besoin et la loi des cinq feddans, promulguée en 1912, accorda une *homestead exemption* mettant un lopin de deux hectares à l'abri des saisies des créanciers.

On a pu s'étonner que l'Angleterre qui, après s'être rendu maîtresse de l'Afrique du Sud, s'attacha à donner aux Boers une autonomie presque complète avec un gouvernement représentatif, n'ait pas suivi en Egypte une politique analogue, susceptible de lui concilier la sympathie des populations. C'est qu'il importe à l'Empire, pour des raisons majeures, d'ordre maritime et stratégique, d'exercer une action direc-

te sur le Soudan et de posséder la maîtrise du canal de Suez. A ces raisons s'en ajoutent d'autres, d'ordre économique.

Cependant, lord Kitchener avait voulu améliorer la constitution de l'Égypte en donnant des bases plus larges à la représentation du pays.

Une loi organique et une loi électorale, promulguées le 1^{er} juillet 1913, devaient assurer cette représentation de la manière suivante :

Ces lois instituaient une *Assemblée législative* et un *Conseil provincial* dans chaque moudirieh.

L'Assemblée législative, dont les ministres faisaient de droit partie, comprenait dix-sept membres nommés par le gouvernement et soixante-six membres élus.

La durée du mandat des députés était de six ans (renouvellement par tiers tous les deux ans).

Aucune loi ne doit être promulguée sans avoir été présentée pour avis à l'Assemblée législative.

Aucun impôt nouveau ne peut être établi sans avoir été discuté et voté par l'Assemblée.

L'Assemblée émet des vœux et des avis, soit à la demande du gouvernement, soit spontanément sur les projets et questions dont elle est saisie.

Toutefois, le service de la Liste civile,

celui du Tribut, de la Dette publique, toutes les charges et obligations résultant de la loi de liquidation ou des accords internationaux échappent à la compétence de l'Assemblée et ne peuvent faire l'objet d'aucune discussion ou observation.

Quand l'Assemblée était saisie par le ministère d'un projet de loi, elle pouvait l'accepter, l'amender ou le rejeter. En cas de désaccord final et après un délai de quinze jours, le dernier mot restait au gouvernement qui avait le droit de promulguer la loi, dans la forme lui convenant, en notifiant à l'Assemblée les raisons pour lesquelles on avait passé outre à son opinion.

Si la composition de l'Assemblée donnait certaines garanties au point de vue de la représentation des personnes et des intérêts, la loi organique restreignait singulièrement le champ de son activité et l'étendue de ses pouvoirs. Sauf en matière d'impôts nouveaux, où son veto pouvait s'exercer, c'était un corps simplement consultatif.

Les *Conseils provinciaux* pouvaient voter des contributions temporaires destinées à des dépenses d'utilité publique.

Ils pouvaient transmettre aux ministres des vœux concernant les besoins généraux de la pro-

vince en matière d'agriculture et de travaux. Leur avis préalable était requis pour un certain nombre d'entreprises locales.

La nouvelle *loi électorale* donnait le droit de vote à tous les Egyptiens âgés de vingt ans. Mais l'élection à l'Assemblée législative se faisait au second degré de la façon suivante :

Dans les districts du Caire, d'Alexandrie et de Port-Saïd, dans les villes et villages, chaque groupe de cinquante électeurs choisit un délégué, lequel doit être âgé d'au moins trente ans. Ce sont ces électeurs délégués qui nomment les membres de l'Assemblée législative. Ceux-ci doivent être âgés de trente-cinq ans au moins, savoir lire et écrire et payer un chiffre d'impositions qui diffère suivant que les propriétés sont bâties ou non bâties (1).

Telles furent les principales dispositions parlementaires imaginées par lord Kitchener pour accorder aux Egyptiens l'apparence d'une représentation nationale.

Les élections ne donnèrent lieu à aucun incident notable et l'Assemblée législative tint sa première session de janvier à juin 1914.

(1) *Lois nos 29 et 30 de 1913*. Le Caire, Imprimerie Nationale, 1913.

Mazloum pacha fut désigné par le ministère de Mohammed Saïd pour présider l'Assemblée. Esprit cultivé, Mazloum pacha avait habité Paris et possédait les qualités requises pour s'acquitter avec tact de cette mission. Mais l'Assemblée avait le droit d'élire un vice-président. A la quasi-unanimité, elle nomma Zaghloul pacha et cette élection révéla les sentiments nationalistes dont elle était animée.

Cependant la lecture des procès-verbaux des séances démontre que l'Assemblée ne chercha pas à sortir du rôle déterminé par la loi organique. Sans doute elle fit de l'opposition au ministère, mais sous une forme modérée et strictement légale.

Lord Kitchener, qui avait espéré trouver dans ce nouveau Parlement un organe très souple à sa disposition, fut profondément déçu.

Il attribuait au Khédive des menées ténébreuses qui auraient influencé l'opinion des électeurs et des élus, et cependant il était notoire que Abbas était en très mauvais termes avec Saad Zaghloul.

Une série de griefs furent invoqués contre le Khédive par son implacable adversaire. On l'accusa d'avoir trafiqué des décorations et des titres — dont l'octroi avait été laissé à sa discrétion. On lui reprocha d'avoir voulu vendre à la

Banque de Rome, agissant pour le compte de l'Allemagne, le chemin de fer du Mariout, construit pour mettre en valeur un de ses domaines; on l'accusa d'avoir dilapidé les fonds des Wakfs, c'est-à-dire les biens des fondations religieuses musulmanes.

Abbas Hilmi ne put se défendre puisqu'il ne fut traduit devant aucune juridiction, mais lord Kitchener, quand il se rendit à Londres, au début de l'été de 1914, était résolu à provoquer contre le Khédive des mesures draconiennes: une réduction de ce qui lui restait de prestige à l'égard des indigènes et, au besoin, sa déposition.

CHAPITRE VI

L'Égypte pendant la guerre. — L'Angleterre proclame son Protectorat. — Les sultans Hussein et Fouad. — Les sujets de mécontentement. — Après l'armistice. — La déportation de Zagloul pacha

I

Le 4 août 1914, lorsque fut déclarée la guerre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, le Khédive était à Constantinople, lord Kitchener prenait son congé; M. Cheetham, conseiller d'ambassade, gérait l'agence diplomatique du Caire, et, conformément à la tradition, le premier ministre, Hussein Rouchdi pacha (le ministre Saïd avait démissionné) remplissait l'office de Régent.

Abbas Hilmi, connaissant les intentions de lord Kitchener à son égard, n'avait montré aucun empressement à revenir au Caire. Il avait

trop souffert des procédés des proconsuls anglais pour que ses vœux ne soient pas allés du côté des puissances qui lui promettaient l'indépendance de l'Égypte et la réalité d'une souveraineté.

Il n'est pas acquis qu'il se soit associé autrement que par des vœux à la politique des Empires centraux et un voile mystérieux cache encore les mobiles de l'attentat dont il fut alors victime. L'assassin qui blessa grièvement le Khédive put décharger tranquillement toutes les balles de son revolver, après quoi les policiers l'abattirent et l'on ne connut jamais son identité.

L'entrée en guerre de la Turquie contre l'Angleterre plaça l'Égypte, vassale de la Porte, dans une situation foncièrement anormale. Le gouvernement britannique estima l'occasion propice pour mettre fin à la suzeraineté séculaire, déposer le Khédive et placer le pays sous son protectorat.

Le 18 décembre 1914, le *Journal officiel* du Caire publiait la proclamation suivante :

« Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Sa Majesté fait savoir qu'en raison de l'état de guerre existant du fait de la Turquie, l'Égypte est placée sous la protection de Sa Majesté et constituera en conséquence un Protectorat anglais. »

« La suzeraineté de la Turquie sur l'Égypte est ainsi abolie et le gouvernement de Sa Majesté prendra toutes mesures utiles pour la défense de l'Égypte et la protection de ses habitants et de ses intérêts. »

Le lendemain, paraissait une autre proclamation déposant Abbas Hilmi, en raison de l'« adhésion par lui donnée aux ennemis du Roi » et annonçant que sa succession avait été offerte à Son Altesse le prince Hussein Kamel. Celui-ci, l'aîné des princes vivants de la famille de Mohammed Ali, prendrait le titre de Sultan.

Il fut spécifié que la Grande-Bretagne « assumerait seule les charges de la présente guerre, sans demander aucun concours au peuple égyptien ».

Quant au représentant de Sa Majesté, il n'aurait plus les qualifications de consul général et d'agent diplomatique; il porterait le titre de Haut Commissaire et serait l'intermédiaire entre Sa Hautesse le Sultan d'Égypte et l'Angleterre. Des mesures seraient prises après la guerre pour réaliser la suppression des tribunaux mixtes, des juridictions consulaires et du contrôle de la Dette.

D'un trait de plume, sans aucune consultation des Égyptiens, sans convocation de l'Assemblée législative, le statut de la terre des Pharaons

était changé. A l'occupation provisoire, juridiquement précaire, succédait un protectorat établi comme par droit de conquête sur une *no man's land*.

Au reste, l'Angleterre n'avait même pas attendu la déclaration de son protectorat et l'entrée en guerre de la Turquie pour considérer l'Égypte comme territoire britannique. Dès le mois d'août, sur l'injonction du *Foreign Office*, le régent Rouchdi pacha avait donné l'ordre de s'emparer des navires allemands ancrés dans les ports d'Alexandrie et de Port-Saïd, et la loi martiale avait été proclamée.

Lord Kitchener, nommé ministre de la Guerre, n'était pas retourné en Égypte. C'est sir Henry Mac Mahon qui, le premier, prit possession de la Résidence de Kasr-el-Doubara avec le titre de Haut Commissaire.

Très galant homme, ancien *foreign secretary* aux Indes, n'ayant d'ailleurs aucune notion des choses d'Égypte, sir Henry Mac Mahon fut un simple agent de transmission des instructions émanant du commandement militaire aux autorités civiles. Sa tâche à cet égard fut facilitée par le général sir John Maxwell, dont presque toute la carrière s'était passée dans la vallée du Nil. Le Haut Commissaire ne joua un rôle politique que dans les négociations habiles engagées

avec l'émir Hussein, dont on allait faire un roi du Hedjaz, et à qui l'on promit, à l'insu des alliés, la souveraineté de la Syrie.

En pleine guerre, la France eût pu difficilement s'opposer à l'établissement du protectorat britannique. Cependant, si, par la convention de 1904, notre gouvernement s'était engagé à ne plus entraver d'aucune manière l'action de l'Angleterre en Egypte, l'Angleterre avait de son côté déclaré ses intentions de « ne pas changer l'état politique » du pays. Or le protectorat changeait incontestablement cet état.

Mais l'heure n'était pas aux pourparlers diplomatiques et aux récriminations entre alliés. Après l'échec des Allemands sur la Marne, nos ennemis tentaient de franchir l'Yser, de s'emparer de Dunkerque et Calais. Les efforts des Français et des Anglais s'unissaient, les muscles se raidissaient pour repousser l'invasion et l'on pressentait que le théâtre de la guerre allait s'étendre et se prolonger jusqu'en Orient.

En Egypte, d'ailleurs, aucune protestation ne se fit entendre. Le ministère de Rouchdi pacha accepta de rester en fonctions sous le sultan Hussein; son chef déclara plus tard que, s'il avait accepté sans peine le nouveau régime c'est qu'il le considérait comme essentiellement pro-

visoire et appelé à disparaître lors du rétablissement de la paix mondiale.

Rouchdi pacha alla plus loin. Il promit au Haut Commissaire un concours qu'on ne demandait pas. Il offrit la collaboration de l'Égypte et de son armée.

Cette collaboration, l'Angleterre la refusa tout d'abord et ce fut une faute capitale. L'armée s'en trouva humiliée.

Les troupes égyptiennes, bien encadrées, se seraient honorablement battues ; on préféra leur donner des missions de surveillance de travaux et les charger d'assurer certains transports. On recruta des fellahs pour l'exécution de terrassements, de fortifications, de routes, de voies ferrées.

Après avoir solennellement déclaré que l'Angleterre supporterait seule le poids de la guerre, l'Égypte fut traitée en pays conquis et utilisée comme un réservoir d'hommes et un magasin d'approvisionnements, où l'on pouvait puiser indéfiniment.

Des chameliers, des ouvriers furent d'abord enrôlés par engagements volontaires et convenablement payés ; mais, à mesure que se poursuivait l'expédition des Dardanelles et que l'on envisageait la nécessité de faire du canal de Suez une base d'opérations contre la Syrie, il

fallait augmenter le personnel des travailleurs et les moyens de transport. Le nombre des engagements volontaires déclina rapidement, d'autant que les salaires n'étaient pas augmentés en proportion de l'accroissement du coût de la vie. Alors on procéda, pour entretenir le *Labour Corps*, à des enrôlements d'office. Les hommes des villages s'enfuyaient lorsqu'ils étaient avisés de la venue des autorités chargées du recrutement des travailleurs. Il fallut envoyer des troupes pour cerner les villages et emmener les « volontaires » escortés comme des prisonniers. Des épidémies se déclarèrent dans les camps de travailleurs et les désertions furent nombreuses.

Après les réquisitions d'hommes vinrent celles des animaux domestiques : chameaux, bœufs, buffles, ânes. Ces opérations furent effectuées sans souci des difficultés et des dommages qui en résulteraient pour la culture des terres.

Les céréales furent aussi réquisitionnées et à des prix sensiblement inférieurs aux cours pratiqués sur les marchés.

Une quête au profit de la Croix-Rouge britannique porta à son comble le mécontentement des populations.

D'abord les musulmans étaient mal disposés en faveur d'une œuvre dont le nom même indiquait le caractère chrétien ; la manière dont fut

organisée la collecte était bien de nature à justifier les protestations et même l'indignation publiques.

L'Égypte étant un pays incontestablement riche, les dirigeants de la Croix-Rouge avaient évalué à un chiffre important le résultat probable de la collecte. Cette évaluation servit de base à la perception des dons — qui ne furent pas volontaires. Les gouverneurs des provinces répartirent entre les villes et les villages le montant des sommes qu'il était convenable de recueillir.

Dans les districts et les villages, les *mamours* et les *omdehs* taxèrent les habitants, les menacèrent des foudres du gouvernement s'ils ne payaient pas les sommes indiquées. Ces fonctionnaires firent du zèle, recueillirent le plus d'argent possible, d'autant que pour des offrandes supposées bénévoles, ils n'étaient pas tenus d'établir une comptabilité régulière.

Enrôlements, réquisitions, quête pour la Croix-Rouge, tout cela se faisait au nom et par ordre du gouvernement britannique; on conçoit que ces mesures et les inqualifiables abus qui les accompagnèrent excitèrent contre les Anglais une animosité poussée jusqu'à la haine.

Dans son rapport officiel sur l'Égypte et le Soudan pendant l'année 1920, le maréchal Al-

lenby a reconnu la légitimité des griefs accumulés par les Egyptiens au cours de la guerre et, dans son *Egyptian Problem*, sir Valentine Chirol a montré comment s'étaient produits les développements parallèles du mécontentement et de la propagande nationaliste

Le terrain était bien préparé pour favoriser dans toutes les classes sociales les prêches panislamiques des ulémas.

Le sultan Hussein était respecté; c'était un grand propriétaire rural, entendu en agriculture, fort généreux et aimé de ses fellahs. Il avait encouru une certaine impopularité en acceptant des Anglais la succession du Khédivé, mais il était malgré tout sympathique, d'autant qu'on ne le rendait pas responsable des actes du gouvernement.

A son sujet, le Haut Commissaire s'était montré bien mal avisé. Au lieu de témoigner de la considération au Sultan, de l'entourer d'égards, de lui donner une apparence d'autorité, il affecta de ne jamais le consulter, presque de l'ignorer. Hussein avait cependant un grand bon sens et eût pu donner des conseils utiles.

Il me souvient, lors de l'embarquement du corps expéditionnaire d'Orient pour Moudros, d'avoir lu une brochure autographiée à l'usage des officiers. Elle contenait sur la Turquie, sur

l'organisation militaire et civile des pays ottomans des renseignements, qui hélas ! ne servirent pas à grand'chose ; quelques pages rédigées d'après des informations de source anglaise étaient consacrées à l'Égypte. On y lisait certaines statistiques, un résumé de l'organisation administrative du pays. Une phrase incidente faisait savoir que le prince Hussein n'avait aucun pouvoir réel et que, d'ailleurs, c'était un prince peu intelligent.

Tiré à un grand nombre d'exemplaires, puisqu'il était destiné aux officiers français, le petit manuel est vraisemblablement tombé sous les yeux du Sultan.

A diverses reprises, les troupes australiennes et néo-zélandaises, qui se battirent si bravement aux Dardanelles, campèrent en Égypte. Ces grands et vigoureux soldats se montrèrent souvent brutaux à l'égard des indigènes. Qu'un fellah sur une digue, un artisan sur un trottoir ne s'écartât pas assez vite sur le passage d'un Australien, un coup de canne appuyé d'un formidable coup de poing l'envoyait rouler dans le fossé ou sur la chaussée.

La discipline n'était pas parfaite, non plus, dans ces corps improvisés. Quand les Anzacs (1)

(1) Cette abréviation est formée des premières lettres du corps d'armée : *Australian and New Zealand Army Corps*.

croyaient avoir sujet de plainte, ils employaient les grands moyens. Un soir, il mirent le feu à un pâté de maisons non loin de l'Esbekieh, et, furieux d'un ordre du général Maxwell interdisant la vente des alcools dans les cafés et bars du Caire, ils voulurent saccager, à la Noël, l'hôtel Shephard, résidence d'un grand nombre d'officiers, où ils pensaient bien que les consignes visant les soldats ne seraient pas observées. Il fallut mobiliser toutes les autres troupes de la garnison pour protéger l'hôtel et faire rentrer les Australiens dans le devoir.

Par ailleurs, le prestige du grand Empire protecteur baissa singulièrement au cours de la guerre. Malgré la loi martiale et la censure exercée sur la presse, les nouvelles se répandaient dans la population et y étaient commentées. Les Egyptiens n'ignorèrent pas les victoires des Allemands en Belgique, la retraite de l'armée anglaise, l'invasion du Nord-Est de la France. Ils surent que, sans la vigilance d'un bâtiment français, le *Requin*, un corps turc aurait franchi le canal près d'Ismaïlia et pénétré en Basse-Egypte. Ils apprirent l'insuccès des troupes alliées débarquées à la pointe des Dardanelles, qui ne purent jamais s'ouvrir la route de Constantinople. Ils virent arriver à Alexandrie et au Caire les convois de blessés attestant l'im-

portance des combats livrés. Ils furent aussi témoins de l'inquiétude éprouvée par le commandement militaire lorsque des bandes de Bédouins et de Sénoussis franchirent la frontière tripolitaine, marchèrent sur Alexandrie. On ne réunit guère moins d'un corps d'armée pour les refouler

Le mécontentement des indigènes ne se manifesta pas par des troubles ou des émeutes que les forces militaires eussent aisément réprimés, mais il gagnait certainement en surface et en profondeur. Si les Anglais étaient redoutés on se rendait compte qu'ils étaient encore plus détestés de la population. Des détachements de troupes françaises relevant du corps expéditionnaire d'Orient restèrent à Alexandrie et à Ramléh jusqu'au mois d'avril. Quand un de ces détachements traversait la ville, aux accents des clairons ou des trompettes, il recevait un accueil enthousiaste; marsouins, zouaves, Sénégalais, chasseurs d'Afrique étaient acclamés; on leur jetait des fleurs. Sur le passage des troupes britanniques ou indiennes régnait, au contraire, un silence glacial.

Le sultan Hussein, qui souffrait d'une maladie des reins, eut un règne de courte durée et ne vit pas la fin de la guerre mondiale. Il mourut en octobre 1917.

Selon le désir qu'il avait exprimé relativement à l'ordre de succession au trône, et à la suite de la renonciation à ses droits de son fils unique, le prince Kamel-el-Din, ce fut son frère, le prince Ahmed Fouad que l'Angleterre proclama Sultan d'Égypte.

A cette époque, l'ancien Sirdar, qui avait longtemps gouverné le Soudan, sir Reginald Wingate, avait remplacé sir Henry Mac Mahon comme haut commissaire.

Les causes de mécontentement n'avaient pas disparu. Au contraire. Le régime du Protectorat nécessitait un plus grand nombre de fonctionnaires; on les recruta chez les Anglais, principalement parmi les anciens sous-officiers. Il fallut majorer les traitements en raison de la cherté de la vie; et, pour équilibrer le budget, on dut augmenter les impôts. Par contre, les céréales étaient toujours réquisitionnées à des prix inférieurs à leur valeur marchande.

Quant au *Labour Corps*, il n'avait pas été dissous après l'évacuation des Dardanelles. Ses éléments furent dispersés sur les divers théâtres de la guerre, le principal ayant été affecté aux travaux de la presqu'île de Sinaï et à la construction du chemin de fer stratégique de la Palestine.

Sir Reginald Wingate connaissait trop bien

l'Égypte pour ne pas entendre les grondements souterrains, précurseurs d'une grave secousse politique. Mais ses avis ne furent pas écoutés. Il y avait vraiment quelque chose de changé dans le pays. Les Égyptiens de 1917 et 1918 n'avaient plus la mentalité de ceux de 1912 ou 1913. Ils détestaient les Anglais, ne pouvaient plus supporter leur domination et avaient pris conscience de leur force, en notant les signes de faiblesse montrés par leurs maîtres.

II

La conclusion de l'armistice ne prit pas de court les nationalistes égyptiens. Leurs leaders avaient lu et étudié les déclarations successives du président Wilson en réponse aux ouvertures de l'Allemagne. Ils avaient pris acte des promesses implicites faites aux peuples enchaînés par le chef d'Etat qui allait assumer le rôle d'arbitre de la paix mondiale. Ils eurent l'espoir de profiter d'un idéalisme politique reconnaissant aux petites nations le droit de disposer d'elles-mêmes.

Jusque là, les ambitions des nationalistes n'avaient pas dépassé les limites d'une large au-

tonomie. D'un seul bond, elles allaient s'élever plus haut. L'indépendance absolue devenait leur objectif.

Deux jours après la signature de l'armistice, le 13 novembre 1918, Saad pacha Zagloul accompagné de Ali Charaoui pacha et de Abdel Aziz Fahmy bey, se rendit à la Résidence britannique. Au nom du peuple égyptien, dont ils se déclarèrent les interprètes, les visiteurs demandèrent au représentant de la Grande-Bretagne l'abolition du Protectorat et la reconnaissance de l'indépendance de l'Égypte.

Comme chef élu de l'Assemblée législative, Zagloul avait quelque titre à faire entendre sa voix. Quant à ses deux amis, ils appartenaient également à l'Assemblée et avaient fait partie de la Commission chargée d'élaborer son règlement. Cependant, ces trois délégués n'avaient reçu aucun mandat spécial pour faire une pareille démarche.

Sir Reginald Wingate les reçut courtoisement, s'entretint avec eux, reconnut que, pendant la guerre, les Égyptiens s'étaient comportés comme des associés et n'avaient rien fait qui pût être de nature à gêner l'action des puissances alliées; mais il leur fit observer qu'il n'était pas qualifié pour répondre à leur requête et ne

connaissait pas les intentions de Sa Majesté en ce qui touchait à l'avenir de l'Égypte.

Zagloul revint quelques jours après à la Résidence et pria le haut commissaire de bien vouloir transmettre favorablement aux autorités militaires une demande tendant à autoriser ses collègues de la Délégation et lui-même à partir pour Londres, afin qu'ils puissent exposer au peuple anglais la question égyptienne telle qu'ils la concevaient.

D'autre part, le premier ministre Rouchdi pacha demandait également à se rendre en Angleterre avec Adli pacha Yeghen, pour présenter à Downing Street un projet de statut qui avait reçu l'approbation du Sultan.

Sir R. Wingate, trop avisé pour ne pas comprendre que la situation devenait critique et qu'il ne fallait pas contrecarrer brutalement toutes les aspirations nationalistes, avait transmis les deux requêtes avec avis favorable.

Le gouvernement de M. Lloyd George, absorbé par la préparation des conférences de la paix, ne se soucia pas de s'occuper des affaires égyptiennes. L'Égypte avait accepté sans peine la déposition du Khédive et la proclamation du Protectorat. Pendant toute la guerre, elle s'était montrée sage et docile, acceptant toutes les corvées, toutes les réquisitions, tous les im-

pôts supplémentaires. Pouvait-on attacher quelque importance aux démarches de certains énergumènes désireux d'attirer l'attention sur leurs personnes? Malgré son mysticisme politique et ses théories sur les droits des peuples, le président Woodrow Wilson ne soulèverait pas plus la question d'Égypte que la question d'Irlande devant l'aréopage appelé à reconstruire le monde et à homologuer la paix.

La réponse aux deux demandes fut courte et sèche: le gouvernement britannique les rejeta. La visite des leaders nationalistes « ne présentait pas d'utilité » (*no useful purpose*) et celle des deux ministres était jugée « inopportune ».

Rouchdi pacha offrit immédiatement sa démission. Sir R. Wingate essaya de le faire revenir sur sa décision en lui laissant entendre que sa visite à Londres n'était qu'ajournée à une date prochaine. Le premier ministre se rendait compte que le parti nationaliste avait pris un tel essor qu'une démarche faite par son ministère serait sans valeur si l'on ne recevait pas en même temps les chefs du parti qui représentait réellement les aspirations de l'Égypte.

Quant à Zagloul, une simple note, signée du secrétaire du haut commissaire, lui avait fait connaître la décision du cabinet britannique et il fut froissé de ce procédé. Chef élu de l'Assem-

blée législative, ayant dirigé deux départements ministériels, il croyait avoir droit à plus d'égards.

Son opposition à la domination anglaise devint, par la suite, plus âpre et plus violente.

Au cours de l'année 1918, une commission anglo-égyptienne avait été nommée à la demande du premier ministre pour élaborer un rapport sur les réformes constitutionnelles à réaliser après la conclusion de la paix. Le conseiller judiciaire, sir William Brunyate, avait rédigé à l'usage de cette commission une note confidentielle, qu'une indiscretion révéla. La presse arabe la publia et elle produisit la plus fâcheuse impression.

Sir W. Brunyate vivait, comme beaucoup d'Anglais, tellement en dehors des cercles égyptiens qu'il ignorait totalement le mouvement nationaliste et l'importance que la guerre lui avait donnée.

La nouvelle organisation constitutionnelle, telle qu'il la concevait, comportait un Sénat comprenant les ministres, les conseillers anglais, des délégués des grandes colonies étrangères représentant des intérêts financiers et commerciaux et une légère majorité d'Égyptiens. Cette composition du Sénat était assez judicieuse, mais sir W. Brunyate donnait à ce corps une

prépondérance complète sur l'Assemblée législative. Celle-ci, émanant directement de la nation égyptienne, était entièrement subordonnée à la Chambre haute.

La note du conseiller judiciaire avait sans doute été rédigée d'après des directives envoyées de Downing Street à l'époque où fut déclaré le Protectorat. Elle parut monstrueuse au moment de sa divulgation.

Et la partie concernant la réforme judiciaire provoqua l'indignation unanime du barreau.

Dans un pays où presque toutes les plaidoiries se font en français et où la procédure est celle du Code Napoléon, sir W. Brunyate proposait de doter la justice de la procédure britannique et d'exiger dans les tribunaux l'usage exclusif de la langue anglaise.

Le scandale de cette publication fut tel que le ministère tout entier dut démissionner.

Sur ces entrefaites, les Egyptiens apprirent avec stupeur que l'émir Feïçal, représentant le royaume du Hedjaz, c'est-à-dire des peuplades d'Arabes à moitié sauvages, serait admis, sur la demande de l'Angleterre, aux conférences de la paix; que des délégués de Chypre et de Syrie avaient obtenu des passeports pour aller défendre leurs causes respectives devant le Congrès des puissances, tandis que pareil traitement

était refusé aux représentants de l'Égypte civilisée.

A Downing Street, on ne se rendait pas compte des armes qui étaient ainsi mises aux mains des nationalistes égyptiens.

Zagloul, qui est un grand orateur, tirait admirablement parti des fautes commises par l'Angleterre. On garde encore, au Caire, le souvenir d'un superbe discours qu'il prononça, en janvier 1919, dans un meeting présidé par Hamid pacha El Bassel, chef bédouin très influent sur les tribus de la rive droite du Nil. Ce fut le point de départ d'une campagne de réunions publiques, très vivement menée dans le but de réunir des signatures et des adhésions en faveur du *Wafd*, délégation à laquelle on conférait le droit de parler au nom de la nation égyptienne. Cette campagne, appuyée par la presse indigène, eut aussi pour résultat la constitution d'un grand nombre de comités nationalistes locaux.

La démission du ministère avait rendu le *Foreign Office* assez perplexe; on croyait encore que le mouvement nationaliste était superficiel, qu'il n'avait pas d'appuis en dehors des milieux d'étudiants et de musulmans fanatiques. Le général sir R. Wingate, dont on critiquait l'atti-

tude conciliante et la politique modérée, fut mandé à Londres pour y fournir des explications.

C'est pendant cette sorte de carence de gouvernement que les ministres étrangers au Caire reçurent un document de style officiel leur notifiant la constitution du *Wafd*, délégation de la nation égyptienne, placée sous la présidence de Saad Zagloul, qui soumettrait prochainement aux puissances un Mémoire sur les « légitimes aspirations de l'Égypte ».

Le 3 mars, la délégation se rendit au palais d'Abdin et présenta au Sultan une pétition de forme comminatoire, qui avait pour objet de l'empêcher de constituer un nouveau ministère.

Jusqu'alors, le sultan Fouad était constamment resté dans la pénombre.

Le Sultan se borna à prendre acte du dépôt de la pétition. Personnellement, il n'avait pas à se louer des Anglais, mais il leur devait son trône avec les avantages matériels que sa fonction comportait. Peu populaire, ayant vécu en Italie beaucoup plus qu'en Égypte, il n'exerçait qu'une influence bien minime sur l'opinion de ses sujets.

A la Résidence, on finit par trouver que le nationalisme allait vraiment un peu loin et on imagina qu'en frappant ses chefs on porterait un coup décisif au parti.

Le 6 mars, Zagloul et neuf de ses amis sont convoqués chez le général Watson, commandant les forces britanniques en Egypte. Celui-ci les admoneste sévèrement, leur reproche de promouvoir une agitation criminelle contre le régime établi et leur rappelle que, la loi martiale étant toujours en vigueur, il a qualité pour sévir contre les perturbateurs de l'ordre public. Quelques membres du *Wafd* voulant prendre la parole, le général leur impose silence et les congédie.

Le lendemain, la délégation publiait une protestation et un compte rendu de la harangue menaçante du général Watson.

On considéra cette publication comme un défi. Le chargé d'affaires à la Résidence, sir Milne Cheetham, demanda des instructions à Londres. Le 8 mars, Zagloul était arrêté, ainsi que Hamid el Bassel, Ismaïl Sidk et Mohammed Mahmoud. Les quatre pachas nationalistes, embarqués sur un navire de guerre, allaient être déportés à Malte.

Le feu était mis aux poudres.

CHAPITRE VII

*Le soulèvement populaire. — Sa répression. —
Le général Allenby est nommé Haut Commis-
saire. — La mission Milner.*

I

Si Zagloul pacha avait eu son autorité discutée au sein de son parti, la mesure de rigueur dont il était victime la lui aurait rendue dans sa plénitude. Mais on le reconnaissait depuis longtemps comme l'organisateur du mouvement nationaliste et le champion de l'indépendance.

Le gouvernement britannique, au dire d'un des écrivains anglais qui connaît le mieux l'Égypte, sir V. Chirol, après s'être déclaré le protecteur du pays, après avoir promis de lui éviter tous les désagréments, toutes les charges de la guerre, « n'avait rien fait pour gagner la confiance des classes supérieures, qui même avant la guerre supportaient impatiemment le joug

d'un protectorat déguisé; et il s'était irrémédiablement aliéné les masses rurales qui forment la grande majorité de la population ». (1)

Pour réprimer les troubles, le haut commissariat ne pouvait s'appuyer sur aucune classe, sur aucune catégorie d'habitants. Il n'avait à sa disposition que la police et l'armée.

Quand la nouvelle de l'arrestation et du départ de Saad Zaghloul se répandit au Caire, les étudiants, ceux d'El Azhar comme ceux de l'École égyptienne de Droit, quittèrent leurs classes et parcoururent les rues du quartier européen, où ils furent bientôt rejoints par les élèves des écoles de commerce et de médecine; ils visitèrent le quartier des ministères et les principaux quartiers arabes pour répandre la nouvelle.

Sur leur passage, un certain nombre de réverbères et de tramways eurent leurs vitres brisées.

Le lendemain, 11 mars, les bandes d'étudiants se grossirent d'ouvriers en chômage et des gens sans aveu qui sortent spontanément de leurs repaires quand ils prévoient des occasions de pillage. Des magasins, des établissements publics su-

(1) *The Egyptian Problem*, p. 141.

birent d'importants dommages et le journal anglophile *Al Mokattam*, subventionné par la Résidence, eut ses bureaux et son imprimerie complètement saccagés.

Il n'y eut pas ce jour-là que des troubles dans la rue. Des charges d'agents de police et de fortes patrouilles parvinrent à les faire cesser dans la soirée; mais des réunions se tenaient dans tous les quartiers de la ville; un grand nombre de fonctionnaires abandonnaient leur service; tous les juges et avocats indigènes se mettaient en grève. La maison de Zagloul, qui avait servi de quartier général au parti nationaliste, était envahie par des délégations venues de toutes parts.

Elles étaient reçues par Ali pacha Charaoui, au nom de la délégation, et par Mme Zagloul, laquelle déclara que sa maison serait désormais « la maison du peuple ».

Les manifestations furent presque ininterrompues pendant trois jours, au Caire, puis elles eurent des répliques dans les provinces et les fellahs y prirent une large part.

A Damanhour, à Zagazig, à Mansourah, les troubles furent sérieux; à Tantah, ils dégénérent en émeute. Le détachement militaire qui occupait la gare, menacé d'être enlevé, fit usage de ses armes et tira sur la foule. Une quinzaine

d'émeutiers furent tués, une cinquantaine blessés.

A Alexandrie, tout se borna à des manifestations bruyantes, à des cortèges d'étudiants et d'écoliers.

Cependant, de divers côtés, on signalait des tentatives de destruction des voies ferrées, des lignes télégraphiques et téléphoniques.

Le 14 mars, près d'El Azhar, des indigènes, qui sortaient de la Mosquée, ayant attaqué un camion militaire, les soldats ouvrirent le feu et tuèrent ou blessèrent une quarantaine de manifestants.

Bientôt, le mouvement insurrectionnel gagna la Haute-Egypte. A Reqqa, l'express du Caire fut attaqué et pillé, la station brûlée. A Wasta, les insurgés s'emparèrent de plusieurs trains de marchandises et tuèrent un fonctionnaire des chemins de fer.

Dans le Delta, la voie ferrée fut coupée aux environs de Benha, ce qui isola le Caire d'Alexandrie et de Port-Saïd. On ne communiquait plus que par avions.

Le général Bulfin, qui commandait les forces britanniques pendant l'absence du général Allenby, fit appel à la « délégation » pour lui demander de travailler au rétablissement de l'ordre et convoqua dans le même but une réunion

de notables. Mais les chefs du parti nationaliste déclarèrent qu'ils étaient débordés et n'étaient pas maîtres d'arrêter le mouvement populaire.

D'horribles scènes se produisirent sur certains points. Dans le train quittant Luxor, le soir du 17 mars, se trouvaient deux officiers et huit hommes de troupe. Insultés et menacés à chaque station par des bandes de révoltés, ils furent finalement massacrés, horriblement mutilés et leurs cadavres, enlevés du train, furent brûlés à Minieh.

Dans cette ville, les résidents anglais, réfugiés dans une maison assiégée depuis plusieurs jours, faillirent aussi être massacrés. Ils furent sauvés par un médecin égyptien, membre du comité révolutionnaire local, qui jouissait d'une grande influence. Il paraît que la justice britannique l'en récompensa plus tard en lui infligeant trois ans de prison.

Les Bédouins des oasis de l'ouest s'acheminaient vers la vallée du Nil et vers le Fayoum.

A Assiut, la situation fut un moment très grave. Les résidents européens, pour la plupart Anglais et Américains, se réunirent dans une vaste habitation ceinte de jardins qu'ils défendirent plusieurs jours avec un détachement d'Hindous armés de deux mitrailleuses, contre les attaques de 3.000 Bédouins et fellahs. Une trou-

pe de secours de 250 hommes du Royal Irish, commandés par le brigadier général Huddleston, arriva à temps pour délivrer les assiégés.

Lorsque le général Allenby arriva au Caire, le 25 mars, l'autorité militaire avait, en quelque sorte, maté la rébellion, mais ce n'est guère qu'à la fin d'avril que furent brisées les dernières résistances.

Les foyers d'incendie avaient été nombreux sur le territoire égyptien, mais il n'avaient pas simultanément pris feu et c'est ce qui permit de concentrer successivement sur chacun d'eux les moyens dont on disposait pour les éteindre. Le soulèvement eût été autrement dangereux s'il avait été préparé, si des liaisons avaient été établies entre les groupements d'insurgés et si un chef militaire, auteur d'un plan stratégique, s'était attaché à appliquer le programme d'opérations en découlant.

Une fois maîtresse de la situation, l'autorité militaire voulut frapper l'esprit des populations par ce qu'elle appela des *punitive expeditions*.

Ces campagnes de châtement ou de représailles ressemblèrent fort aux colonnes infernales qui, sous la Révolution, ravagèrent la Vendée royaliste et catholique. On cernait un village; les soldats avaient toute liberté pour s'emparer de ce qui leur plaisait. On tirait comme sur du

gibier sur quiconque voulait franchir la ligne du blocus, après quoi on mettait le feu aux habitations et on surveillait l'incendie pour qu'après l'opération il ne restât plus que des débris fumants.

Un an après cette sauvage répression, qui eut pour principal effet d'attiser encore la haine contre les Anglais, il y avait à quelques kilomètres du Caire un de ces anciens villages, rasé et brûlé, dont aucune case ou maison n'était encore reconstruite.

II

Le gouvernement britannique s'était trouvé désemparé quand se produisit le soulèvement de l'Égypte. Il n'avait pas supposé que la déportation de Zagloul pacha pût avoir de telles conséquences.

Les avis donnés par sir R. Wingate n'avaient pas été pris au sérieux à Downing Street, où l'on persistait dans la croyance que les Égyptiens, souples et dociles pendant la guerre, étaient incapables de devenir arrogants et belliqueux, une fois la paix rétablie.

Le général Allenby, commandant en chef les troupes de Syrie et d'Égypte, se trouvait à Paris depuis deux jours pour les conférences inter-alliées, lorsque parvinrent les dépêches alarmistes. M. Lloyd George estima qu'il était l'homme de la situation. La renommée acquise au cours de la campagne de Palestine, sa réputation d'énergie, la loyauté de son caractère parurent les meilleures garanties du succès de sa mission. Il fut désigné comme haut commissaire en Égypte et invité à prendre sans retard possession de son poste. Pour ajouter à son prestige, le roi George allait lui conférer la dignité de *fieldmarshal* et la pairie avec le titre de vicomte. Les instructions qu'il reçut « l'investissaient de l'autorité suprême au point de vue militaire et civil et l'autorisaient à prendre toutes mesures nécessaires et opportunes pour restaurer l'ordre et la légalité et administrer le pays en toutes choses, mais de manière à maintenir sur une base solide et équitable le protectorat indispensable du Roi ».

Le général Allenby dut avoir quelque peine à comprendre la signification précise de cette phrase alambiquée.

Sa tâche n'était pas aisée. Après avoir abattu la rébellion, l'autorité britannique allait trouver devant elle des résistances passives, des op-

positions sournoises, des conflits procéduriers. Et cependant, pour tâcher d'amener une détente, les proscrits de Malte avaient été libérés. Zagloul et ses amis obtenaient l'autorisation de se rendre en Europe et se fixaient à Paris.

Rouchdi pacha consentit à reformer un ministère avec la plupart de ses anciens collègues et une vie politique à peu près normale sembla reprendre. Mais si l'ordre régnait dans les rues, le trouble persistait dans les esprits. Les attentats individuels étaient fréquents; tantôt des militaires anglais, tantôt des Arméniens étaient assassinés; des grèves d'employés de tramways, de postiers, venaient gêner la circulation, les transactions commerciales; les écoliers continuaient à faire l'école buissonnière; les tribunaux indigènes ajournaient indéfiniment leurs séances. Les fonctionnaires, irrités d'une déclaration dans laquelle lord Curzon, à la Chambre des Lords, avait parlé avec éloge de leur attitude pendant le soulèvement, se mirent en grève et leurs représentants déclarèrent au premier ministre qu'ils ne retourneraient pas à leurs bureaux si l'on n'acceptait pas leur ultimatum.

Or, cet ultimatum comportait, entre autres conditions, les exigences suivantes :

1° Le Cabinet reconnaît la délégation

égyptienne comme mandataire légal de la nation ;

2° Le Cabinet déclarerait qu'il ne reconnaît pas le Protectorat britannique ;

3° Les sentinelles anglaises qui gardent les ministères et administrations seront retirées et des postes de l'armée égyptienne les remplaceront (1).

L'exaspération des employés indigènes était bien explicable ; non seulement ils avaient souvent des chefs improvisés et n'ayant aucune compétence personnelle, mais tout avancement leur était interdit par l'invasion des fonctionnaires anglais.

Sous lord Cromer, la proportion des employés anglais s'était considérablement élevée ; et la progression allait encore faire un bond formidable ; les prévisions budgétaires de 1919 étaient calculées sur une augmentation de plus de 150 pour cent.

Les ministres discutèrent avec le comité des fonctionnaires, dont l'attitude devenait chaque jour plus arrogante et qui se montrait d'une intransigeance farouche.

Finalement, le ministère Rouchdi qui ne vou-

(1) *The Egyptian problem*, pp. 199, 200.

lait ni rompre tous rapports avec les nationalistes, ni faire appel à la Résidence britannique, donna sa démission.

Le Haut Commissaire, en menaçant les fonctionnaires d'une révocation immédiate et en déclarant qu'il ferait usage de la loi martiale à l'égard de quiconque se rendrait coupable d'un acte de sabotage ou d'intimidation, obtint la rentrée du personnel dans les bureaux, mais les causes de mécontentement subsistaient.

La reconnaissance du Protectorat britannique par le président Wilson, qu'on s'empressa de faire publier, fit aussi passer chez les nationalistes une vague de découragement. Les efforts tentés à Paris par les exilés pour intéresser les puissances au sort de l'Égypte avaient échoué.

Cependant, le gouvernement britannique avait compris que le nationalisme égyptien, baptisé par le sang, était devenu une force puissante, dont on ne viendrait pas définitivement à bout avec quelques bataillons amplement dotés de mitrailleuses et quelques batteries d'artillerie. Pour apaiser un pareil mouvement révolutionnaire, il faudrait faire de larges concessions, réaliser des réformes, accorder une certaine autonomie aux Égyptiens. C'est alors que fut prise la décision d'envoyer une mission « pour enquêter sur les causes des récents dé-

sordres de l'Égypte, faire un rapport sur la situation actuelle du pays et la forme de la Constitution qui, sous l'égide du Protectorat, serait le mieux appropriée au rétablissement de la paix et de la prospérité ainsi qu'au développement progressif des institutions de *selfgovernment* et à la protection des intérêts étrangers ».

III

Le vicomte Milner, ministre des Colonies, fut désigné comme chef de cette mission (1). Il faut reconnaître qu'on pouvait difficilement faire un meilleur choix. Il connaissait bien l'Égypte, dont il avait étudié l'histoire et dirigé pendant plusieurs années les finances et qu'il avait revisitée à diverses reprises, durant ses congés. Grand ami de cette terre des Pharaons où il avait passé d'heureuses années de jeunesse, il y revenait les mains tendues avec un vrai

(1) Sir Alfred Milner débuta comme secrétaire de M. Goschen. Il fut gouverneur du Cap, Haut Commissaire dans l'Afrique du Sud. Pendant le conflit mondial, il devint membre du cabinet de guerre et ministre de la Guerre. Créé baron en 1901 et vicomte en 1902.

désir de concilier avec la politique impériale, largement comprise, les aspirations à l'autonomie des patriotes égyptiens.

Une pareille tâche était-elle impossible? Après avoir vaincu les Boers, l'Angleterre ne leur avait-elle pas, en concluant la paix de Vereeniging, laissé la jouissance d'une indépendance gouvernementale presque absolue?

Les autres membres de la Mission semblaient aussi remplir toutes les conditions désirables de compétence et de bonne volonté.

C'étaient: sir Rennel Rodd, ambassadeur à Rome (attaché à l'agence diplomatique du Caire de 1894 à 1901); le général sir John Maxwell, dont la carrière militaire s'était passée presque entièrement en Égypte et au Soudan, et qui y avait commandé en chef à deux reprises; le brigadier général sir Owen Thomas, devenu agronome réputé après s'être distingué dans la guerre sud-africaine; sir Cecil Hurst, jurisconsulte éminent, conseiller du *Foreign Office* et M. J.-A. Spender, publiciste connu, directeur d'un journal libéral, la *Westminster Gazette*.

Diverses circonstances retardèrent le départ de la mission: c'est seulement au mois de décembre 1919 que ses membres débarquèrent à Port-Saïd.

Aucun incident ne marqua leur arrivée.

L'hôtel Sémiramis, dont la terrasse domine le Nil, devint leur quartier général. Après avoir échangé avec les autorités les visites protocolaires, la Mission voulut se mettre à l'œuvre et commencer la série de ses enquêtes, mais sa tâche allait être rendue ingrate et difficile.

Les dirigeants du parti nationaliste avaient décidé de boycotter une commission anglaise fonctionnant, comme il était dit dans les instructions qu'elle apportait : « sous l'égide du Protectorat. »

En conséquence, il était interdit d'entrer en rapport avec ses membres. Le mot d'ordre donné à cet effet fut observé avec une rigueur et une discipline dénotant une organisation politique solidement établie et étendant ses ramifications dans les plus petits villages.

La Mission ne put entrer en relations directes avec aucun corps ou fraction constituée de la population. Un de ses membres voulait-il assister à une audience d'un tribunal indigène, les juges levaient la séance dès que sa présence était signalée. En février 1920, pendant un séjour que je fis en Haute-Egypte, un Français du service des Antiquités, au cours d'une promenade pédestre, pénétra dans un village voisin de Luxor. Il fut fort étonné de voir qu'à son ap-

proche tout le monde se sauvait, les portes se fermaient; on n'apercevait plus un seul être vivant dans la rue... Il avait été pris pour un membre de la Mission devant laquelle ordre était donné de faire le vide.

A Tantah, forteresse du nationalisme, la fureur fut grande lorsqu'on apprit que, depuis deux jours, l'un des membres de la mission était l'hôte du gouverneur. Une véritable émeute éclata; la gare fut attaquée pour arrêter le train qui devait emmener M. Spender; mais celui-ci était tranquillement parti quelques heures auparavant en automobile pour rentrer au Caire. La population n'en fut que plus excitée contre les Anglais et tourna sa colère contre le gouverneur. Un soldat hindou fut tué et il fallut envoyer deux bataillons qui firent usage de leurs armes pour rétablir l'ordre.

Partout ailleurs les manifestations d'antipathie furent plus pacifiques, mais lorsqu'un membre de la mission était reconnu dans un lieu public ou dans une gare, on l'accueillait par des cris de: A bas Milner! Vive l'Égypte! Mort à l'Angleterre!

On raconta au Caire que lord Milner, descendu de voiture aux environs de Giseh, avait voulu converser avec un fellah qui coupait du

bersim (1). Il lui demanda l'étendue du champ qu'il cultivait.

— Je n'en sais rien, répondit le fellah méfiant.

— Es-tu marié?

— C'est bien possible.

— Combien as-tu d'enfants?

— Je ne sais; il faut le demander à Zagloul.

L'anecdote est peut-être imaginée, mais elle montre bien quel était l'état d'esprit des indigènes et avec quelle discipline ils voulaient observer les consignes reçues.

Un incident fâcheux se produisit à El Azhar, qui provoqua au Caire de nouvelles manifestations nationalistes. Une patrouille anglaise qui venait de parcourir la grande rue du Mouski fut assaillie à coups de pierre par une bande d'étudiants et les poursuivit jusqu'à El Azhar, dont elle franchit le seuil, baïonnette au canon, sans savoir que c'était un édifice religieux. Un officier fit retirer les soldats; mais le grand Mufti et les ulémas de la Mosquée prirent acte de cette violation d'un lieu sacré pour adresser à lord Allenby une véhémence protestation, dont le texte fut lu dans toutes les mosquées, et une

(1) Trèfle du pays.

déclaration en faveur de l'indépendance complète de l'Égypte.

Une déclaration similaire fut faite par les princes de la famille sultaniennne, sous la forme d'une lettre adressée à lord Milner. Les « descendants du glorieux Mohammed Ali » y proclamaient leur fidélité à la cause de la nation égyptienne et affirmaient leur volonté de coopérer à sa libération.

Les deux déclarations valurent à leurs auteurs de chaleureux télégrammes de félicitations envoyés de Paris par Zagloul pacha.

C'est seulement à Alexandrie que la Mission put recevoir en corps les magistrats des tribunaux et de la Cour, les représentants des colonies française, italienne et grecque et s'entretenir avec eux des intérêts généraux et commerciaux de l'Égypte. Par ailleurs, elle était suffisamment documentée sur l'état d'esprit des populations indigènes, sur leurs griefs et leurs aspirations.

Le malaise politique se traduisait dans les sphères gouvernementales par les difficultés qu'éprouvait le Sultan à constituer des Cabinets.

En novembre 1919, Mohammed Saïd pacha avait donné sa démission et ce n'est pas sans de laborieux pourparlers que sir Yusuf Wahba pacha avait accepté de former un nouveau ministère. Tout personnage qui, sous le régime du

Protectorat, consentait à diriger un département ministériel, encourait la haine et le mépris des nationalistes et devait s'attendre à tomber victime d'un attentat de la part des extrémistes.

Ismail Sirry pacha, ministre de la Guerre et des Travaux publics, en fit l'expérience au début de 1920. Il ne fut pas atteint par les éclats des bombes, mais la commotion éprouvée compromit sa santé et il démissionna. L'attentat coïncidait avec la révélation d'un projet de barrage destiné à l'irrigation de certaines parties du Soudan. Depuis longtemps déjà les projets de cet ordre inquiétaient les Egyptiens. Outre que l'occupation de Khartoum donnait aux Anglais la maîtrise du Nil, le développement agricole du Soudan pouvait compromettre la richesse de l'Égypte. Alors que les champs de la Haute-Égypte et du Delta, où se cultivent la canne à sucre et le coton, valaient jusqu'à 25.000 et 30.000 francs l'hectare, la valeur des terrains du ghezireh de Khartoum, une fois irrigués, n'en représenterait pas la dixième partie, et les produits de ces terrains, transportés par voie ferrée directe à Port-Soudan, feraient une concurrence désastreuse aux produits de l'Égypte sur les marchés européens.

Nessim pacha fit assurément acte de courage

et d'abnégation en acceptant, sur les instances de lord Allenby et du Sultan, de présider un nouveau ministère. En réalité, d'ailleurs, c'est par l'application de la loi martiale, plutôt que par les rouages ministériels, que fonctionnait la machine gouvernementale.

Au début du mois de mars, la Mission Milner quitta l'Égypte et, au milieu d'avril, ses membres se réunirent à Londres pour commencer l'élaboration du rapport destiné au Parlement.

A cette époque, Adli pacha, qui se trouvait à Paris, vit Zagloul et obtint de lui qu'il acceptât d'entrer en relations directes avec la Mission, ce qu'il avait jusqu'alors refusé obstinément. Ancien ministre de la Justice, Adli était très estimé en Égypte. Patriote ardent, il désirait cependant une entente avec l'Angleterre, mais à la condition que l'autonomie de son pays fut sauvegardée.

Accompagné de plusieurs membres de la Délégation, Zagloul pacha se rendit à Londres et des négociations officieuses s'ouvrirent pour tâcher de trouver une solution, acceptable de part et d'autre, du problème égyptien. Ces négociations durèrent trois mois, et, dans son rapport, lord Milner reconnaît qu'elles se poursuivirent dans une atmosphère de sympathie et de réciproques bonnes volontés.

Leurs résultats furent condensés dans le *Mémorandum* du 18 août 1920, connu sous le nom de « Milner-Zagloul Agreement », qui n'était pas un accord, mais un projet établissant les bases d'un accord possible.

Lord Milner et les membres de la Mission étaient prêts à recommander au gouvernement britannique d'adopter la politique préconisée dans ce document si Zagloul pacha et la Délégation s'engageaient à l'appuyer auprès d'une Assemblée générale égyptienne.

Le *Mémorandum* exprimait le vœu qu'une entente s'établît sur les bases suivantes :

La Grande-Bretagne reconnaîtra l'indépendance de l'Égypte, monarchie constitutionnelle dotée d'institutions représentatives.

L'Égypte accordera à la Grande-Bretagne les droits qui sont nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts spéciaux et les garanties permettant d'obtenir des puissances étrangères l'abandon des Capitulations.

Un traité d'alliance unira la Grande-Bretagne et l'Égypte. La Grande-Bretagne prêtera tout son concours à l'Égypte pour défendre l'intégrité de son territoire ; et en cas de guerre, même si son sol n'est pas menacé, l'Égypte donnera à son alliée toutes facilités pour utiliser, en vue

d'opérations militaires, ses ports, ses aérodromes, ses voies de communications.

L'Égypte aura le droit d'avoir des représentants dans les pays étrangers. Elle donnera à l'Angleterre le droit d'entretenir une force militaire sur son territoire pour la protection des voies de communication impériales.

Les bases de cet accord devront être soumises à l'approbation d'une Assemblée constituante.

Certaines réserves étaient formulées relativement aux indemnités auxquelles auraient droit les fonctionnaires anglais relevés de leur service, au mode de protection des étrangers et au régime du Soudan — qui ne serait pas mis en discussion.

Aussitôt après l'approbation du Memorandum, Zagloul et Adli revinrent à Paris et quatre membres de la Délégation (Mohammed pacha Mahmoud, Ahmed Lufti bey el Saïd, Abdel Latif el Mukabati et Ali bey Maher) se rendirent en Égypte pour soumettre le document à l'examen de leurs compatriotes et solliciter l'approbation de ses dispositions essentielles.

D'autre part, Zagloul pacha publiait une sorte de manifeste rappelant le caractère de la Délégation, émanation de la volonté du pays, et expliquant le mandat donné aux quatre émissaires

de faire une enquête, à la suite de laquelle on nommerait des représentants pour rédiger un traité sur les bases acceptées.

Bien accueillis à leur arrivée à Alexandrie, les envoyés s'empressèrent de réunir les membres de l'Assemblée législative qui, à la presque unanimité (45 sur 49), approuvèrent le Mémorandum. Ce document fut cependant critiqué par certains extrémistes et par le *Hisb-el-Watani*, comme ne donnant pas à l'Égypte les libertés attendues et excluant du projet d'accord le Soudan, reconquis aux frais de l'Égypte et grâce à son armée.

Les princes de la famille khédiviale, dont l'influence était au reste minime, s'étaient rangés du côté des mécontents et avaient publié dans les journaux arabes un manifeste déclarant qu'ils n'admettraient qu'un traité reconnaissant sans aucune restriction l'indépendance de l'Égypte (1).

Les émissaires retrouvèrent Zagloul pacha au commencement du mois d'octobre et toute la Délégation, à laquelle s'était joint Adli pacha, reprit les pourparlers avec la Mission Milner; mais un certain malaise plana sur les dernières

(1) *Report of the Special Mission to Egypt*, p. 35.

réunions. Les délégués réclamaient des modifications assez importantes au Memorandum pour être plus assurés de le faire accepter par l'opinion publique; ils demandaient la réduction des pouvoirs du conseiller financier britannique, l'abolition formelle du Protectorat; ils n'admettaient pas que la ratification du traité fut subordonnée à la conclusion des accords internationaux concernant la suppression des Capitulations. De leur côté, les membres de la Mission craignaient de s'être engagés trop avant dans la voie des concessions et de n'être approuvés ni par le gouvernement ni par le Parlement

C'est pourquoi l'on ne put aboutir à une entente complète et à des résultats décisifs.

Fallait-il en déduire que ces entretiens prolongés, ces échanges de vues, ces efforts sincères, de part et d'autre, avaient été inutiles et n'étaient susceptibles d'exercer aucune action sur l'issue finale du conflit?

Je ne le pense pas. Un publiciste égyptien qui accompagna la Délégation en Europe, et suivit de près ses travaux a donné, en termes qui me semblent fort justes, son sentiment sur ce point:

Quoi qu'il en soit, qu'il faille ou non regretter que ces négociations n'aient pas été poussées davantage, notre position vis-à-vis de la Grande-Bretagne, et même vis-à-

vis des autres puissances, témoins discrets mais attentifs et intéressés, était sensiblement différente. Le principe de l'abolition du Protectorat et de l'indépendance de l'Égypte était admis, et aucune négociation ne pouvait plus être entamée qui ne s'inspirât de ce principe.

Avec cette étape, l'Égypte était sortie de la période difficile et passait des théories aux réalisations. Quel chemin parcouru depuis 1918! Ces mêmes hommes que l'Angleterre emprisonnait ou déportait, ces chefs « irresponsables », ces agitateurs, elle négociait avec eux maintenant, discutait leurs idées, cherchait à s'entendre avec eux, pour arriver, par eux, à s'entendre avec toute la nation (1).

Les dernières pages du rapport de la Mission spéciale — qui fut déposé au Parlement le 9 décembre 1920 — reflètent une certaine mélancolie. Ses labeurs prolongés avaient été ingrats, difficiles, compliqués. Constamment on remettait sur le tapis des problèmes jugés résolus et dont un facteur nouveau modifiait les éléments. Et cependant, des deux côtés, la bonne volonté, le désir d'une entente amicale étaient indéniables.

Les conclusions du rapport ne pouvaient prêter à aucune équivoque.

En indiquant la politique à suivre par le gouvernement, lord Milner ne dissimulait pas que

(1) *La Revue égyptienne* (19 février 1922), p. 7.

des erreurs furent commises, que ces erreurs avaient été préjudiciables au bon renom de la diplomatie britannique et qu'il importait de les réparer loyalement :

Il n'y a rien de nouveau dans la reconnaissance de l'indépendance de l'Égypte par la Grande-Bretagne. Pendant notre occupation, nous avons respecté avec grand soin la théorie que l'Égypte était une unité nationale sous la suzeraineté de la Porte et, lorsque nous dûmes abolir cette suzeraineté, c'est délibérément qu'on proclama un Protectorat et non une annexion à l'Empire britannique. Constamment, nous avons renouvelé à l'Égypte la promesse qu'elle aurait un *Self Government*. Nous estimons aujourd'hui que cette promesse ne saurait plus être ajournée. Les aspirations du nationalisme égyptien ne peuvent être étouffées; et, s'il est possible d'en comprimer les plus violentes manifestations, le gouvernement d'un pays en état d'hostilité aiguë qui nous accuse de déloyauté et mauvaise foi devient une tâche difficile et répugnante (*distasteful*) à la fois pour ceux qui en ont la charge et pour le peuple anglais qui en assume la responsabilité (1).

Et les signataires du rapport déclaraient, dans la phrase finale, que ce serait un grand malheur pour l'Angleterre si on laissait échapper l'occasion de conclure avec l'Égypte un accord sur les bases indiquées.

(1) *Report of the Special Mission*, p. 38.

CHAPITRE VIII

Le retour de Zagloul. — Le ministère d'Adli pacha. — Nouvelles négociations à Londres. — La rupture. — Démission du ministère. — La « note explicative ».

I

L'occasion d'un accord ne fut pas encore saisie et des complications nouvelles survinrent.

Zagloul pacha s'était enfin décidé à revenir en Egypte. Son retour au Caire eut un caractère vraiment triomphal. L'exil avait accru sa popularité. On lui savait un gré infini d'avoir lutté et souffert pour la cause nationale et c'est avec un enthousiasme indescriptible qu'il fut accueilli dans la capitale. Une foule évaluée à 300.000 personnes s'échelonnait de la gare à la maison du pacha, sur un parcours d'environ deux kilomètres. La foule était si dense, aux abords de l'Esbekieh, que toute circulation devenait impos-

sible. Les ovations, les vivats éclataient au passage du cortège comme des roulements de tonnerre. Aucun agent de police, aucun soldat anglais ne se montra, mais la discipline de ces masses populaires était telle que les voitures où avaient pris place le champion de l'indépendance et ses amis purent défiler à petite allure et sans arrêt.

Les femmes étaient très nombreuses et leurs cris, poussés sur un mode aigu, se détachaient des grondements gutturaux des acclamations masculines.

C'est que les femmes prétendaient avoir leur place et jouer un rôle dans le mouvement nationaliste.

Pendant les journées sanglantes de mars et d'avril, elles avaient pris part aux manifestations et aux émeutes. Égyptiennes voilées et vêtues de noir, Bédouines en galabiehs de travail, courtisanes en robes claires avaient quitté les harems, les champs, leurs maisons, pour former des cortèges, parcourir les différents quartiers, stimuler le courage des hommes et se mettre aux premiers rangs devant les balles.

Un peu grisé par son triomphe, Zagloul, roi non couronné de l'Égypte, se croyant tout permis, commit une faute lourde. Il ne voulut rendre visite ni au Sultan ni au haut commissaire

et il coupa ainsi les ponts, sans aucun profit, avec les autorités officielles.

Dans les sphères administratives, la situation restait toujours aussi tendue et le fonctionnement des services publics en était profondément affecté. De décembre 1920 à mars 1921, aucune éclaircie ne s'apercevait dans le ciel sombre. Anglais et Egyptiens gardaient leurs positions respectives. Si la période des troubles semblait close, la paix ne s'était pas faite dans les esprits, et les journaux arabes, interprètes des sentiments de la population, publiaient chaque jour des critiques plus ou moins acerbes, généralement bien documentées, des actes et des procédés du gouvernement.

Cependant des avances vinrent de Londres. Le Sultan fut invité à envoyer en Angleterre une délégation officielle pour entamer des pourparlers avec le *Foreign Office* sur les affaires d'Égypte. Le ministre Nessim, qui depuis quelques mois était au pouvoir, venait d'être remplacé par le Cabinet d'Adli pacha. Le premier ministre, qui avait participé aux négociations de Zagloul avec la mission Milner, était tout désigné pour représenter l'Égypte en ces circonstances. Avant de s'embarquer pour Londres avec la nouvelle délégation, il eut plusieurs entretiens avec le chef du parti nationaliste, dont

il avait été l'ami. Il se fut présenté devant lord Curzon avec plus d'autorité, s'il avait pu, au cours des débats qui allaient s'engager, parler à la fois, au nom du ministère agréé par le Sultan et le maréchal Allenby et au nom du parti nationaliste. Malheureusement un accord complet ne put être réalisé entre les deux hommes politiques.

Les extrémistes ne pardonnèrent pas à Adli Yeghen d'avoir accepté le mandat de reprendre les négociations sans le concours de Zaghloul et on leur attribua les troubles qui se produisirent au mois de mai à Alexandrie. Une rixe survenue dans le quartier grec dégénéra en bagarre. Quelques Grecs furent tués, plusieurs Européens blessés et, au cri de : « A mort les chrétiens ! », des bandes parcoururent la place des Consuls et la rue Chérif-Pacha, pillant les magasins. Quand l'autorité militaire intervint, tout rentra immédiatement dans l'ordre ; mais l'idée s'accrédita que, si l'intervention fut très tardive, c'est qu'à la veille de la reprise des pourparlers relatifs à la question égyptienne, le gouvernement de M. Lloyd George cherchait à laisser croire que, sans les baïonnettes anglaises, les Européens ne jouiraient d'aucune sécurité au pays du sultan Fouad.

Dans un discours prononcé au début de juin

à Manchester M. Winston Churchill développa cette thèse, et ces déclarations émanant d'un membre du Cabinet devaient avoir un retentissement fâcheux.

Adli pacha protesta énergiquement contre de pareilles affirmations et déclara à lord Allenby qu'à ses yeux une Egypte indépendante, amie de la Grande-Bretagne, offrirait les meilleures garanties d'ordre, de progrès et de prospérité.

Les négociations de Londres ne s'ouvrirent donc pas sous des auspices très favorables. Adli savait qu'il laissait au Caire des préventions et des rancunes. Lord Curzon subissait l'influence de M. W. Churchill et voulait réduire à un minimum les libertés et l'autonomie réclamées par l'Egypte.

Les entretiens furent laborieux et pénibles. Le marquis Curzon ne connaissait pas l'Egypte comme lord Milner; il n'avait pas pour ses habitants les mêmes sentiments de sympathie; il se préoccupait aussi de ne pas contrecarrer les vues du Parlement sur la politique de l'Empire.

Si la manière forte était difficilement applicable désormais en Irlande et aux Indes, il n'était pas démontré qu'elle ne pût être efficace en Egypte.

Alors, assez brusquement, lord Curzon présenta à la délégation, le 10 novembre, un pro-

jet de convention préparé en tous ses détails et qu'il fallait accepter ou rejeter en bloc, sans y apporter le moindre amendement.

Ce projet offrait à l'Égypte beaucoup moins de garanties que le Mémoire Zagloul-Milner. Le protectorat était bien aboli en principe, mais en fait, le ministre des Affaires étrangères d'Égypte serait étroitement subordonné au haut commissaire britannique en résidence au Caire, sans l'assentiment duquel il ne serait pas conclu d'engagements avec les puissances étrangères.

Le gouvernement britannique poursuivrait ses démarches pour obtenir la suppression des Capitulations et assumerait la protection des intérêts étrangers en Égypte.

Un conseiller financier, nommé par le Sultan après accord avec le haut commissaire, remplacerait la commission de la Dette et un conseiller judiciaire, nommé dans les mêmes conditions, surveillerait l'application des lois en ce qui concerne les étrangers.

Les troupes anglaises seraient maintenues là où ce serait nécessaire pour assurer la défense du pays et les communications impériales; en conséquence elles auraient droit de passage sur tout le territoire.

Le Soudan conserverait son statut et son gou-

vernement militaire britannique. L'Égypte lui continuerait son concours financier, moyennant quoi le Soudan lui dispenserait équitablement l'eau du Nil.

Les fonctionnaires anglais congédiés recevraient des indemnités et allocations dont le président de la Société des actuaires de Londres calculerait les montants.

Telle était, dans ses grandes lignes, la convention que lord Curzon demandait à Adli pacha et à ses collègues de la délégation d'accepter en bloc.

Ils la rejetèrent sans hésitation et quittèrent immédiatement Londres, non sans être l'objet à la gare d'une manifestation hostile de la part d'un groupe d'Égyptiens, partisans fanatiques de Zagloul.

En arrivant au Caire, Adli pacha remit au Sultan la démission du ministère. Les patriotiques efforts qu'il avait tentés, la première fois avec la Délégation du parti national, la seconde au nom du gouvernement, n'avaient pas abouti.

Dans une notice que lui consacra la *Revue égyptienne* (1) un juste hommage est rendu à son caractère et à sa personne :

(1) Numéro du 26 février 1922.

« De tous ceux qui ont joué un rôle prépondérant au cours de ces dernières années, Adli pacha Yeghen est à peu près le seul qui n'ait obtenu aucune satisfaction, et à aucun moment, même aux heures où son étoile semblait briller avec le plus d'éclat.

« Modestement, en silence, il rentre dans la vie privée, emportant, de la « cruelle expérience » qu'il tenta à son corps défendant, d'amères déceptions sans doute et de grandes désillusions sur les hommes — mais aussi la foi la plus inébranlable dans les destinées de son pays auquel il a tout sacrifié.

« Les hommes s'agitent, les passions se heurtent, les événements se précipitent, mais tout finit par se tasser. Un jour, dans le calme retrouvé, l'Égypte reconnaîtra que, parmi ses bons serviteurs, il fut l'un des meilleurs et, en tout cas, le plus désintéressé. »

II

Le calme était loin d'être retrouvé et les esprits ne se calmaient guère quand le ministère Adli démissionna.

Comme si l'autorité britannique voulait encore accroître le mécontentement et attiser les passions, le 3 décembre, le haut commissaire remit au sultan Fouad une NOTE EXPLICATIVE, qui, dans le fonds et dans la forme, parut inacceptable même aux Egyptiens les moins hostiles à l'Angleterre. Elle rappelait le ton de certaines diatribes adressées au Khédive par lord Cromer ou lord Kitchener, au temps où la domination britannique la plus absolue était subie passivement par la population égyptienne.

La « note » insistait tout d'abord sur l'association étroite qui, depuis quarante ans, unissait l'Égypte à l'Angleterre et sur les bienfaits que cette association avait répandus sur la terre des Pharaons.

Le territoire égyptien est à cheval sur la principale voie de communication qui met en relation la Grande-Bretagne avec l'Inde et les Dominions de l'Extrême-Orient. Il est donc essentiel que l'Égypte et la zone du canal de Suez soient à l'abri de toute influence dominante de la part d'une autre grande puissance. Il y va de la sécurité et du bien-être de 350 millions de sujets de Sa Majesté. En conséquence, l'association entre l'Angleterre et l'Égypte doit rester aussi étroite, aussi puissante à l'avenir que dans le passé.

Venait ensuite un long exposé des avantages que l'Égypte avait retirés de cette alliance pendant la guerre. Alors que les Dominions et colonies britanniques envoyaient leurs jeunes soldats se faire tuer ou mutiler sur les champs de bataille des Dardanelles ou de l'Irak, l'Égypte, défendue par les troupes de l'Empire, avait passé tranquillement cette période d'épreuve.

La Grande-Bretagne est disposée à accorder à l'Égypte tout le bénéfice du *self government*, mais elle doit maintenir sur son territoire des forces militaires, seule sauvegarde des intérêts de l'Empire.

La dernière partie de la « Note » constituait une provocation délibérée à l'égard des nationalistes, tous englobés sous l'étiquette d'extrémistes. Les chefs de ce parti étaient accusés d'avoir inquiété les puissances étrangères, d'avoir spéculé sur l'ignorance des classes populaires, d'avoir fait appel à leurs passions, à leur fanatisme.

Les méfaits d'un nationalisme de cette catégorie se manifestaient d'ailleurs sur d'autres points du globe, mais le gouvernement de Sa Majesté saurait se dresser contre ce péril « aussi fermement en Égypte qu'ailleurs » et il

continuerait ici sans se laisser ébranler son rôle de conseiller et de tuteur.

« L'œuvre accomplie par lord Cromer n'est pas à recommencer, il suffira de la compléter. »

Cette note comminatoire, qui produisit dans toute l'Égypte une impression désastreuse, portait bien la signature du maréchal Allenby, mais elle ne traduisait d'aucune manière ses sentiments. Toutes les personnes qui fréquentaient la Résidence britannique en avaient acquis la certitude.

Le document avait été envoyé par le Foreign Office; M. W. Churchill fut soupçonné de l'avoir rédigé. Le haut commissaire reçut comme instructions de le signer et de le remettre au Sultan. En fonctionnaire docile, habitué à la discipline militaire, le maréchal exécuta l'ordre, mais la publication récente d'un *White Paper*, relatif aux affaires égyptiennes, montre qu'il se rendait un compte exact de l'état des esprits et que son opinion était en complet désaccord avec la politique qui dominait au Foreign Office (1).

Dans une dépêche adressée le 17 novembre à lord Curzon, le maréchal déclarait « qu'une décision n'admettant pas le principe de l'indépen-

(1) Ce *Livre Blanc* fut publié à Londres le 28 février 1922.

dance de l'Égypte et maintenant le Protectorat créerait un risque sérieux de révolution générale, et, en tout cas, entraînerait un chaos administratif rendant tout gouvernement impossible... Si l'Angleterre n'est pas préparée à donner une satisfaction substantielle aux aspirations que les Égyptiens ont pu considérer comme légitimes puisqu'elles ont, pendant deux ans, servi de base à des négociations, il sera impossible de constituer un ministère quelconque... »

Et lord Allenby envisageant le point de vue militaire estimait qu'en cas de Révolution on pourrait peut-être, avec de forts contingents de troupes agissant énergiquement, assurer l'ordre et protéger les habitants dans les principales villes, mais que la tâche serait fort difficile dans les provinces.

A cette dépêche, le marquis Curzon répondit le 18 novembre, en exprimant son étonnement de recevoir des renseignements si différents de ceux des conseillers qui avaient amené le gouvernement de Sa Majesté à maintenir le Protectorat et à refuser d'admettre le principe de l'indépendance de l'Égypte.

Le maréchal répliqua le 6 décembre — après la remise au Sultan et la publication de la « Note » explicative :

« Depuis douze mois, j'ai à maintes reprises fait connaître mon opinion. J'ai pensé qu'aucun accord écrit ne pourrait être réalisé si le gouvernement de Sa Majesté n'était prêt à accorder à l'Égypte une plus grande somme d'indépendance qu'il n'était disposé à le faire. En conséquence c'est au gouvernement qu'il incombe de définir sa propre politique et de s'y tenir.

« Mes prévisions sur la situation se sont réalisées... L'action que je conseille aujourd'hui obligerait le gouvernement britannique à mettre fin au Protectorat par une déclaration unilatérale. Vous vous souvenez que cette procédure a été un moment suggérée et je ne vois aucune raison de ne pas la suivre.

« Le principal argument en faveur du mot : Protectorat est sa valeur diplomatique dans les relations avec les pays étrangers. A part cela, le terme ne signifie pas grand'chose et il a pour les Egyptiens une consonance, une signification des plus désagréables (1).

« La déclaration contenue dans la Note remise au Sultan équivaut à l'affirmation d'une doctrine de Monroe appliquée à l'Égypte... »

(1) Le mot *himayat*, traduction de « Protectorat », a, en Arabe, un sens péjoratif. Le protégé est une sorte de parent pauvre auquel on accorde par charité une nationalité de second plan.

Dans une nouvelle dépêche câblée le 11 décembre, lord Allenby revenait à la charge et expliquait :

« Aucun Egyptien, quels que soient ses sentiments personnels, n'apposera sa signature sur une convention qui paraîtrait incompatible avec la complète indépendance de son pays. En conséquence, il est nécessaire d'abandonner définitivement l'idée que la question égyptienne peut être résolue au moyen d'un traité. »

Il a fallu près de trois mois au Foreign Office pour accepter cette idée et proclamer l'abolition du Protectorat; et, durant cette période, des incidents nouveaux ont surgi qui ont compliqué la situation, exaspéré le sentiment nationaliste, servi de prétexte à des troubles, à des attentats et permis à des patriotes ardents de prononcer le mot précurseur des Révolutions : Trop tard! lorsque les dépêches de Londres annoncèrent en février 1922 que le maréchal Allenby allait revenir au Caire pour y proclamer l'indépendance de l'Égypte.

CHAPITRE IX

Nouvelle arrestation de Zagloul. — Trois mois sans ministère. — La presse égyptienne. — Le programme de Saroit pacha.

I

Le projet Curzon et la Note explicative provoquèrent de nombreux commentaires et de vives protestations.

Plusieurs personnages très considérés parmi lesquels Abdel Aziz Fahmy bey, Abdel Latif Mukabatti, El Mohammed Mahmoud pacha, déclarèrent le 8 décembre que le ministère qui accepterait maintenant le pouvoir « enfoncerait un poignard dans le cœur de la patrie. » Quelques jours après, Mohammed Abou Hussein pacha et un grand nombre de membres de l'Assemblée législative firent une déclaration analogue

et le barreau indigène flétrit par avance tout Egyptien qui accepterait de faire partie d'un ministère.

La Délégation s'était abstenue de faire connaître son sentiment, mais on annonça que Zagloul participerait à un meeting qui aurait lieu le 23 décembre au *Ciro's Club*, y parlerait de la situation politique et ferait appel à l'union des Egyptiens.

La police interdit la réunion. Il fut enjoint à Saad Zagloul et à plusieurs de ses amis de quitter le Caire, de se rendre dans les villes et villages d'où ils sont originaires et de cesser de s'occuper de politique.

Sur leur refus, Zagloul et trois de ses collègues sont arrêtés et conduits à Suez sous bonne escorte, d'où ils seront bientôt dirigés sur Aden. L'effervescence est grande. Va-t-on revivre les tristes et tragiques journées de mars et d'avril 1919? Non. Le nationalisme, plus conscient de sa force qu'à l'époque de la première déportation de Saad Zagloul, peut espérer faire triompher sa cause sans recourir à la violence.

Sans doute, il y eut des manifestations bruyantes, des grèves d'étudiants et d'écoliers, des protestations ardentes de la part d'un grand nombre de corporations et groupements, mais rien de tout cela ne dégénéra en émeutes.

Au Caire, des bandes de gamins parcoururent les rues du quartier européen et de la ville indigène, brisant des réverbères, cassant les glaces de quelques magasins, les vitres de quelques tramways. Il eût suffi de vingt agents de police pour les disperser. Aucun policier ne se montra sur leur passage. S'étaient-ils spontanément écartés? Avaient-ils reçu la consigne de ne pas intervenir? Ce point n'est pas éclairci.

Quand des patrouilles anglaises en camions automobiles sortirent des casernes et sillonnèrent les artères de la capitale, leur action était superflue. Tout était rentré dans l'ordre et les méfaits des manifestants se bornaient à des dégâts matériels.

Grossis par les dépêches des agences et commentés dans la presse, ces événements eurent un résultat fâcheux pour les hôteliers du Caire et de Luxor. De nombreux touristes américains, dont les passages étaient déjà retenus à bord des transatlantiques qui, pendant la saison d'hiver, desservent la ligne New-York-Alexandrie, renoncèrent à leur voyage. Sur la foi des journaux, ils avaient cru que l'Égypte était à feu et à sang et que les étrangers et les chrétiens y étaient exposés aux plus grands périls.

Ils eussent vite été rassurés s'ils avaient pris quelques informations sur place. Je tiens du P.

Recteur du collège des Jésuites ce détail : La bande qui parcourut le quartier de Fagallah brisa bien les vitres du réverbère placé à l'entrée du collège mais aux cris de : « Vive la France ! Vivent les Jésuites ! »

Aussitôt après l'arrestation de son mari, Mme Zagloul pacha avait réuni chez elle les membres du « Wafd » laissés en liberté. C'est une femme intelligente, énergique. Son père, Moustapha Fehmi pacha, ancien président du Conseil, l'avait initiée à la politique. Elle avait soutenu son mari dans ses luttes pour l'indépendance et sa campagne de propagande. Elle voulut adresser au peuple un message, et ce message eut un grand retentissement car il semblait être le prélude d'un nouveau mode d'opposition à la domination britannique :

Soyez sages et prudents. Serrez vos rangs. Imposez-vous à vous-mêmes une sévère discipline. Faites comme si les Anglais n'existaient pas. Ne coopérez en rien avec eux.

Je recommande à tout Egyptien et à toute Egyptienne de dire la prière suivante au réveil : « O Dieu tout-puissant, rendez à leur pays nos chers exilés. Puissent-ils retrouver l'Égypte radieuse sous le soleil de l'indépendance ! »

Un groupe de dames égyptiennes d'Alexandrie qui se baptisait les « Mères de l'Avenir » lançait aussi un appel aux femmes pour les invi-

ter à s'unir en prêtant le serment suivant :

Je jure par Dieu et par Saad en son exil que je boycotterai toutes les marchandises britanniques, la langue anglaise et toute personne qui entretiendra des relations d'affaires ou autres avec les Anglais; que je porterai le deuil jusqu'au retour de Saad et de ses collègues; que je serai l'ennemie de quiconque collaborerait avec les Anglais à l'exécution des projets Milner ou Curzon, et que j'offrirai ma vie en sacrifice pour l'indépendance de mon pays.

Ces appels passionnés s'inspiraient des idées de résistance passive, de non-coopération qu'avaient appliquées, non sans succès en Irlande et aux Indes, les chefs du Sinn Fein et les partisans de Ghandi.

De son côté, le Wafd reconstitué et complété, mais sans avoir voulu nommer un président pour remplacer Zagloul, publiait un manifeste où il déclarait : « Nous avons décidé de ne soutenir aucun ministère qui se constituerait dans les conditions du projet Curzon et de la Note explicative avant l'abolition de la loi martiale; de n'appuyer aucun ministère qui se formerait avant que soit lavée l'insulte faite à la dignité nationale du fait de l'exil de Saad. »

Un « Comité de défense de la liberté politique » était en outre constitué sous les auspices de la Délégation et formulait à son tour des déclarations similaires.

Du fait de ces appels et de ces oppositions, le gouvernement allait rencontrer sous ses pas des obstacles et des écueils difficiles à surmonter ou à éviter.

Non seulement le Sultan ne trouvait aucun homme politique consentant à se charger de former un Cabinet, mais les ministres démissionnaires refusaient de continuer l'expédition des affaires. Il fallut décréter qu'à défaut de ministres, les conseillers anglais de chaque département rempliraient leur office.

Les conventions conclues avec la France et la Grèce au sujet des tribunaux mixtes arrivaient à expiration. Qui avait qualité pour en négocier le renouvellement? Finalement, c'est l'autorité militaire qui, sous le régime de la loi martiale, en décida la prorogation pour trois mois.

Cette situation anormale ne pouvait se prolonger indéfiniment sans engendrer des difficultés inextricables. Le haut commissaire s'en rendait compte et demandait avec insistance au Foreign Office de renoncer à son intransigeance et de modifier son attitude à l'égard de l'Égypte.

Une assemblée générale de médecins et de pharmaciens indigènes constituait une commission ayant pour double objet de faire des démarches comminatoires auprès des personnalités considérées comme ministrables et d'organi-

ser le boycottage de la clientèle anglaise.

Une réunion à laquelle assistèrent huit cents dames égyptiennes envoyait un salut sympathique à Saad Zagloul et à ses compagnons d'exil ; préconisait le boycottage des marchandises d'importation britannique et le retrait, au profit des banques indigènes, des fonds en dépôt dans les banques étrangères.

A leur tour, les étudiants rédigeaient un tract incitant tous les patriotes à confier à la banque Misr la gestion et la fructification de leurs capitaux.

Fondée en 1920 au capital de 80.000 livres, cette banque, qui porte le nom le plus archaïque de la terre des Pharaons, offre cette particularité que toutes ses actions sont nominatives et qu'un article de ses statuts stipule que les actionnaires doivent être de nationalité égyptienne.

Prudemment et habilement dirigée par son administrateur-délégué Mohammed Talaat Harbey, cette institution financière peut avoir en perspective une existence prospère. Mais n'ayant encore qu'une « chounah » (1) à Alexandrie et pas de succursales dans les provinces, elle n'eût

(1) Magasin où sont entreposés les produits et marchandises sur lesquels les banques effectuent des prêts.

pu absorber et utiliser avantageusement une augmentation trop considérable de son capital. En tout cas son développement ne paraissait pas porter ombrage et préjudice aux nombreuses banques européennes, depuis longtemps établies en Egypte.

Au milieu de ces protestations, de ces injonctions, de ces menaces qui, en dépit de la censure, trouvaient dans la presse des échos et des encouragements, le haut commissaire semblait irrésolu et désarmé. Du fait qu'il avait reçu la visite de Saroit pacha, lequel avait eu aussi une audience du Sultan, on déduisit qu'un nouveau ministère était en gestation. Saroit fut assailli de lettres injurieuses et l'on arrêta même un groupe d'étudiants soupçonnés d'avoir voulu attenter à sa vie.

Le 24 janvier, le Wafd fit paraître un manifeste donnant à ses adhérents des instructions pour organiser le boycottage des marchandises anglaises et la mise à l'index de tous les Anglais installés en Egypte.

Le boycottage des marchandises ne pouvait avoir qu'un caractère platonique, car l'Egypte était tributaire de la Grande-Bretagne pour trop de produits; ses commerçants avaient des crédits à long terme chez trop d'exportateurs du Royaume-Uni pour qu'un boycottage même

organisé depuis longtemps pût avoir quelques chances de succès. D'autre part, il suffirait aux filateurs de Manchester de cesser tout achat de coton pour occasionner à Alexandrie comme en Haute-Egypte une crise économique désastreuse.

La Résidence britannique prit cependant au tragique ce manifeste, ordonna la suppression des journaux arabes qui l'avaient publié et fit arrêter ses signataires. Les arrestations des membres du Wafd donnèrent lieu à certains incidents. Quand Hamad el Bassel pacha fut emmené par les policiers, il fallut disperser les habitants du voisinage groupés pour acclamer le prisonnier. L'officier de police, chargé d'arrêter M Wissa Wassef, commit la maladresse de franchir le seuil du tribunal où l'avocat était en train de plaider. Le président s'opposa à l'arrestation, proclama l'inviolabilité du prétoire. Juges, substitut, avocats témoignèrent leur sympathie à M^e Wassef en l'accompagnant jusqu'à la porte du Palais de Justice.

Le barreau tout entier formula ensuite une protestation motivée qui fut envoyée au maréchal Allenby, au ministère et affichée dans les locaux des divers tribunaux.

Quel fut le sens des télégrammes échangés à ce sujet entre la Résidence et le Foreign Office? Toujours est-il qu'au bout de trois jours, sans

qu'aucune explication fut fournie, les prisonniers étaient relâchés et les journaux supprimés recevaient l'autorisation de reparaitre.

Le gouvernement britannique était à Londres même l'objet d'attaques de la part du Parlement et de la presse. A la Chambre des Communes, le colonel W. Ginnes réclamait la publication des correspondances échangées en 1918 et 1919 entre le général sir Reginald Wingate, haut commissaire en Egypte et le chef du Cabinet britannique. M. Chamberlain refusait de donner satisfaction à la demande sous prétexte que la mission Milner avait eu cette correspondance à sa disposition.

Un autre membre du Parlement, M. Swan, ayant posé une indiscrete question portant sur l'utilité qu'il y aurait à entamer avec Saad pacha Zagloul des négociations nouvelles, M. Harmsworth se borna à répondre qu'il ne possédait pas de renseignements à ce sujet.

Le *Times* prenait à partie très vivement M. Lloyd George, dans son numéro du 27 janvier, et déclarait que la lenteur et les attermoiements du gouvernement britannique « étaient beaucoup plus inquiétants que n'importe quel manifeste du Wafd ».

Lord Allenby n'avait pas assez d'autorité; il n'inspirait pas assez de confiance au Cabinet

pour qu'on lui laissât les coudées franches, qu'on lui donnât qualité pour négocier et traiter au nom de l'Angleterre avec les Egyptiens qui représenteraient à ses yeux leur pays, et les sautes de vent, les indécisions, les incohérences qu'on notait à Downing Street se répercutaient fatalement à la Résidence de Kasr el Doubara.

II

Les sentiments et les opinions des Egyptiens se reflétaient d'une certaine manière dans les différents organes de la presse locale.

Je dis « d'une certaine manière », car, outre que la censure sévissait — assez modérément d'ailleurs — un certain nombre de feuilles sont inspirées ou subventionnées par la Résidence britannique, par les agences diplomatiques, par des personnalités ou des partis politiques. En conséquence leur impartialité et leur indépendance sont assez relatives.

Mais l'importance de leurs tirages variant très sensiblement avec la popularité des idées soutenues et des causes défendues, l'étude suivie des journaux offre cependant un intérêt documentaire.

Il est incontestable que, malgré les entraves apportées à sa liberté par des influences diverses, la presse égyptienne est dans son ensemble nationaliste, et que plus son nationalisme s'affirme, plus son allure devient offensive, plus son succès grandit.

Il y a plus de trente journaux politiques paraissant en Egypte et je ne crois pas qu'il y ait d'autres pays qui possèdent des feuilles périodiques rédigées en autant de langues différentes.

Au point de vue de l'importance du tirage, les journaux arabes tiennent la tête et de beaucoup.

La politique de Zagloul est soutenue avec passion par *Al Mahroussa*, par *Al Ahaly*, avec fermeté par *Wadinil*, *Al-Bassir*, *Al Afkar*, *Al Nizam*, *Al Ommah*, *Al Lewa*, *Al Mimbar*. Mais plusieurs de ces feuilles accomplirent des évolutions successives avant de stabiliser leurs opinions et de correspondre à l'opinion dominante.

Al Watan, organe copte, soutient la cause de l'indépendance mais combat personnellement le leader du parti nationaliste. *Misr*, autre organe copte, tient la balance égale dans ses articles entre la politique de Zagloul et celle d'Adli pacha.

Al Ahram et *Al Akhbar*, qui connurent autrefois de gros tirages, sont nationalistes modérés

et gardent une attitude indépendante des divers partis.

Parmi les journaux de langue française, la *Bourse Egyptienne*, le *Progrès Egyptien*, dont un Maltais, M. Henry Boutigny, est le directeur-proprétaire, suivent une politique anglaise et combattent avec modération mais nettement le mouvement nationaliste.

Le *Journal du Caire*, la *Réforme*, organes de M. G. Enkiri, reçoivent des communications de l'agence de France et sont tenus de ce fait à une certaine réserve quand ils traitent les questions de politique égyptienne.

La *Liberté*, fondée en 1921 par un avocat israélite, M. Léon Castro, soutient la politique de Zagloul et passe pour être subventionnée par le Wafd.

La presse de langue anglaise n'est représentée que par un petit journal du soir *The Egyptian Mail*, satellite de la *Bourse Egyptienne*, et par un organe créé en 1881 et fort bien rédigé : *The Egyptian Gazette* que lisent tous les Anglais d'Egypte.

Après avoir longtemps soutenu la politique britannique et les idées d'impérialisme colonial, *The Egyptian Gazette* a fait preuve d'esprit d'indépendance. Son directeur dut quitter le journal sur l'ordre du haut commissaire, pour

s'être permis de critiquer le bannissement de Saad Zagloul.

Trois journaux, *l'Imparziale*, *Il Messaggero Egiziano*, *Roma*, tous trois sympathiques aux aspirations nationales de l'Égypte, défendent les intérêts de la colonie italienne, fort importante à Alexandrie.

La colonie grecque dispose de sept journaux qu'on peut ainsi classer : quatre venizelistes, *Kairon*, *Clio*, *Tachydromos*, *Ta Nea*; trois constantiniens, *Chronos-Phos*, *Ephimeris*, *Telegraphos*.

Au sujet des revendications égyptiennes, la presse grecque se montre très réservée, parfois hostile, tant est grand son désir de ne pas déso-blier le gouvernement britannique (1).

Les Anglais qui visitèrent l'Égypte l'hiver dernier, parcoururent les journaux locaux et entrèrent en relations avec quelques notabilités de la population indigène, n'eurent pas de peine à comprendre les erreurs commises par la diplomatie de lord Curzon et de M. Winston Churchill. Le nationalisme égyptien était devenu un

(1) *La Revue égyptienne* dirigée par M. Georges DUMANI, a donné dans la livraison du 26 janvier une étude sur la Presse égyptienne. Nous y renvoyons les lecteurs qui voudraient être plus complètement documentés sur cette question.

torrent aux flots tumultueux dont il ne semblait plus possible d'endiguer le cours ; il était urgent d'élargir son lit pour ralentir un courant qui menaçait de tout emporter. Lord Northcliffe, le puissant publiciste qui contrôle une cinquantaine de journaux ou périodiques et M. Ramsay Macdonald, l'un des leaders du *Labour Party*, qui séjournèrent au Caire en janvier, déclarèrent, dans des articles ou dans des entrevues, que le problème égyptien réclamait une solution rapide et favorable aux aspirations du pays.

A Londres même se constituait sous le nom : « Union Anglo-Egyptienne » une association destinée à poursuivre auprès du gouvernement britannique la réalisation d'une entente amicale entre les deux pays. Lord Milner avait pris l'initiative de cette fondation et son comité exécutif comprenait la plupart des membres de la Mission Milner ainsi que sir Henry Mac Mahon, qui avait été le premier haut commissaire britannique après la proclamation du Protectorat.

III

Les nationalistes suivaient avec une curiosité mêlée de scepticisme l'évolution qui semblait

s'accomplir dans les sphères politiques du Royaume-Uni.

On n'ignorait pas que Saroit pacha avait continué à entretenir des relations avec le Sultan et la Résidence et on lui en savait mauvais gré. Intelligent, actif, mais peu considéré et traité d'arriviste par les Egyptiens au courant des mœurs parlementaires de l'Europe occidentale, Saroit n'inspirait qu'une confiance très relative à ses concitoyens.

La surprise fut grande au Caire, le 31 janvier, quand l'*Akhbar* et le *Journal du Caire* publièrent simultanément une déclaration dans laquelle Saroit pacha révélait les ouvertures qui lui avaient été faites par le maréchal Allenby et exposait le programme politique qui serait le sien, si on lui demandait de se charger de la constitution d'un ministère.

Ce programme ne différait guère de celui qu'avait accepté Zaghloul pacha à l'issue des conférences avec la Mission Milner.

Les onze articles qu'il renfermait peuvent être ainsi résumés :

Rejet du projet Curzon et de la Note explicative.

Abolition du Protectorat britannique, proclamé en 1914, avant toute reprise de négociations officielles.

Etablissement d'un ministère égyptien des Affaires étrangères.

Création d'un Parlement égyptien, Chambre et Sénat, contrôlant le gouvernement et vis-à-vis duquel les ministres seront responsables.

Réduction à un rôle purement consultatif des fonctions des conseillers britanniques.

Remplacement des fonctionnaires anglais par des fonctionnaires égyptiens.

Abolition de la loi martiale et libération des détenus politiques.

Dès la constitution du Parlement égyptien, ouverture de négociations officielles avec l'Angleterre au sujet du Soudan et de la question des garanties demandées pour la sauvegarde des intérêts britanniques et étrangers en Egypte.

A beaucoup d'égards ce programme répondait au sentiment public. Son adoption n'eût pas définitivement résolu tous les problèmes soulevés, mais elle aurait assurément apaisé les esprits, amené une détente entre le peuple égyptien et les Anglais.

Le lendemain de la publication de cette déclaration de Saroit pacha, la nouvelle se répandait qu'une dépêche de Downing Street rappelait lord Allenby à Londres pour fournir au gouvernement des renseignements détaillés sur la si-

tuation de l'Égypte; et le Foreign Office rédigeait un communiqué ainsi conçu :

La Grande-Bretagne ne cédera jamais devant la violence, pas plus qu'elle n'admettra des ordres. Cependant, le gouvernement de Sa Majesté se montre, comme toujours, disposé à recommander au Parlement de mettre fin au Protectorat déclaré en 1914 et de reconnaître l'Égypte comme Etat indépendant aussitôt que les conditions suivantes reconnues comme essentielles aux intérêts de l'Empire britannique auront été acceptées :

1° Garantie absolue que les communications avec le reste de l'Empire seront assurées;

2° Garantie absolue que la Grande-Bretagne conservera le droit et aura toujours en main les moyens de protéger les communautés étrangères en Égypte;

3° Garantie absolue que l'Égypte sera sauvegardée contre toute ingérence directe ou indirecte des autres puissances étrangères.

Et le communiqué laissait entendre que, si ces conditions étaient acceptées, le gouvernement britannique s'empresserait de demander au Parlement le vote des mesures législatives nécessaires pour mettre fin au régime existant du Protectorat.

Que fallait-il penser de ces faits nouveaux et inattendus? Ils suscitèrent dans la presse de longs commentaires et des polémiques assez vives.

Al Ahram ne croit pas que les Anglais soient disposés à accepter le projet Saroit et estime que le communiqué du Foreign Office ne diffère guère, dans son essence, du projet de lord Curzon.

Le *Mokattam* n'est pas plus optimiste et se lance dans une digression d'ordre philosophique :

Pour nous, la grande cause de ce mal, de ces ajournements réside dans le sentiment ancré dans l'esprit des hommes d'Etat européens, à savoir que ce qui est bon pour l'Occident ne l'est pas pour l'Orient; mais les partisans de ce principe n'ont pas compris que tous les peuples d'Orient, en se soulevant, l'Egypte à leur tête, pour formuler leurs revendications, étaient poussés par un sentiment naturel que l'on ne peut ni annihiler ni arrêter. Il est avéré que la force ne peut le restreindre ni détruire ses effets; c'est le même sentiment qui, auparavant, a poussé les nations européennes à revendiquer leur liberté et leur indépendance.

Dans *Al Akhbar*, Amin El Rafey bey n'a pas de peine à faire ressortir les contradictions de la politique anglaise. Elle emploie la force contre les nationalistes égyptiens et parle de son libéralisme et de la reconnaissance de notre indépendance! Le projet Curzon a causé dans le pays une profonde agitation. Les politiciens de Londres l'ont-ils ignoré, « pour venir, quelques semaines après, tenter de proposer à notre ac-

ceptation le même projet, croyant qu'il existe dans le pays un seul homme ayant le courage de contresigner l'acte de sa servitude! »

Al Mahroussah donne une note un peu différente et constate que le ton du communiqué du Foreign Office ne ressemble guère à celui de la Note explicative remise au Sultan. Cette fois c'est l'Angleterre qui prend l'initiative de l'ouverture de nouvelles négociations. Il ne faut d'ailleurs pas lui en savoir gré. Tout le mérite de ce changement d'attitude revient à la nation égyptienne « qui a su tenir ferme ».

Le *Misr* reste sur la réserve, en conseillant aux populations de continuer à revendiquer leurs droits.

Le *Wadimil* envisage avec scepticisme les avances du cabinet britannique tandis que *Al Afkar* refuse d'admettre que les conditions posées par Saroit pacha puissent être rejetées.

La *Liberté* estimait que Saroit n'était pas qualifié pour parler au nom de l'Égypte. Seul Saad Zagloul pouvait représenter la nation vis-à-vis de l'Angleterre.

Pour quelles raisons le haut commissaire était-il mandé à Londres? Cette question donna lieu à des discussions prolongées et fit couler des flots d'encre. La nouvelle avait beaucoup étonné le maréchal. Cachait-elle une disgrâce dans le

genre de celle dont fut victime son prédécesseur, sir Reginald Wingate, quand il conseilla au Foreign Office de recevoir Rouchdi pacha et Saad Zagloul ?

On apprit bientôt que lord Allenby avait étudié avec les conseillers anglais des ministères les divers articles du programme de Saroit. Il les acceptait, était prêt à les soumettre au gouvernement britannique et ne reprendrait pas possession de son poste si sa politique ne recevait pas une entière approbation.

Cette attitude valut au maréchal de nombreuses sympathies. Au reste, on savait qu'il n'était pas un politicien ambitieux, un impérialiste fanatique ; c'était un soldat loyal, fidèle à ses promesses et désireux de mettre honorablement fin à une situation pénible, à des complications qui devenaient inextricables.

J'assistai au départ du maréchal. Il quitta le Caire dans la matinée du 3 février. Un bataillon égyptien à l'extérieur de la gare, un bataillon anglais à l'intérieur rendaient les honneurs, tandis que des escadrilles d'avions survolaient la ville. Lord Allenby emmenait avec lui M. Sheldon Amos, conseiller judiciaire et le général sir Gilbert Clayton, conseiller à l'intérieur, qui s'étaient spécialement associés aux

travaux du haut commissaire et partageaient ses vues.

Des acclamations accueillirent le maréchal quand son automobile pénétra dans la cour de la gare ; plus de cinq cents personnes défilèrent devant lui pour lui serrer la main, lui souhaiter bon voyage et prompt retour : hauts fonctionnaires, officiers, agents diplomatiques des puissances, commissaires à la Dette, représentants des divers cultes, députés des nations, délégués des corporations, magistrats, etc.

Immobile devant son wagon, le maréchal semblait très ému et, aux amis qui lui disaient « Au revoir », il répondait « Adieu » comme s'il avait la conviction de ne pas revenir au Caire.

Tout le long du trajet en chemin de fer, à Tantah, à Kafr el Zayat, à Alexandrie, le maréchal fut salué par les fonctionnaires et les notables et accueilli par des acclamations. On avait l'impression que son voyage à Londres pourrait avoir une action décisive sur les destinées de l'Égypte.

CHAPITRE X

*Les Israélites d'Égypte. — Un mois de pénible
anxiété. — Le retour du maréchal Allenby. —
La « Déclaration à l'Égypte »*

I

Personne n'ignore le rôle capital joué par les juifs dans la préparation de la Révolution russe et dans l'organisation du régime des Soviets; dans un admirable livre : *Quand Israël est Roi*, les frères Tharaud ont exposé quelle fut leur action dans la Hongrie révolutionnaire sous la dictature de Bela Kuhn. Les remous socialistes de la débâcle allemande, qui suivit l'armistice du 11 novembre 1918, portèrent au pouvoir les juifs dans tous les États de la Germanie et leur principal effort tendit à maintenir solidement l'unité du Reich fondée par Bismarck. J'ai mon-

tré ailleurs (1), en apportant de nombreux documents à l'appui de mes affirmations, les fortes positions conquises par les Hébreux pendant et après la guerre mondiale en Angleterre et aux Etats-Unis ainsi que les manifestations de leur puissance dans les stipulations de la paix, dans l'organisme du supergouvernement de la Société des Nations. Oserait-on prétendre que les manœuvres de la finance internationale furent étrangères à l'accord germano-russe, préparé de longue main et signé devant les Alliés ahuris, en pleine Conférence de Gênes, par le bolchevik Tchitcherine et le juif Rathenau ?

Les juifs sont nombreux sur les rives du Nil ; ils ont en Palestine, depuis trois ans, un « foyer national » dont ils s'efforcent d'étendre le rayonnement. Se sont-ils désintéressés des aspirations égyptiennes, de la lutte pour l'indépendance engagée contre la Grande-Bretagne ?

A cette question il est difficile de donner une réponse catégorique et des explications préliminaires s'imposent.

Il y a en Egypte environ cinquante mille israélites, de classes et d'origines diverses. Leur proportion n'est pas énorme pour une popula-

(1) *Le Règne d'Israël chez les Anglo-Saxons.* (B. Grasset, éditeur).

tion de plus de treize millions d'âmes, mais leur influence est considérable, bien qu'elle s'exerce encore avec une certaine discrétion.

Dans le petit commerce, les juifs sont légion. La plupart des boutiques de bijouterie, de tailleurs, des comptoirs de change sont entre leurs mains. Ils sont en compétition avec les Syriens pour les emplois d'experts des banques hypothécaires, emplois bien rétribués et qui donnent à leurs titulaires un réel prestige vis-à-vis des fellahs et des propriétaires ruraux

Comme dans les capitales européennes, la plupart des bazars et grands magasins de nouveautés du Caire et d'Alexandrie (Cicurel, Orosdi-Back, etc.) appartiennent à des sociétés ou à des personnalités juives.

Il y a de plus en Egypte une aristocratie israélite qui donne presque le ton à la société mondaine. Ses membres ne sont pas des nouveaux riches; leur fortune remonte au moins à deux générations. Ils fréquentent l'été nos villes d'eaux et nos bains de mer, ont parfois des hôtels à Paris ou à Londres. Leurs femmes sont très élégantes, se font habiller chez nos grands couturiers; et, dans leurs villas de Garden City ou de Ghezireh, donnent de somptueuses réceptions où sont conviés les autorités britanniques, les membres du corps diplomatique, les magis-

trats, les notabilités des colonies étrangères, les fonctionnaires égyptiens et aussi les touristes de marque dont la présence est signalée.

— Comment n'irait-on pas chez les juifs du Caire? me disait un soir une jeune fille française d'excellente lignée. Ce sont eux qui donnent les plus beaux bals, les plus succulents goûters, et ils vous invitent si aimablement dans leurs loges à l'Opéra...

Peu d'israélites de l'aristocratie sont de nationalité égyptienne, c'est-à-dire « sujets locaux », pour employer le terme juridique. Ils trouvaient jusqu'ici préférable de relever des juridictions consulaires et d'être classés sujets anglais, italiens, français, autrichiens, etc.

Grands amateurs d'uniformes et de décorations, ils intriguaient beaucoup pour se faire nommer consuls ou agents consulaires des puissances secondaires.

Un petit Etat catholique de l'Europe, dont les finances furent de tout temps en triste posture, est toujours représenté en Egypte par un consul général israélite. Les mauvaises langues prétendent que, lorsque le poste devient vacant, il est tout simplement mis aux enchères dans l'aristocratie juive du Caire. Une autre tradition semble aussi s'établir. Depuis quelques années il y

a toujours une juive parmi les dames d'honneur de la Sultane.

Dans le monde des affaires et particulièrement dans les banques, les israélites ont une situation prépondérante. Il ne faut pas oublier que sir Ernest Cassel, l'ami du roi Edouard VII, a été le grand financier de l'Égypte. Fondateur de la *National Bank*, liquidateur de la *Daira Sanieh*, il fut un pôle d'attraction pour beaucoup de ses coreligionnaires et les fit entrer dans le haut personnel des nombreuses entreprises dont il avait le contrôle. Il suffit de parcourir un annuaire des Sociétés par actions pour constater la place qu'ils occupent dans les conseils d'administration et la direction de l'*Anglo-Egyptian Bank*, de l'*Agricultural Bank*, de la *National*, de la *Mortgage*, des Sucreries d'Égypte, de Kom Ombo. Au Crédit Foncier d'Égypte, il n'y a pas moins de trois israélites dans le conseil.

Si l'on réfléchit qu'il y a en Égypte environ quatre milliards de capitaux français, on est surpris du petit nombre de nos nationaux appelés à en assurer et surveiller la gestion.

Dans la société du Caire, il n'est pas de très bon ton de se dire sioniste, c'est-à-dire disciple du docteur Weizmann, partisan de la reconstitution du royaume d'Israël et de la nationalisation territoriale de la race dispersée. Cependant je

crois savoir que les grands juifs d'Égypte n'ont pas refusé leur concours financier à l'entreprise à laquelle M. Arthur-James Balfour — aujourd'hui lord Balfour — a si fâcheusement et si opiniâtrement attaché son nom. Au mois de février, un meeting sioniste se tint au Caire sous la présidence de M. Cicurel. Le baron de Menasce y rendit compte du Congrès de Carlsbad (septembre 1921) où il était allé représenter les juifs égyptiens. L'assistance était nombreuse, mais populaire. L'aristocratie d'Israël s'était abstenue.

La crise nationaliste qui agite si profondément le pays a donné à réfléchir aux israélites, à ceux surtout qui cherchent à prévoir de loin les événements et désirent naviguer à distance des récifs, dans des mers abritées.

De même que les juifs de Salonique s'accommodaient fort bien du régime turc, ceux du Caire et d'Alexandrie n'avaient pas à se plaindre du régime anglo-égyptien. Ils jouissaient d'une entière liberté, d'une certaine considération; leurs affaires financières, immobilières, commerciales prospéraient. Ils entretenaient d'agréables relations avec l'état-major britannique, les diplomates et la meilleure société; donc ils ne souhaitaient aucun changement politique, aucun bouleversement social.

Mais il faut maintenant tenir compte de facteurs nouveaux. Le nationalisme triomphant peut ménager des surprises. D'autre part, il est certain que, depuis que sir Herbert Samuel règne à Jérusalem et que la Terre sainte est envahie par des immigrants plus ou moins bolchevistes venus des ghettos de la Pologne et de l'Ukraine, les musulmans et chrétiens de Palestine ont voué aux juifs une haine grandissante qui s'est, à diverses reprises, manifestée par des troubles et des émeutes sanglantes. Or, le chemin de fer de Kantara à Lodd a rapproché sensiblement l'Égypte de la Judée. En quelques heures on peut se rendre de Jérusalem au Canal de Suez, et il n'est pas impossible qu'une vague d'antisémitisme soulevée du côté de Haïfa ou de la mer Morte ne vienne un jour déferler jusque dans la vallée du Nil.

Les israélites ont donc jugé habile — et peut-être eurent-ils raison — de fonder un journal, la *Liberté*, rédigé en français et dont le directeur est un publiciste de talent, M. Léon Castro.

Ce journal s'abstient de traiter les questions où Israël est en cause. Parfois cependant, un écart de plume d'un de ses rédacteurs, ou bien un accès de mauvaise humeur motivé par une déclaration peu sympathique au sionisme faite par lord Northcliffe lors de son passage à Jérusalem

salem, laissent percer le bout de l'oreille sémitique. La *Liberté* se qualifie « organe de défense des intérêts de l'Égypte » ; elle s'est mise à la dévotion de Saad Zagloul et reçoit même, dit-on, une subvention du Wafd.

Si jamais les nationalistes victorieux venaient à suspecter le patriotisme des juifs égyptiens, la réplique serait décisive. Le seul journal en langue française, qui ait soutenu la cause sacrée de l'indépendance, incarnée par Saad, est un journal juif.

Dans le même ordre d'idées, il peut être utile d'avoir des attaches avec la seule banque dont aucun étranger ne peut devenir actionnaire. Les juifs « sujets locaux » étaient tout désignés pour nouer ces liens. La banque Misr compte dans son conseil d'administration deux israélites, dont l'un y remplit les fonctions de vice-président.

C'est ainsi que dans l'Égypte cosmopolite, hier encore soumise à l'Angleterre, comme dans l'Égypte indépendante ou semi-indépendante de demain, Israël aura sauvé sa mise et maintenu, peut-être même fortifié, les solides positions qu'il occupait.

Pendant mon séjour en Égypte, je n'ai pas cherché à entrer en relation avec des israélites,

mais j'en ai rencontré un certain nombre, car on en trouve partout : dans les salons, dans les hôtels, au club de Ghezireh, chez les ministres de toutes les puissances... Deux d'entre eux, à quelques jours d'intervalle, ont désiré m'entretenir de la question juive, à laquelle ils savaient que je m'intéressais au point de lui avoir consacré des articles et un livre. L'un, avocat distingué, connaissant à merveille tout ce qui touche à la situation économique et politique de l'Égypte; l'autre jeune intellectuel, élevé à Condorcet, grand admirateur de Psichari et de Péguy. Tous deux cherchèrent à me persuader que les israélites d'Orient ne ressemblaient pas à ceux de l'Occident, que leur mentalité était très différente, qu'ils étaient en Syrie et en Asie Mineure les plus dévoués propagateurs de la culture française. N'apprenait-on pas notre langue dans tous les établissements de l'alliance israélite? Le gouvernement français le savait si bien que le ministère de l'Instruction publique offrait chaque année un lot d'ouvrages aux écoles juives du Caire.

L'argument ne me parut pas très concluant et je fis observer qu'en Palestine le gouvernement de sir H. Samuel n'était pas si partisan de la culture française puisque notre langue était

proscrite dans les actes officiels et administratifs...

L'admirateur de Psichari, très frotté de littérature, abonné à toutes nos jeunes revues, lecteur attentif des articles et des livres de Charles Maurras, me vanta les beautés du sionisme... mystique. Il exposa, non sans une certaine éloquence, la joie religieuse éprouvée par les enfants d'Israël à la pensée de retrouver un foyer, une patrie, un territoire.

J'essayai d'interroger mon interlocuteur sur la politique d'Israël, les menées de la haute banque internationale, sur le communisme, sur le soviétisme russe. Sa verve fut aussitôt tarie.

Il ne concevait pas que les nations chrétiennes puissent redouter les dangers d'une domination juive.

Les israélites, disait-il, ne poursuivent qu'un idéal religieux et sentimental. Tous les mystiques devraient s'entendre en s'élevant dans de hautes régions et pourquoi dresser d'infranchissables barrières entre l'ancien et le nouveau Testament?

Je n'ai jamais considéré la question juive comme une pure question religieuse et cette observation mit fin à un entretien assez prolongé qui resta constamment courtois.

*
**

Les musulmans sont en général réfractaires au communisme ; mais je savais que lors du soulèvement de 1919 deux ou trois villages avaient organisé des soviets à l'instar des Russes. Une propagande sérieuse de ces doctrines avait-elle été poursuivie ?

J'eus à ce sujet quelques renseignements puisés à bonne source.

C'est en 1921 que le bolchevisme fit ses premiers essais de pénétration en Egypte. Des agents venus d'Angora, envoyés soit par les commissaires du peuple de Russie, soit par les kémalistes, cherchèrent à prêcher l'évangile socialiste. Leur but principal était de susciter des embarras aux Anglais, auteurs responsables de l'offensive militaire des Grecs.

Tous ces agents étaient des juifs d'Anatolie.

Les uns devaient opérer dans les villes, les autres dans les campagnes, avec des programmes appropriés au public qu'on voulait atteindre.

Dans les villes, il fallait s'aboucher avec les syndicats ouvriers, les associations de cheminots, d'employés de tramways, etc., exciter le personnel contre les patrons et la bourgeoisie capitaliste, finalement démontrer que la dicta-

ture du prolétariat pouvait seule réaliser les aspirations des masses populaires.

Le représentant de la C. G. T. à Alexandrie, un artisan juif venu d'Europe, favorisa de son mieux cette propagande, dont le succès fut très modeste.

Dans les campagnes, la méthode était différente. Les émissaires parcouraient les villages au moment des récoltes. Ils disaient aux fellahs qu'il n'était pas juste qu'un grand propriétaire possédât un millier de feddans, tandis que de pauvres gens n'en possédaient que deux ou trois, ou bien, n'en possédant pas du tout, travaillaient pour un maigre salaire un champ appartenant à des riches. Ne serait-il pas plus naturel de rendre chaque famille propriétaire d'une terre sur laquelle elle pourrait vivre? Cette formule naïve de socialisme agraire pouvait séduire et séduisit quelques fellahs; mais, en somme, pas plus dans les villes que dans les campagnes, la propagande communiste n'obtint des résultats tangibles et ne suscita des troubles.

Les autorités britanniques n'avaient d'ailleurs rien fait pour la réprimer. Malgré la sévérité du service des passeports, aucun des émissaires venus d'Angora n'avait été arrêté à son arrivée en Egypte et c'est par des renseignements re-

cueillis à l'Université d'Al Azhar et transmis par une agence diplomatique étrangère, que le haut commissaire fut mis au courant de cette campagne et de ces essais de pénétration bolcheviste.

II

Bien qu'étant le mois le plus court de l'année, février parut bien long aux nationalistes égyptiens.

On suivait le maréchal Allenby dans les étapes de son voyage. On apprenait son débarquement à Trieste, retardé de vingt-quatre heures par le mauvais temps, et enfin son arrivée à Londres. Les dépêches reçues par les agences et les journaux donnaient des renseignements fort peu concordants. Lord Curzon et M. Winston Churchill avaient bien vu le maréchal, mais M. Lloyd George lui faisait attendre pendant trois jours une audience!

Serait-il mieux reçu à Downing Street que Adli pacha?

Le Premier ministre d'Angleterre était si affairé ce jour-là qu'il fit asseoir sur une chaise vacante, dans la pièce où se réunissaient les ministres des Dominions, le représentant de

l'Égypte, et ne lui accorda que quelques minutes d'entretien, alors qu'Adli pacha venait plaider la cause de l'indépendance de son pays.

Le 8 février, à la Chambre des lords, le marquis Curzon, répondant à une question de lord Islington, n'avait pas voulu fournir de renseignements sur les affaires d'Égypte; il s'était borné à exalter le rôle du gouvernement britannique depuis 1882 : « Nos annales en Égypte sont glorieuses. Nous avons sauvé le pays du chaos et de la banqueroute; elle nous doit la paix et la prospérité. » Quant aux troupes anglaises d'occupation, elles sont la sauvegarde de l'ordre. Les troubles d'Alexandrie en ont apporté un nouveau témoignage. La police égyptienne fut impuissante à les réprimer. Que serait-il advenu si les soldats britanniques n'avaient pas été là? Les bâtiments étrangers auraient dû débarquer des marins pour protéger leurs nationaux.

Ces paroles, reproduites par les journaux arabes, dénotaient une mauvaise volonté évidente, de la part du chef du Foreign Office, à négocier avec l'Égypte un accord acceptable. Le bruit courut aussi que, lors de son premier entretien avec M. Lloyd George, lord Allenby avait offert sa démission et qu'il fallut toutes les instances du premier ministre pour lui faire ajourner sa remise.

Cependant le *Times* traçait du haut commissaire un portrait des plus élogieux, s'élevait contre l'idée de gouverner l'Égypte par la seule force des armes et déclarait « qu'il était temps de mettre un terme à ces méthodes, qu'un acte hardi s'imposait au lieu de la répétition fastidieuse des arguments accoutumés ». Et l'organe de lord Northcliffe réclamait énergiquement l'adoption par le gouvernement des propositions à lui soumises par le maréchal Allenby.

L'opinion publique s'énervait au Caire. Le programme de Saroit pacha n'avait-il pas, en raison des événements, pris le caractère d'un ultimatum adressé à l'Angleterre et résumant le minimum des aspirations de l'Égypte? La Grande-Bretagne n'avait qu'à l'accepter ou à le refuser, à dire Oui ou Non. Qu'attendait-elle pour répondre?

Au fond, il y avait au sein du ministère de grandes divergences de vues et l'insidieuse diplomatie de M. Lloyd George eut à s'exercer activement pour en atténuer les effets.

Les nationalistes d'Égypte commençaient à s'indigner de ces retards. Ils faisaient observer que si le gouvernement britannique voulait vraiment faire œuvre d'apaisement et amener une détente dans les esprits, la première mesure qui s'imposait était l'abolition de la loi martiale avec

le rappel des proscrits. On négocierait ensuite dans une atmosphère plus calme et plus sereine.

La commémoration du quatorzième anniversaire de la mort de Moustapha pacha Kamel, le fondateur du parti nationaliste, donna lieu à des manifestations pacifiques, mais imposantes par le nombre d'hommes et de femmes qui y participèrent.

Un ancien premier ministre, qui avait passé pour anglophile et qui, en tout cas, était un vieillard de sens rassis et d'opinions très modérées, déclarait, dans une interview publiée dans le *Mahroussa*, que la solution du problème égyptien était difficile à trouver mais que « du moment que la Nation met sa confiance en Saad pacha, il serait aisé de donner satisfaction au pays en le libérant avec ses compagnons ».

Cependant l'abolition de la loi martiale et le retour de Saad Zagloul ne furent pas envisagés à Londres et la crise politique traversa une phase aiguë.

La haine contre les Anglais se traduisit par une série d'attentats individuels. Tantôt c'est un contrôleur au ministère de l'Intérieur, tantôt un ingénieur des chemins de fer, tantôt un soldat, un fonctionnaire de l'Instruction publique, un ingénieur des tramways qui sont tués ou blessés par des coups de fusil et de revolver.

Dans aucun cas les criminels ne sont découverts par la police. Le bruit se répand dans la population que les extrémistes ont résolu d'abattre chaque jour un Anglais tant que Zagloul sera exilé.

L'autorité militaire prend des mesures de rigueur. Défense est faite sous peine de mort de porter ou d'avoir chez soi des armes sans être muni d'une autorisation spéciale. Les agents de police sont armés de carabines. Mais cela ne suffit pas pour empêcher de nouveaux attentats.

La presse arabe est, du reste, unanime à les flétrir. « Ces crimes — écrit *Al Watan* — contraires à tout esprit d'humanité ne peuvent être considérés comme politiques et mettent une page noire dans l'histoire de notre renaissance nationale... A tous les points de vue, les conséquences de pareils événements ne peuvent qu'être préjudiciables à l'Égypte. »

Le malaise s'accroît dans tous les rouages du gouvernement.

Le *Journal des tribunaux mixtes* fait ressortir les graves inconvénients de la situation au point de vue de l'administration de la justice :

Ce serait une grave erreur de considérer la carence gouvernementale comme une simple question anglo-égyptienne et de supposer que les pouvoirs conférés aux sous-

secrétaires d'Etat par une proclamation militaire suffisent à assurer l'expédition des affaires administratives et, par suite, à sauvegarder les intérêts des étrangers.

En l'absence d'un Conseil des ministres, le Sultan ne peut rendre des décrets pour régler les questions urgentes. Les vides existant dans les cadres de la magistrature ne sont pas comblés et la pénurie de juges retarde l'issue des procès. Il ne peut plus être constitué de sociétés anonymes, puisque le Code de commerce exige un firman à cet effet. Les puissances dont les nationaux souffrent de cette situation ne seraient-elles pas en droit d'intervenir pour protéger les intérêts lésés ?

Enfin les journaux du Caire paraissent avec une large manchette portant : **LES PROPOSITIONS DE LORD ALLENBY SONT ACCEPTÉES.**

On s'arrache les exemplaires que les *Newspaper boys* vendent en courant dans tous les quartiers de la capitale. Les dépêches ne sont pas très explicites. Le maréchal se déclare satisfait du résultat de sa mission. Il ne veut donner aucun détail sur l'accueil fait à ses propositions par le Cabinet, mais annonce qu'il sera encore reçu par le premier ministre, aura une audience du roi et s'embarquera le 22 février pour le Caire.

Puisque lord Allenby revient, c'est qu'il a obtenu gain de cause sur toute la ligne, que toutes les conditions posées dans le projet de Saroit pacha ont été acceptées par le gouvernement britannique et l'on est tout prêt à s'en réjouir.

Cependant des doutes subsistent dans les esprits, et ils se prolongeront jusqu'au 28 février, car ce jour-là seulement, par déférence pour le Sultan, seront présentés au Parlement et remis solennellement au palais d'Abdin par le maréchal les documents officiels relatifs aux accords et la déclaration concernant l'Égypte.

Les journaux de Londres perdraient leur bon renom d'informateurs, s'ils ne publiaient pas des aperçus sur les clauses encore secrètes des accords. Tous admettent que l'indépendance de l'Égypte va être proclamée, mais leurs renseignements diffèrent sur bien des points. L'Égypte, indépendante en théorie, aura-t-elle en fait des obligations de modes divers la maintenant sous la tutelle de l'Angleterre? Aura-t-elle la pleine liberté de ses relations extérieures?

Il y a plusieurs points d'interrogation qui rendent les gens perplexes et provoquent des inquiétudes.

Un communiqué émané de Downing Street et daté du 17 février est ainsi rédigé : « Dans sa séance d'hier, le Conseil des ministres a longue-

ment examiné les opinions et les suggestions de lord Allenby. Cet examen a eu pour résultat d'établir l'entente et l'accord quant à la politique à suivre à l'avenir en Egypte. Le Conseil des ministres a indiqué à lord Allenby *les points de ses propositions dont il juge l'exécution impossible.* »

La victoire remportée par le maréchal sur un Cabinet britannique récalcitrant ne serait donc que partielle et peut-être insuffisante pour être jugée acceptable par les Egyptiens.

Autre sujet d'appréhension. Zagloul pacha était toujours à Aden. Il avait été question de le conduire à Ceylan, en souvenir sans doute de la déportation d'Arabi; puis, à la réflexion, le gouvernement britannique, pensant que sa libération prochaine était possible, l'avait laissé à Aden, c'est-à-dire à quatre ou cinq jours de l'Egypte par les paquebots postaux.

Or, à l'heure même où tout le monde prévoyait l'abolition de la loi martiale et le retour des proscrits, la nouvelle se répandait que, dans les premiers jours de mars, Zagloul et ses compagnons d'exil seraient transportés en plein Océan Indien, à Mahé des Seychelles.

Enfin, lord Curzon avait déclaré que, le 28 février, le Parlement de Westminster et le Sultan

connaîtraient en même temps les déclarations du gouvernement britannique.

Le jour fatidique arriva. Vers sept heures du matin, le *Vienna* du Lloyd triestin (l'ancien *Wien* du Lloyd autrichien) entra dans les passes d'Alexandrie. Le paquebot ramenant le maréchal Allenby avait arboré à sa mâture le pavillon de l'Union Jack. Une terrible tempête avait sévi, la veille et dans la nuit; mais, au lever du soleil, la mer s'était calmée et les eaux du port avaient une teinte vert d'émeraude.

Fallait-il voir dans cet apaisement des flots un symbole et des espérances? Après quatre années d'agitation, de luttes, d'illusions et d'épreuves, l'Égypte allait-elle vivre une vie paisible, indépendante, heureuse?

L'accueil reçu par le haut commissaire dans le trajet d'Alexandrie au Caire fut assez réservé. Ce n'était pas l'enthousiasme espéré. Une véritable anxiété se lisait sur les visages. Sans doute le maréchal tenait dans sa dextre une branche d'olivier, mais sa main gauche ne s'appuyait-elle pas sur la garde de son sabre?

A trois heures, lord Allenby franchissait le seuil du palais d'Abdin et donnait lecture d'une DÉCLARATION A L'ÉGYPTE émanant du gouvernement britannique.

Ce document annonçait la fin du Protectorat. L'Égypte devenait « un Etat souverain et indépendant ».

La loi martiale serait abrogée dès que Sa Hautesse aurait promulgué un « Act » d'indemnité applicable à tous les ayants droit.

Mais, en attendant des accords ultérieurs à négocier entre la Grande-Bretagne et l'Égypte, les questions relatives à la sécurité des communications de l'empire britannique, à la défense de l'Égypte contre toute agression ou ingérence étrangère, à la protection des intérêts étrangers et au Soudan étaient « absolument réservées à la discrétion du gouvernement de Sa Majesté ».

La communication officielle de cette déclaration fut accompagnée de la remise au Sultan d'une lettre préparée à Londres, dans laquelle lord Allenby expliquait ou tentait d'expliquer que la fameuse « Note explicative » appuyant le projet Curzon en termes comminatoires, avait été interprétée d'une manière contraire à la pensée du gouvernement anglais. Il fallait aujourd'hui dissiper tout malentendu. « La Déclaration établira un régime de confiance mutuelle et posera les bases d'une solution satisfaisante et définitive de la question égyptienne.

Le lendemain, 1^{er} mars, un Rescrit sultanien

chargeait Abdel Khalek Saroit pacha de constituer un ministère. Le même jour ce ministère était formé.

Le scénario avait été minutieusement préparé. Saroit pacha levait le rideau. Il restait à savoir si les spectateurs allaient applaudir la pièce.

CHAPITRE XI

Le ministère Saroit et l'opinion. — Fouad I^{er} roi d'Égypte. — Une Commission gouvernementale a mission de préparer la Constitution nouvelle. — Hussein Rouchdi pacha. — La loi de succession au trône.

I

Les deux mots : Abolition du Protectorat, Indépendance de l'Égypte! devaient, dans l'esprit du gouvernement britannique, produire des effets magiques, provoquer une allégresse générale, à laquelle se mêlerait une explosion de reconnaissance pour la généreuse Angleterre.

Il n'en fut pas ainsi. Aux yeux des fellahs, la paix ne pouvait se conclure tant que Zaghloul serait en exil et que la loi martiale subsisterait. Dès le 2 mars, des troubles graves sont signalés à Tantah et à Zagazig et de toutes parts

s'élèvent des protestations contre le régime nouveau qui laisse en exil les champions du nationalisme, véritables représentants du pays.

Au Caire, les étudiants manifestent dans les rues, soutenus par la sympathie publique. Des bagarres se produisent quand la police veut disperser les cortèges et de nombreuses arrestations sont opérées.

Dans les cafés et les lieux publics, on s'arrache les journaux, on discute les événements. La bonne foi et la loyauté du maréchal Allenby ne sont pas mises en cause, mais n'a-t-il pas été circonvenu et abusé à Londres?

Le projet qu'il allait soumettre à Downing Street, en déclarant qu'en cas de non-approbation par le Cabinet il ne reprendrait plus possession du haut commissariat, contenait le minimum des revendications de l'Égypte. Lord Curzon et M. Lloyd George en avaient accepté le principe, mais sous prétexte d'y apporter quelques modifications de pure forme, non susceptibles à leurs yeux de soulever des difficultés, ils en avaient amendé des dispositions essentielles et changé l'esprit.

Le projet Saroit comportait l'établissement d'un ministère égyptien des Affaires étrangères, le remplacement des fonctionnaires britanniques par des fonctionnaires égyptiens, l'aboli-

tion de la loi martiale et la libération des proscrits et détenus politiques. Saroit pacha prenait bien le portefeuille des Affaires étrangères, mais sous le contrôle de l'autorité britannique et c'était la seule satisfaction immédiate donnée au sentiment national!

La presse arabe, à part les organes subventionnés par la Résidence anglaise, se montre hostile à la politique du ministère qui accepte la responsabilité du gouvernement.

Les journaux les plus modérés invitent leurs lecteurs à réfléchir, à étudier les documents officiels avant de se former une opinion. Sans doute, la Grande-Bretagne veut montrer une certaine bonne volonté et détendre les liens qui enserrent l'Égypte, mais il convient d'être méfiants tant que Zagloul demeurera en exil.

Au dire du *Misr*, les concessions britanniques n'ont d'autre objet que de chercher à diviser le peuple égyptien. *Al Omnah* invite ses lecteurs à ne pas se laisser leurrer par des mots. Dans les promesses anglaises, il voit des « sombres pièges ». On nous demande, dit-il, d'accepter un document par lequel nous reconnâtrions la Grande-Bretagne comme protectrice et maîtresse de nos destinées, le Soudan demeurant sa propriété exclusive. Ferons-nous son jeu ?

Les masses de nos ancêtres et le sang de nos martyrs nous poursuivraient de leurs anathèmes (1).

Al Ahram, en termes plus mesurés, constate que, sous le régime nouveau, on en revient au *statu quo ante bellum*, avec la suzeraineté turque en moins — suzeraineté d'ailleurs légère à supporter : « L'Angleterre donne à l'Égypte une certaine indépendance à l'intérieur, mais, à l'extérieur, elle maintient son protectorat. »

La presse européenne du Caire discute les événements sur un ton et d'un point de vue différents. Seule la *Liberté* se place sur le terrain purement égyptien. Son opinion est ainsi résumée et elle mérite d'être citée car elle reflète les sentiments de la délégation nationaliste, du « Wafd » :

1° *Le Protectorat* est terminé; mais il est *provisoirement*, en fait, maintenu tout en étant dépouillé de sa dénomination expresse : « Je te baptise carpe. »

2° L'Égypte est déclarée souveraine et indépendante; mais *provisoirement* des attributions essentielles de sa souveraineté sont confisquées par la Grande-Bretagne.

3° *Provisoirement*, une armée britannique garantit la sécurité des communications impériales, des étrangers, des minorités et des droits usurpés au Soudan.

(1) *La Revue égyptienne*. 5 mars 1922, p. 88.

4° L'ingérence des fonctionnaires britanniques dans l'administration égyptienne semble devoir être réduite, « en attendant » les nouveaux accords, mais on se garde de donner des précisions sur les nouvelles attributions des conseillers aux divers ministères et sur leur nombre futur.

Pour aboutir, conclut la *Liberté*, il faudrait d'abord rappeler Saad Zagloul, puis procéder à des élections loyales. L'Assemblée nationale élue nommerait des plénipotentiaires chargés de négocier le traité anglo-égyptien.

Le *Journal du Caire* se préoccupait à juste titre du troisième paragraphe de la Déclaration, en vertu duquel l'Angleterre se réservait « la protection des intérêts étrangers en Egypte ». Et cette préoccupation était partagée par les députés de la nation française du Caire : MM. Caneri et Vallet qui, dans une lettre envoyée à la presse, protestaient contre la suppression des Capitulations, ajoutant : « Nous ne pouvons admettre que dans aucun pays les intérêts français, publics ou privés, puissent être défendus par un autre gouvernement que celui de la France. »

Les journaux italiens et grecs étaient sobres de commentaires, mais la Chambre de commerce italienne d'Alexandrie rédigeait, à l'adresse du

Parlement de Rome et de sa Commission des affaires extérieures, un mémoire attirant l'attention du gouvernement de la Métropole sur les préjudices d'ordre politique et économique causés si les intérêts italiens en Egypte étaient placés sous la sauvegarde d'une nation étrangère, quelle que fût cette nation.

La tâche qui incombait au Cabinet Saroit promettait d'être laborieuse et délicate. Il fallait maintenir l'ordre dans la rue, car les manifestations nationalistes étaient fréquentes et dégénéraient vite en bagarres sanglantes. Le gouvernement fit occuper par un bataillon l'université d'Al Azhar et interdit un meeting que devait présider Mme Zagloul pacha.

*
**

La publication, peu opportune, du Livre blanc britannique relatif à l'Egypte, n'était pas faite pour atténuer l'hostilité des patriotes contre le ministère. Lord Allenby était, de son côté, ébloué par certaines révélations de sa correspondance officielle. On voyait que c'est sur son initiative et non à la demande du Foreign Office que Zagloul avait été envoyé à Suez d'abord, puis à Mahé des Seychelles.

Quant à Saroit pacha, il ressort des dépêches de lord Curzon, qu'on doit le considérer beau-

coup plus comme un agent de l'Angleterre que comme un représentant autorisé de l'Égypte.

Loin de faire disparaître l'état de malaise éprouvé pendant le voyage de lord Allenby à Londres, la « Déclaration au peuple égyptien » avait ajouté des causes nouvelles de trouble et d'anxiété.

A la Chambre des Communes, le 14 mars, le capitaine W. Benn, député libéral de Leith, déposa un amendement tendant à réduire de cent livres le budget du Foreign Office et en profita pour critiquer sévèrement la politique incohérente du gouvernement en Égypte. Le lieutenant-colonel Herbert, conservateur, ne se montra pas plus indulgent. Il constata que : « il y a trois ans le problème égyptien était facile à résoudre; il y a deux ans, des difficultés avaient surgi dont on pouvait encore venir à bout; mais aujourd'hui les obstacles se sont tellement multipliés que la situation est devenue grave » (1). C'est le ministre des Colonies, M. Winston Churchill, que le colonel Herbert mit particulièrement en cause. Il lui reprocha d'avoir voulu gouverner l'Égypte de Londres, sans écouter les avis de ceux qui, au Caire, tâtaient le pouls de l'opi-

(1) *The Times* du 15 mars 1922.

nion et avaient la responsabilité de l'administration du pays.

M. Austen Chamberlain répondit au nom du Cabinet, dont il s'efforça de défendre la politique. Il fit une charge à fond contre Zagloul pacha, sans avouer que les deux arrestations et l'exil, dont le champion de l'indépendance fut victime, avaient été les principales causes de sa popularité et de son prestige.

En rappelant ce que l'Angleterre a accompli depuis 1882 pour assurer le développement économique et la prospérité de l'Égypte, M. Chamberlain recueillit des applaudissements, mais, bien que l'amendement du capitaine Benn n'ait obtenu que 70 voix, le succès du gouvernement fut considéré comme modeste.

II

Le Parlement britannique ayant approuvé la Déclaration mettant fin au Protectorat et proclamant l'indépendance de l'Égypte, le 15 mars, le maréchal vicomte Allenby se rendit au palais d'Abdin pour en informer le Sultan.

Sa Hautesse prit acte de la communication et, par un rescrit, déclara que l'Égypte devenait un Etat indépendant et souverain et qu'elle prenait

le titre de Roi et la qualification de Majesté. En même temps Fouad I^{er} adressait à son peuple un message solennel dans lequel il rendait grâce au Tout-Puissant et saluait « l'heureux prélude d'une ère prospère qui fera revivre pour l'Égypte le souvenir de sa gloire passée ».

Cet appel affiché à profusion fut froidement accueilli par la population.

Le lendemain, en l'honneur de ces événements, au Caire, à Alexandrie, à Port-Saïd et même à Khartoum, des batteries tiraient cent un coups de canon. Saroit pacha, ministre des Affaires étrangères, notifiait aux agents diplomatiques des puissances l'indépendance de l'Égypte; et le haut commissaire, en leur annonçant, de son côté, la fin du Protectorat, les invitait à entrer en relations directes avec le gouvernement égyptien.

Le vendredi suivant, le Roi, suivi d'un imposant cortège, se rendit à la mosquée de la citadelle pour y faire ses dévotions. Puis il fut décidé que le 15 mars serait désormais célébré comme fête nationale.

Des revues des troupes furent aussi ordonnées, mais réjouissances, canonnades, déploiement de forces militaires, tout cela ne soulevait d'aucune façon l'enthousiasme populaire. Au passage des cortèges, des ministres escortés, on

criait : Vive Zagloul! et même : Vive le Khédive! pour opposer au roi couronné par l'Angleterre le souverain qu'elle avait détrôné. On criait aussi : A bas Saroit! A mort les Anglais! Des pierres étaient jetées sur les automobiles des grands personnages se rendant aux cérémonies officielles, parfois même des œufs remplis d'encre, et le maréchal Allenby lui-même n'était pas à l'abri de ces manifestations d'antipathie. Le 20 mars, plusieurs bandes d'étudiants, dont les groupes avaient fait boule de neige en parcourant divers quartiers, opérèrent leur jonction sur le square de l'Opéra, où étaient massées des troupes égyptiennes. Un officier chercha vainement à arrêter les manifestants. Ils poursuivirent leur route en poussant les cris accoutumés tandis que les soldats indigènes les applaudissaient et les acclamaient.

Les troupes furent renvoyées dans leurs casernes et remplacées par des détachements de police, mais l'incident fut jugé grave. On ne pouvait compter sur les bataillons égyptiens pour réprimer une émeute. Le même jour, de nouveaux désordres étaient signalés à Alexandrie à la suite de manifestations d'étudiants; leur répression fut difficile et il fallut procéder à de nombreuses arrestations.

Le souverain et le gouvernement de l'Égypte indépendante seraient-ils donc obligés de recourir aux baïonnettes et aux mitrailleuses anglaises pour assurer l'exercice de leur autorité?

Sarait pacha n'avait pas été heureusement inspiré dans le choix de ses ministres. Ils étaient tous de ses amis politiques, et alors qu'il eût été habile de former une sorte de Cabinet d'union nationale, où les différentes nuances d'opinion eussent compté des représentants, il ne présidait qu'un ministère de parti. Il est vrai que le ministre des Finances, Ismaïl Sidky pacha, fut un des compagnons du premier exil de Saad Zagloul; mais il avait, depuis lors, changé son fusil d'épaule et n'était plus considéré à la Résidence comme un adversaire de la domination britannique.

Pour diminuer l'influence du Wafd qui représentait vraiment le nationalisme du peuple égyptien, il fallait s'efforcer d'y susciter des divisions et d'amener sa dislocation. Abdel Khalek Sarait s'y employa de son mieux et obtint le concours de Ali bey Maher, un de ses membres, qui, en 1920, avait été mêlé aux négociations anglo-égyptiennes. Ali Maher échoua. Dans une lettre publique il confessa naïvement ses démarches. Après la ratification par le Parlement de Westminster de la « Déclaration à l'Égypte » il avait

essayé de convaincre ses collègues qu'une grande étape était parcourue sur la route de l'indépendance et qu'il convenait de soutenir le ministère. Mais son éloquence ne les avait pas convaincus. Aucun d'entre eux n'avait partagé sa manière de voir.

Les princes égyptiens, dont il ne faut pas exagérer l'influence, mais qui jouissent cependant d'un certain prestige, avaient refusé, en termes d'ailleurs mesurés, de se rallier au gouvernement nouveau tant que l'indépendance du pays serait entourée d'entraves la rendant illusoire. Le prince Youssef Kemal devait présider une réunion où seraient examinées les conditions du régime inauguré par rapport aux promesses faites et aux aspirations du pays.

L'ordre du jour avait été strictement limité; les organisateurs du meeting déclaraient que leur opposition au gouvernement ne présentait aucun caractère révolutionnaire. Ils demeuraient loyaux à l'égard du souverain et respectueux de l'ordre.

Sarait pacha fit cependant interdire la réunion, sous prétexte qu'elle eût pu donner matière à des troubles et montra ainsi l'intention du ministère de gouverner sans tolérer aucune opposition, sous le signe de la loi martiale instituée

par l'Angleterre lors de la proclamation de son Protectorat.

Il estima toutefois qu'il devait expliquer les raisons de cette attitude politique. Le dimanche 26 mars, un banquet était organisé par les amis des ministres pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi Fouad I^{er}. Abdel Khalek Saroit y prononça un grand discours-programme. Il affecta de faire tout d'abord l'éloge de Adli Yéghen pacha et d'exalter le rôle de « ce grand ministre et patriote sincère » au cours des négociations engagées à Londres en 1921. Il fut lui-même « la plus belle affirmation de la personnalité de l'Égypte » décidée à réaliser son indépendance.

La situation est bien changée aujourd'hui, puisque la Grande-Bretagne a supprimé le Protectorat. L'Égypte possède un ministère des Affaires étrangères avec lequel les puissances sont entrées officiellement en relation.

Il s'agit d'organiser le gouvernement nouveau.

Notre programme est fondé sur l'institution d'un corps représentatif devant lequel le ministère sera responsable.

Des élections libres assureront une représentation véritable des populations.

Si la loi martiale n'est pas immédiatement supprimée, c'est que l'autorité militaire a été amenée à participer à des actes législatifs, ad-

ministratifs et judiciaires qui en ont fait « un régime presque normal » et que, en l'abolissant aujourd'hui : « la législation édictée sous son empire s'écroulerait » !

En terminant sa harangue, Saroit pacha établissait une distinction entre « l'opposition honnête, celle qui s'élève au-dessus des considérations personnelles... qui n'envisage que le bien et l'intérêt du pays » et ce qu'il appelle « l'opposition folle... vraie calamité pour un pays en voie de renaissance ». Il demandait à ses auditeurs leur concours et leur appui pour tenir tête au parti néfaste qui la pratique.

Ce discours était-il habile ? Il montrait que le chef du gouvernement professait à l'égard du parti nationaliste une animosité égale à celle des Anglais et accusait cette animosité au point de ne rendre aucun hommage à l'énergie et aux persévérants efforts des patriotes qui avaient fini par amener à composition le Foreign Office. Quant aux questions qui préoccupaient au premier chef l'opinion, elles étaient complètement passées sous silence.

Dans tous les milieux politiques, on pensait que l'élaboration de la future Constitution de l'Égypte serait confiée aux délégués d'une Assemblée constituante nommée par la nation. Une loi électorale existait : celle du 1^{er} juillet 1913,

en vertu de laquelle avait été élue l'Assemblée législative qui tint en 1914 sa première et unique session.

Il suffisait de la remettre en vigueur pour procéder sans retard à l'élection d'une Constituante.

Sarait pacha craignit, non sans raison, qu'une consultation nationale, ouverte dans les circonstances actuelles et sans une préparation suffisante du Corps électoral, ne fût néfaste à son ministère. Il préféra charger une Commission nommée par le gouvernement du soin d'établir un projet de Constitution.

Le choix de ses membres était assez délicat à faire. Il était politique de faire participer à ses travaux un certain nombre de nationalistes, à la condition qu'ils y fussent en minorité. Parmi les personnalités auxquelles fit appel Sarait pacha, un grand nombre déclinerent l'invitation. Quelques-unes acceptèrent, entre autres Ali El-Manzalaoui bey et Abdel Latif El-Mukabbaty, qui jouissent d'une incontestable influence dans les provinces de la Basse-Egypte, dont ils étaient les représentants à l'Assemblée législative.

Bien entendu, Ali Maher bey, le transfuge du Wafd, fait partie de cette Commission qui compte trente-trois membres et dont Rouchdi pacha a accepté la présidence.

C'est une figure curieuse et d'une certaine façon sympathique que celle de Hussein pacha Rouchdi. Petit, grassouillet, les yeux vifs et scrutateurs derrière son lorgnon; d'allure sautillante et primesautière, il a conservé malgré son âge l'apparence d'un étudiant du quartier latin originaire des plus méridionales provinces de notre Midi.

Je crois bien que c'est à Paris qu'il termina ses études; il a conservé le culte de ses boulevards.

Son intelligence est étendue, son esprit ouvert. Ses collaborateurs lui reconnaissent une certaine puissance de travail, agrémentée de fantaisies parfois déconcertantes et de nature à faire ajourner l'expédition des affaires. L'un d'eux s'est ainsi exprimé à son sujet : « Il s'attardait peut-être trop, accomplissant avec exactitude ses devoirs; mais souvent, entre deux obligations, s'évadait vers des horizons qui n'avaient rien d'administratif. Oui, il s'attardait et dispersait ses dons en un tumulte charmant de jeunesse! » (1).

Sa « frivolité intermittente » éprouva de rudes assauts. Premier ministre pendant toute la

(1) *La Revue égyptienne*, 1922, p. 100.

guerre, il fut étroitement associé au gouvernement britannique durant cette période et, quand il démissionna en 1918, il fut surpris et navré de constater que son opposition à la prolongation du Protectorat passait presque inaperçue, tandis que la popularité de Zagloul pacha, nationaliste de plus ancienne date, s'affirmait avec éclat et recevait la consécration de l'exil.

Est-ce parce que Rouchdi pacha a conservé des sentiments d'envieuse jalousie à l'égard du champion de l'indépendance que Saroït lui a demandé de diriger les travaux de la Commission? En 1920, Rouchdi ne perdait pas une occasion de montrer qu'il n'aimait pas les Anglais. Il le criait, non pas sur les toits, mais en pleine gare du Caire, au temps de la mission Milner. Il fit, depuis lors, partie de la délégation d'Adli pacha, envoyée à Londres, et n'eut pas lieu de se réjouir de l'issue des négociations engagées avec lord Curzon.

Est-il maintenant venu à récipiscence? En tout cas il ne demandera pas plus que Saroït l'abolition de la loi martiale — qui permettrait de retour de Zagloul et des détenus politiques — bien que le maréchal Allenby, dans sa communication du 28 février au Sultan, ait déclaré qu'il était prêt à suspendre l'exécution de

cette loi en ce qui concernait les droits politiques des Egyptiens.

*
**

La presse du Caire et d'Alexandrie est toujours soumise à la censure et les journaux reçoivent fréquemment des avertissements, des invitations à ne pas reproduire telle information, à ne pas traiter tel sujet. S'il est passé outre, on encourt la suspension pour tant de jours ou pour une période indéterminée.

Cependant la presse ne laissa pas ignorer à ses lecteurs que le ministère, en donnant à une Commission nommée par lui le mandat de rédiger une Constitution, avait suivi une procédure fâcheuse, nuisible à la cause nationale. *Al Akhbar* fut certainement l'interprète des journaux arabes en disant :

Le fait que c'est le gouvernement qui élabore la Constitution n'offre aucune garantie qu'elle sauvegardera les droits de la Nation et qu'elle n'apportera aucune restriction à son autorité. Nous avons le droit d'être d'autant plus méfiants que nous savons, par expérience, que le pouvoir occupant (pour ne pas écrire l'Angleterre) s'est toujours montré habile dans l'art de vicier nos lois organiques en y introduisant des dispositions dangereuses em-

pêchant la Nation d'exercer la plénitude de ses droits légitimes.

Qui nous garantit, en effet, tant que la Nation ne participera pas à l'élaboration de la Constitution, que la nouvelle loi ne contiendra pas beaucoup de questions dont la discussion sera interdite aux représentants du pays ? Et l'on viendra nous dire, après cela, que nous avons un gouvernement constitutionnel et un ministère responsable !

L'allusion à la loi organique de 1913 était assez significative. L'Égypte était bien dotée d'une Assemblée législative, en partie élue, mais les seules lois qu'elle pouvait adopter et faire promulguer étaient celles qui lui étaient proposées par le ministère.

A part les impôts nouveaux, au sujet desquels elle exerçait un droit de veto, l'action de cette Assemblée dite législative était réduite à l'émission d'avis et de vœux platoniques.

En serait-il ainsi du Parlement futur ?

Cependant, pour montrer qu'il n'était pas dans les vues du gouvernement de bâtir sur le sable et de ne pas envisager l'avenir, le roi Fouad, dans la plénitude de sa nouvelle souveraineté, a promulgué une loi de succession au trône.

Cette loi confirme le principe de la primogéniture. Elle stipule que, si le Roi n'a pas d'héri-

tier mâle, l'aîné de ses frères devient l'héritier du trône. A la mort du prince héritier, son fils, s'il en a un, le remplace en cette qualité. La dynastie comprend exclusivement la famille issue de Mohammed Ali. L'ancien Khédive, Abbas Hilmi, en est exclu, mais ses descendants conservent leurs droits à la couronne.

La loi contient un certain nombre de dispositions de détail.

Le Roi doit être musulman. Si l'héritier présomptif se marie sans l'autorisation du souverain, il est déchu de ses droits au trône. Chaque roi, de son vivant, doit désigner sous un pli scellé trois personnes qui formeront, le cas échéant, le conseil de régence. Le pli doit être ouvert devant le Parlement qui ratifie les désignations ou en fait d'autres. S'il est acquis que le roi n'a plus la jouissance de ses facultés intellectuelles, le Parlement a le droit de le déposer. Le prince héritier prend alors la couronne.

Le prince Farouk, le jeune fils de Fouad, est donc héritier présomptif. Les droits au trône reviennent ensuite au prince Ibrahim Hilmi, frère de Fouad. Le prince Abdul Moneim, fils du Khédive, viendrait ensuite en deuxième rang.

La promulgation de cette loi de succession au trône semble avoir été bien accueillie de la po-

pulation indigène. Les fellahs sont satisfaits d'apprendre que les fils de l'ancien Khédive — qui devient populaire depuis qu'il est en exil et qu'on sait les mesures projetées contre lui par les Anglais dès avant la guerre — et la presse qui se pique de démocratie a approuvé les dispositions en vertu desquelles le droit de ratification ou de désignation des membres du Conseil de Régence appartiendrait au Parlement.

CHAPITRE XII

*Les difficultés du problème égyptien. —
Perspectives d'avenir.*

I

Puisque une Constitution et une loi électorale sont à l'étude, les Egyptiens pensaient qu'il était loisible de tenir des réunions pour s'entretenir des affaires publiques et au besoin des candidatures éventuelles à la prochaine Assemblée. Dans les grandes villes, les réunions pouvaient offrir quelques inconvénients en raison de l'effervescence des esprits; mais dans les villages la possibilité de troubles, de manifestations violentes ne pouvait être envisagée.

Le Wafd avait décidé d'organiser, dans le Delta et la Haute-Egypte, une campagne de conférences. Sous prétexte que ces conférences étaient

susceptibles de « mettre en danger la sécurité publique », Saroit pacha les a interdites.

L'ancien disciple de Moustapha Kemal, fondateur du parti nationaliste, emploiera évidemment la manière forte pendant la période électorale, mais, comme il doute cependant de l'issue des scrutins, il se propose de faire traîner le plus possible les choses en longueur et de ne pas consulter le pays avant la fin de l'année.

La « Déclaration à l'Égypte » se prête d'ailleurs aux retards et aux atermoiements.

L'abolition intégrale de la loi martiale y est subordonnée à la promulgation d'un *Act* d'indemnité.

Il faut donc construire d'abord tout l'édifice gouvernemental, élaborer une Constitution et une loi électorale, convoquer les électeurs, élire les représentants, vérifier leurs pouvoirs, maintenir ou renverser le ministère, et enfin promulguer une loi réglant les indemnités. Or cette loi nécessitera une étude approfondie et de longues discussions, car elle aura des répercussions financières très importantes. Dans quelles proportions et dans quels délais congédiera-t-on les fonctionnaires britanniques?

Au cours des négociations Milner-Zagloul et Adli-Curzon, il avait été convenu que l'indemnité serait calculée par des actuaires sur la base

des traitements de chacun des fonctionnaires lors de son licenciement. Dans les conditions actuelles, le remplacement total des fonctionnaires coûterait au Trésor égyptien environ douze millions de livres.

Mais une réforme du « cadre » est en préparation qui favoriserait un grand nombre d'employés. Son application au moment du licenciement majorerait de quatre millions au moins le total des indemnités

Comment l'Égypte se procurerait-elle les 16 millions de livres, soit 800 millions de francs? En contractant un emprunt. Mais alors interviendrait la Commission de la Dette publique; et, pour se débarrasser de son contrôle, il faudrait poursuivre une série de négociations d'ordre international. La question financière aura donc un caractère très complexe; et, si l'on se bornait à congédier les fonctionnaires britanniques dans la mesure permise par les ressources des budgets ordinaires, les nouveaux fonctionnaires égyptiens attendraient de longues années avant de trouver des places libres, et le gouvernement de l'Égypte par les Égyptiens n'aurait été que le plus décevant des mirages.

Enfin supposons toutes ces difficultés surmontées, le problème des indemnités résolu; l'Angleterre et l'Égypte ont alors à discuter amicale-

ment et à conclure des accords ou « accommodements » sur des questions capitales. Il est nettement établi que, en attendant la conclusion de ces accords, le *statu quo* sera strictement maintenu.

Or ces questions ont trait :

A la sécurité des communications et à la défense de l'Égypte, c'est-à-dire à l'occupation militaire et au droit de réquisition des voies ferrées ;

A la protection des intérêts étrangers et des minorités, ce qui exige encore des négociations internationales, où le gouvernement égyptien n'a voix au chapitre que pour partie et qui peuvent se prolonger indéfiniment ;

Au Soudan. La question du Soudan est aussi fort délicate et complexe. Le Soudan appartient à l'Égypte. C'est la thèse des Égyptiens et l'Angleterre l'a faite sienne lors des pourparlers de 1899 qui suivirent les événements de Fachoda. Les succès des Derviches avaient obligé les Égyptiens à abandonner leurs provinces soudanaises pendant quelques années. Sans doute, après que le Soudan eut été reconquis par les armées anglo-égyptiennes, une administration spéciale lui fut donnée, mais cela ne le rendit pas indépendant de l'Égypte et n'en fit pas une colonie britannique.

Cependant l'Angleterre n'abandonnera sous aucun prétexte la souveraineté qu'elle exerce au Soudan. C'est en vain que l'Égypte invoquera ses droits, fera valoir les sacrifices qu'elle a faits pour y développer les irrigations. L'empire britannique possède à Khartoum, au confluent des deux Nils, une position stratégique trop formidable pour qu'il puisse jamais consentir à l'abandonner.

De ce carrefour de l'Afrique orientale, il commande la voie du Cap au Caire, menace l'Abysinie et le Congo, domine l'Égypte, car il tient les réservoirs du Fleuve Sacré et peut dispenser à son gré ses eaux fécondantes. Que deviendrait l'Égypte en cas de conflit avec l'Angleterre? Ses ports bloqués et bombardés, les crues du Nil bouleversées, elle serait vite réduite à implorer l'aman.

C'est sans doute pourquoi le roi Fouad et le ministère Saroit ont misé sur la continuation d'un protectorat britannique plus ou moins camouflé. Sur l'autre tableau, se dressent les nationalistes, dont l'opposition semble irréductible. La procédure imposée par la « Déclaration à l'Égypte » sera longue; elle lassera sans doute la patience des patriotes. Saroit escompte aussi que l'exil prolongé de Zagloul et des manœuvres savantes diviseront le parti de l'indé-

pendance. Zagloul d'ailleurs n'est plus jeune. Sa santé, ébranlée depuis longtemps, paraît compromise par le climat des Seychelles. Mais sa disparition n'entraînerait pas la débâcle des nationalistes. Un autre leader se révélerait :

Uno avulso non deficit alter

et le nouveau champion incarnerait à son tour les aspirations et les espérances de l'Égypte.

Mais il ne faut pas se faire d'illusion. Le triomphe du nationalisme n'est réalisable qu'avec l'effondrement complet de l'empire britannique. Et si cet effondrement ne doit pas être prochain, il importe de trouver un *modus vivendi*.

II

De l'ensemble des faits exposés et des considérations développées dans ces notes, il faut donc conclure qu'une solution intégrale du problème égyptien est actuellement impossible à dégager. On ne saurait concilier des choses inconciliables, déclarer que l'Égypte cesse d'être sous le régime

d'un protectorat alors qu'elle continue à être protégée, qu'elle devient libre et souveraine alors que des troupes anglaises occupent son territoire.

Le dernier des fellahs observe que si, en théorie, le pays est libre, en réalité il est toujours soumis à une domination abhorrée. Et son patriotisme exaspéré peut le pousser à commettre les pires violences.

Dans un article publié par le *Fortnightly Review* (1), sir Valentine Chirol se montre assez optimiste. Il ne croit pas que l'initiative prise par l'Angleterre sur l'avis du maréchal Allenby donne une solution définitive à la question d'Égypte, mais il se félicite que le gouvernement britannique soit sorti des sables mouvants dans lesquels il s'enlisait depuis la rupture des négociations de lord Curzon avec Adli pacha.

Les « sables mouvants », cela voulait dire l'absence de gouvernement, qui enrayait tous les rouages administratifs et obligeait l'autorité militaire à prendre des mesures d'ordre national et international en dehors de sa compétence et de ses attributions.

Mais l'existence du ministère Saroit et son fonctionnement sous le régime de la loi martiale

(1) Livraison d'avril 1922.

suffisent-ils à donner à l'Égypte la réalité ou même l'apparence d'un gouvernement légal ?

Les sables mouvants sont peut-être recouverts d'un tapis qui les dissimule, mais ils existent toujours et les moindres fissures de ce tapis peuvent les rendre à nouveau dangereux.

La seule solution possible, précaire et boiteuse d'ailleurs n'est de nature à satisfaire pleinement ni l'Égypte ni l'Angleterre.

La sagesse consisterait, pour les nationalistes égyptiens, à se résigner à ce qui est actuellement l'inévitable. Ils laisseraient les Anglais conserver le Soudan et garder militairement le canal de Suez ; mais ils exigeraient des garanties au sujet des irrigations et une complète autonomie politique. L'Égypte aurait un peu plus que l'apparence d'un État souverain ; elle traiterait directement avec les puissances pour la protection des intérêts étrangers.

Ce nouveau régime n'impliquerait pas le brusque renvoi de tous les fonctionnaires non égyptiens. Les anciens ministres, tous les hommes politiques qui ont occupé de hauts emplois dans le gouvernement se rendent parfaitement compte que des techniciens, des chefs de service européens sont encore très utiles à la bonne administration du pays. Toutefois leur collaboration n'aurait plus le même caractère que sous le

Protectorat. Au lieu d'être les serviteurs de l'Angleterre en Egypte, ils seraient uniquement, même ceux de nationalité britannique, les serviteurs de l'Egypte.

Est-il possible d'obtenir des Anglais et des Egyptiens des concessions réciproques pouvant aboutir sans de trop longs délais à une entente fondée sur de pareilles bases ?

Si oui, les événements qui se sont accomplis depuis le retour au Caire du maréchal Allenby auront marqué une étape. L'impasse qui bouchait la vue aurait une issue ; on pourrait envisager la fin du *deadlock*, pour employer le terme expressif des Anglais.

Mais la France ne devrait pas rester étrangère aux négociations finales. Son rôle historique au pays des Pharaons, l'importance de sa colonie, de ses institutions, de ses écoles, de ses œuvres ; le chiffre des capitaux qu'elle a investis dans des entreprises financières, industrielles, commerciales, lui donnent le droit et le devoir de ne pas se désintéresser de l'avenir moral et matériel des Egyptiens.

Cependant l'heure est-elle propice pour offrir aux parties en opposition notre amicale intervention, notre suprême arbitrage !

L'Egypte ne se méprendrait pas sur nos sentiments, mais le gouvernement britannique ne

semble guère disposé à voir en nous des amis et alliés. M. Lloyd George, à Gênes, a fait ouvertement contre nous le jeu de l'Allemagne.

Ce sont les émissaires du roi Faïçal et de l'émir Abdullah, créatures de l'Angleterre, qui cherchent à susciter des troubles en Syrie et à y contrecarrer notre politique.

Nous aurions cependant qualité pour faire entendre notre voix au Caire et à Londres; pour formuler nettement des conseils qu'on aurait, de part et d'autre, profit à méditer et à suivre.

Alors, l'avenir de l'Égypte n'apparaîtrait plus comme « une nuit d'énigme et d'obscurités » selon la forte expression de Bossuet; mais lorsque le soleil s'est couché dans le désert, par delà les Pyramides, les habitants du Caire verraient briller dans le ciel bleu noir une petite étoile, gage de pacification et d'espérance — cependant que la face narquoise et tourmentée du Sphinx, éclairée par un rayon lunaire, symbolise toujours l'indéchiffrable mystère de la Destinée des peuples et des Empires.

ANNEXES

I

PROTOCOLE DE DESINTERESSEMENT

**Signé par les grandes puissances y compris l'Angleterre
à la Conférence de Constantinople le 25 juin 1882.**

Les gouvernements représentés par les soussignés s'engagent, dans tout arrangement qui pourrait se faire par suite de leur acte concerté pour le règlement des affaires de l'Égypte, à ne chercher aucun avantage territorial, ni la concession d'aucun privilège exclusif, ni aucun avantage territorial, ni la concession d'aucun privilège exclusif, ni aucun avantage commercial pour leurs sujets que ceux que toute autre nation ne puisse également obtenir.

II

PROCLAMATION DU 18 DECEMBRE 1914

Le principal secrétaire d'État de Sa Majesté britannique pour les Affaires étrangères annonce que, vu l'état de guerre résultant de l'action de la Turquie, l'Égypte a été placée sous la protection de Sa Majesté et constituera dorénavant un protectorat britannique.

La suzeraineté de la Turquie sur l'Égypte cesse ainsi d'exister, et le gouvernement de Sa Majesté prendra toutes les mesures nécessaires pour la défense de l'Égypte et pour la protection de ses habitants et de ses intérêts.

III

MEMORANDUM MILNER-ZAGLOUL

1. — Dans le but d'établir l'indépendance de l'Égypte sur des bases solides et durables, il est nécessaire que les relations entre la Grande-Bretagne et l'Égypte soient définies avec précision, et que les privilèges et immunités dont jouissent en Égypte les Puissances capitulaires soient modifiés et rendus moins préjudiciables aux intérêts du pays.

2. — Ces buts ne peuvent être atteints sans de plus amples négociations : premièrement entre des représentants accrédités des gouvernements anglais et égyptien ; et ensuite entre le gouvernement anglais et les gouvernements des Puissances capitulaires. Ces négociations auront pour but d'arriver à des arrangements définitifs sur les bases suivantes :

3. — (I) Un traité sera conclu entre l'Égypte et la Grande-Bretagne, par lequel la Grande-Bretagne reconnaîtra l'indépendance de l'Égypte comme monarchie constitutionnelle, avec des institutions représentatives, et l'Égypte accordera à la Grande-Bretagne les droits qui lui sont nécessaires pour sauvegarder ses intérêts spéciaux et lui permettre de donner les garanties qui doivent être accordées aux Puissances étrangères pour obtenir le désistement de leurs droits capitulaires.

(II) Par le même traité une alliance sera conclue entre la Grande-Bretagne et l'Égypte, par laquelle la Grande-Bretagne s'engagera à aider l'Égypte dans la défense de son intégrité territoriale et l'Égypte s'engagera, en cas de guerre, même quand l'intégrité de son territoire ne sera pas menacée, à accorder à la Grande-Bretagne toute l'aide en son pouvoir, dans ses propres frontières y compris l'usage de ses ports, aérodromes et moyens de communication pour les besoins militaires.

4. — Ce traité comprendra des stipulations ayant pour but les effets suivants :

(I) L'Égypte jouira du droit de représentation auprès des pays étrangers. En l'absence d'un représentant égyptien dûment accrédité, le gouvernement égyptien confiera ses intérêts aux soins du représentant britannique. L'Égypte s'engage à ne pas adopter dans les pays étrangers une attitude incompatible avec l'alliance ou pouvant créer des difficultés à la Grande-Bretagne et aussi à ne conclure avec les Puissances étrangères aucune convention qui soit préjudiciable aux intérêts britanniques.

(II) L'Égypte accordera à la Grande-Bretagne le droit d'entretenir une force militaire sur le sol égyptien pour la protection de ses communications impériales. Le traité fixera le point où les troupes seront cantonnées et réglera toutes les questions subsidiaires qui se présenteront. La présence de cette force ne constituera en aucun cas une occupation militaire du pays et ne portera aucune atteinte aux droits du gouvernement d'Égypte.

(III) L'Égypte nommera, d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté, un conseiller financier, auquel seront confiés, en temps opportun, les pouvoirs actuellement exercés par les commissaires de la Dette, et qui sera à la disposition du gouvernement égyptien pour toutes autres questions sur lesquelles il désirera le consulter.

(IV) L'Égypte nommera, d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté, un fonctionnaire au ministère de la Justice qui jouira du droit d'accès auprès du ministre. Il sera tenu strictement au courant de toutes questions au sujet de l'application de la loi concernant les étrangers, et sera également à la disposition du gouvernement égyptien pour être consulté sur toute question relative au maintien efficace de la loi et de l'ordre.

(V) En vue du transfert prévu au gouvernement de Sa Majesté des droits jusqu'ici exercés sous le régime des Capitulations par les différents gouvernements étrangers,

l'Égypte reconnaît à la Grande-Bretagne le droit d'intervenir, par son représentant en Égypte, pour empêcher l'application aux étrangers de toute loi égyptienne dont l'application nécessite actuellement le consentement des Puissances étrangères et la Grande-Bretagne de son côté s'engage à n'exercer ce droit que dans le cas de lois d'une application non équitable aux étrangers (1).

IV

LETTRE DE LORD ALLENBY à S. H. le SULTAN

La Résidence, Le Caire, 28 février 1922.

Hautesse,

1. — J'ai l'honneur d'exposer à Votre Hautesse que certains passages de la Note explicative, que je Lui ai adressée à la date du 3 décembre 1921, ont donné lieu, à mon vif regret, à des interprétations contraires à la pensée et à la politique du gouvernement de S. M. britannique.

2. — A en juger par les nombreux commentaires qui ont été publiés relativement à cette note, il semble que beaucoup d'Égyptiens soient sous l'impression que la Grande-Bretagne est sur le point de renoncer aux dispositions libérales et bienveillantes qu'elle nourrit à l'égard des aspirations égyptiennes et qu'elle compte user de sa situation spéciale en Égypte pour maintenir

(1) Il existe une variante à cette clause, mais qui n'en modifie pas les stipulations essentielles.

un régime politique inconciliable avec les libertés promises.

3. — Rien n'est plus inexact qu'une telle interprétation de la pensée du Gouvernement britannique. La Note explicative a insisté au contraire sur ce principe dominant que les garanties réclamées par la Grande-Bretagne n'ont pas pour but de continuer un protectorat effectif ou virtuel. La Grande-Bretagne, y est-il dit, désire sincèrement voir une Égypte « jouissant des prérogatives nationales et de la situation internationale d'un État souverain ».

4. — Si, au point de vue de ces garanties, il a paru aux Égyptiens qu'elles sont de nature à dépasser le caractère conciliable avec la situation d'un pays libre, ils ont par contre perdu de vue que la Grande-Bretagne y a été poussée par le souci de sa propre sécurité en face d'une situation qui réclame de sa part une grande prudence au point de vue surtout de la disposition de ses forces militaires. Néanmoins, les conditions où se trouve actuellement le monde et l'effervescence qui règne en Égypte depuis l'armistice ne sont pas des facteurs permanents, et il est à espérer que d'un côté les conditions mondiales finiront par s'améliorer, tandis que d'autre part, et ainsi que le rappelle la Note, « le temps viendra où l'attitude de l'Égypte donnera confiance dans des mesures de garantie égyptiennes ».

5. — Quant à vouloir intervenir dans la gestion intérieure de l'Égypte, le Gouvernement britannique a assez dit — et il le répète — que son désir le plus fervent est de remettre aux mains des Égyptiens le soin de leurs propres affaires. Le projet d'accord proposé par la Grande-Bretagne ne s'écartait pas de cette pensée et s'il y était question de la présence de deux fonction-

naires britanniques aux Finances et à la Justice, il n'entrait pas dans les vues du Gouvernement britannique de se servir de ces deux fonctionnaires pour intervenir dans les affaires de l'Égypte, mais simplement pour maintenir un contact que réclame la protection des intérêts étrangers.

6. — Telle est uniquement la portée des garanties britanniques. Elles ont été formulées sans le moindre désir de faire obstacle à ce que l'Égypte jouisse des droits complets d'un gouvernement national.

7. — Animée de telles intentions, on doit comprendre qu'il répugne à la Grande-Bretagne, aussi bien de voir les Égyptiens reculer par leur propre fait l'échéance de leur accession à un idéal désiré de part et d'autre, que d'avoir à intervenir elle-même pour ramener l'ordre quand il arrive à être menacé de façon à provoquer les craintes des étrangers et à mettre en cause les intérêts des Puissances. Il serait déplorable à cet égard que les Égyptiens voient dans les mesures exceptionnelles qui viennent d'être prises une atteinte quelconque à leur idéal ou l'indication d'un changement de la règle politique qui vient d'être esquissée. Le Gouvernement britannique a voulu tout simplement mettre fin à une agitation nuisible qui, en s'adressant à la passion de la populace, peut avoir des conséquences telles qu'elle mette en péril tout le résultat de l'effort national égyptien. C'est donc surtout dans l'intérêt de la cause égyptienne — qui gagne à être examinée dans une atmosphère de calme et de sincère discussion — que ces mesures ont été prises.

8. — Maintenant que la tranquillité paraît renaître grâce à l'esprit de sagesse, qui est le fond du caractère égyptien, et qui finit par l'emporter dans les heures déci-

sives, je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Hautesse que le Gouvernement de Sa Majesté se propose de recommander au parlement la Déclaration ci-annexée. Cette déclaration, j'en suis persuadé, établira un régime de confiance mutuelle et posera les bases d'une solution satisfaisante et définitive de la question égyptienne.

9. — D'ores et déjà, rien ne s'opposera au rétablissement de la fonction de Ministre des Affaires Étrangères préparant ainsi la voie à la création d'une représentation diplomatique et consulaire égyptienne.

10. — L'institution d'un parlement, jouissant du droit de contrôle sur la politique et sur l'administration d'un gouvernement constitutionnellement responsable, est une matière dont la détermination revient à Votre Hautesse et au peuple égyptien. Dans le cas où la mise en vigueur de l'Acte d'indemnité applicable à tous les habitants de l'Égypte, mentionné dans la Déclaration ci-annexée, serait retardée par des circonstances quelconques, je désire informer Votre Hautesse que je serai prêt, en attendant l'abrogation de la proclamation du 2 novembre 1914, à suspendre l'application de la loi martiale en ce qui concerne toutes les matières touchant le libre exercice des droits politiques des Égyptiens.

11. — La parole est maintenant à l'Égypte, et il est à espérer que, sachant apprécier l'étendue des bonnes dispositions britanniques, elle puisera dans la réflexion et non dans la passion l'inspiration de son attitude.

Je suis de Votre Hautesse le sincère et respectueux

ALLENBY,

F. M.

V

DECLARATION A L'EGYPTE

CONSIDERANT que le Gouvernement de Sa Majesté, conformément à ses intentions déclarées, désire immédiatement reconnaître l'Égypte comme État souverain et indépendant;

CONSIDERANT que les relations entre le Gouvernement de Sa Majesté et l'Égypte constituent un intérêt essentiel pour l'Empire britannique;

Sont déclarés par les présentes les principes suivants:

1. — *Le Protectorat britannique de l'Égypte est terminé, et l'Égypte est déclarée État souverain et indépendant;*

2. — *Aussitôt que le Gouvernement de Sa Hautesse aura promulgué un « Act » d'indemnité applicable à tous les habitants de l'Égypte, la loi martiale proclamée le 2 novembre 1914 sera abrogée;*

3. — *En attendant le moment où il sera possible, par la libre discussion et des accommodements amicaux des deux côtés, de conclure, entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement égyptien, des accords en ce qui regarde les matières suivantes, ces matières seront réservées à la discrétion du gouvernement de Sa Majesté.*

a) *La sécurité des communications de l'Empire britannique en Égypte;*

b) *La défense de l'Égypte contre toute agression étrangère ou contre toute ingérence étrangère, directe ou indirecte;*

c) *La protection des intérêts étrangers en Égypte et la protection des minorités;*

d) *Le Soudan.*

En attendant la conclusion de tels accords, le statu quo en toutes ces matières restera intact.

(Journal Officiel, n° 20 du 28 février 1922.)

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	V
CHAPITRE PREMIER.	
L'Égypte au début du XIX ^e siècle. — Le pionnier du nationalisme égyptien: Moham-med Ali	I
CHAPITRE II.	
Les règnes d'Abbas I ^{er} et de Saïd. — Le Canal de Suez. — Le règne d'Ismaïl. — L'effondrement financier. — L'intervention de l'Europe	21
CHAPITRE III.	
Le contrôle franco-britannique. — La rébellion d'Arabi. — Les « Événements » de 1882. — La révolte du Soudan. — Les débuts de l'occupation britannique	45
CHAPITRE IV.	
Le gouvernement de lord Cromer. — L'avènement d'Abbas Hilmi II. — Les confé-	

rences de Constantinople. — L'expédition du Soudan	67
---	----

CHAPITRE V

La mission Marchand. — La convention franco-anglaise de 1904. — Les succes- seurs de lord Cromer: Sir Eldon Gorst et lord Kitchener. — L'organisation du parti nationaliste. — Une nouvelle assemblée lé- gislativè	87
--	----

CHAPITRE VI.

L'Égypte pendant la guerre. — L'Angleterre proclame son Protectorat. — Les sultans Hussein et Fouad. — Les sujets de mécon- tentement. — Après l'armistice. — La dé- portation de Zagloul pacha	107
---	-----

CHAPITRE VII.

Le soulèvement populaire. — Sa répression. — Le général Allenby est nommé Haut Commissaire. — La Mission Milner	129
---	-----

CHAPITRE VIII.

Le retour de Zagloul. — Le ministère d'Adli pacha. — Nouvelles négociations à Lon- dres. — La rupture. — Démission du Mi- nistère. — La « Note explicative »	155
---	-----

CHAPITRE IX.

Nouvelle arrestation de Zagloul. — Trois mois sans ministère. — La presse égyptienne. — Le programme de Saroit pacha.	169
---	-----

CHAPITRE X.

Les Israélites d'Égypte. — Un mois de pénible anxiété. — Le retour du maréchal Allenby. — La « Déclaration à l'Égypte »..	191
---	-----

CHAPITRE XI.

Le ministère Saroit et l'opinion. — Fouad I ^{er} roi d'Égypte. — Une commission gouvernementale. élabore le projet de Constitution nouvelle. — Hussein Rouchdi pacha. — La loi de succession au trône	215
--	-----

CHAPITRE XII.

Les difficultés du problème égyptien. — Perspectives d'avenir	237
---	-----

ANNEXES	247
---------------	-----

TABLE DES MATIÈRES	257
--------------------------	-----

:: :: :: IMPRIMERIE :: :: ::
DU RÉVEIL ÉCONOMIQUE
1 bis, Impasse du Mont-Tonnerre
:: :: :: : PARIS (xv^e) : :: :: ::
:: :: :: :: : Gr. 140 : :: :: :: ::
